

séminaires "Universités et territoires" 2010-2011

Synthèse Finale

février 2012

Synthèse finale

SEMINAIRE « UNIVERSITES ET TERRITOIRES » 2010-2011

Jérôme Aust

Centre de Sociologie des Organisations – Sciences Po / CNRS

Elisabeth Campagnac

Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés – Ecole des Ponts ParisTech – Université
Paris-Est Marne-la-Vallée

Avec le concours d'André Bruston

Conseiller - Ancien Secrétaire permanent du Plan Urbain

Synthèse réalisée par

Hélène Dang Vu (IFU, Université Paris-Est)

Stéphanie Leheis (LATTS, Université Paris-Est/ENPC)

Février 2012

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I. AXES ET PROBLEMATIQUE DU SEMINAIRE | 1 |
| -Axe 1. Réformes de l'Université et recomposition territoriale : <i>Territoires, tutelles, structures de coopération et établissements</i> | |
| -Axe 2 : Structures de coopération et Collectivités Locales : <i>Les formes de gouvernance territoriale</i> | |
| -Axe 3 : La fabrique de nouveaux Territoires universitaires et Urbains | |
| -Axe 4 : Espaces universitaires, mobilités et modes de vie étudiants : <i>Transformation des pratiques et des usages de l'espace.</i> | |
| II. LE CALENDRIER DU SEMINAIRE ET INTERVENANTS | 9 |
| III. SYNTHÈSE DES SEANCES ET DES TABLES RONDES | 14 |
| Séance 1: 13/09/2010 | 14 |
| L'évolution des relations entre Etat, territoires et Universités | |
| Séance 2: 08/11/2010 | 24 |
| Les structures de coopération à appui territorial (PRES, RTRA, Cancéropôles...) | |
| Séance 3 : 13/12/2010 | 26 |
| Les liens entre les collectivités locales et les politiques de recherche et d'enseignement supérieur | |
| Séance 4: 24/02/2011 | 31 |
| Penser la répartition spatiale des activités universitaires. Des campus au retour de l'université dans la ville | |
| Séance 5: 14/03/2011 | 37 |
| Etat et Plan Campus : l'évolution des politiques et des acteurs. Le cas des PPP | |
| Séance 6: 13/05/2011 | 47 |
| L'université comme nouvel acteur urbain | |
| Séance 7:/2011 | 53 |
| L'aménagement des campus universitaires et ses nouveaux enjeux. | |
| Séance 8: 16/09/2011 | 62 |
| Logement, mobilité et modes de vie étudiant | |
| Séance 9: 07/11/2011 | 67 |
| Bilan du séminaire et axes de recherches | |

I. AXES ET PROBLEMATIQUE DU SEMINAIRE

Les politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sont, en France, l'objet de nombreuses réformes. En moins de cinq ans, l'adoption du Pacte pour la recherche et de la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU), la création de multiples structures de collaboration (PRES, RTRA), l'investissement croissant des collectivités locales, la mise en place des pôles de compétitivité, des cancéropôles et le lancement du Plan Campus témoignent de l'accélération des réformes mises en place par le centre étatique. Ces changements ont ceci de commun qu'ils reposent sur une modification de la place accordée aux territoires dans la gestion de ces politiques publiques. La place croissante des territoires se donne à voir dans un triple changement.

Le territoire est d'abord présent dans les nouvelles structures mises en place par les autorités publiques depuis le début des années 2000. S'ils ont des objectifs distincts, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), les Réseaux thématiques de recherche et de soins (RTRS), les pôles de compétitivité et les cancéropôles font tous le pari de la proximité pour favoriser l'émergence d'une masse critique, la promotion de l'excellence scientifique, le renforcement de la lisibilité et de la visibilité du système français et le développement d'un traitement plus transversal des problèmes publics.

La présence accrue des territoires dans la fabrique des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation se donne ensuite à voir dans la généralisation de l'intervention des collectivités locales dans ce domaine. En soutenant les politiques initiées par l'État (PRES, Plan Campus, cancéropôles) et l'Union européenne (Programmes opérationnels FEDER), mais aussi en développant des initiatives propres, les autorités locales investissent très largement dans ce champ d'actions publiques. De la commune à la région, elles sont devenues des partenaires des institutions académiques et scientifiques.

La référence croissante au territoire dans l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche se manifeste enfin dans les principes qui gouvernent le Plan Campus. L'Opération Campus relance l'investissement dans l'immobilier universitaire et cherche à réinsérer l'université et les institutions académiques dans les territoires urbains.

Par certains aspects, ces tendances ne sont pas tout à fait nouvelles : l'accroissement de l'investissement local dans les politiques d'enseignement supérieur s'était vérifié dès les années 1990, transformant les formes d'implantation territoriale du développement universitaire et soulevant la question de l'évolution des relations de l'université à la ville ainsi que celles du mode de vie étudiant. Le lancement du Plan Université 2000 avait en partie précipité ces changements et cristallisé ces évolutions.

Les réformes contemporaines s'inscrivent-elles dans la même mouvance ? Expriment-elles les mêmes enjeux ? Ce sera l'un des objets du séminaire que d'identifier les lignes de continuité et de rupture entre les tendances initiées ou observées dans les années 1990 - et qui ont fait l'objet de travaux de recherche conséquents¹ - et celles qui se déroulent aujourd'hui.

¹ *Espaces et Sociétés*, n°80-81, « Villes et Universités », L'Harmattan, 1996 ; *Espaces et Sociétés*, n°59 « Formes actuelles de la relocalisation », L'Harmattan, 1989 ; *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°62- 63, « Universités et territoires », Plan Urbain, Juin 1994 ; références auxquelles on peut ajouter *Les Annales de la*

Le séminaire proposé a une double vocation. Il vise d'une part à faire un bilan des connaissances accumulées sur le renouvellement des liens entre territoires, enseignement supérieur, recherche et innovation en interrogeant les dynamiques nées des nouveaux dispositifs mis en place. Il cherche, d'autre part, à faire émerger les chantiers qui restent à explorer pour comprendre les mutations à l'œuvre.

Pour ce faire, il fait appel aux travaux des universitaires et des chercheurs qui, en mobilisant des enquêtes empiriques, dégageront les tendances qui travaillent ces politiques ; il s'appuie également sur le témoignage des acteurs qui participent à ces recompositions. Les communications proposées pourront mettre en perspective historique et internationale les recompositions actuellement à l'œuvre.

Sans prétention à l'exhaustivité, les communications permettront d'éclairer quatre dimensions des recompositions qui s'échafaudent.

- Elles pourront viser d'abord à questionner les relations entre structures de coopération, tutelles, établissements et territoires (ces réformes de structures appellent-elles ou s'appuient-elles sur des recompositions territoriales ?).
- Elles pourront chercher ensuite à interroger la place qu'occupent les acteurs locaux dans ces redéfinitions.
- Elles pourront encore questionner les relations entre institutions académiques, Etat et collectivités locales dans la gouvernance des territoires urbains, en se penchant notamment sur la manière dont ces derniers sont aujourd'hui conçus, « imaginés » et fabriqués, au sein de configurations d'acteurs complexes, et en s'attachant à la nature des compétences mobilisées ou au renouvellement des savoirs.
- Elles pourront enfin s'atteler à l'actualisation des connaissances et des analyses des modes de vie étudiants, appréhendés aussi bien à partir de leurs mobilités et de leurs trajectoires, sociales et géographiques, que de leurs expériences de travail et de vie universitaires et urbaines.

Autour de ces quatre chantiers, le séminaire permettra d'établir un bilan des connaissances et un recensement des enjeux qui restent à éclairer.

| |
|---|
| <p>AXE 1 - REFORMES DE L'UNIVERSITE ET RECOMPOSITION TERRITORIALE, Territoires, tutelles, structures de coopération et établissements.</p> |
|---|

Le premier chantier du séminaire s'attachera à questionner les recompositions initiées par la définition des nouvelles structures de coopération. Les contributions proposées viseront plus précisément à interroger la redéfinition des relations entre tutelles, institutions d'enseignement supérieur et territoire. Elles pourront notamment éclairer trois dimensions de ces recompositions.

Le renouveau du lien au territoire et la redéfinition du rôle des tutelles

En s'appuyant plus nettement sur les territoires, en utilisant plus fréquemment des appels d'offres et des commissions *ad hoc* pour sélectionner les projets (RTRA, Plan Campus), en

Recherche Urbaine, n°101, « Economies, connaissances, territoires », 2006 ; et DATAR, *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan Université 2000. 1990-1995*, Paris, La Documentation française, 1998, 209 p.

faisant dans certains cas de la sélectivité l'un des critères de l'intervention ministérielle (RTRA, Plan Campus), les services centraux refondent leurs répertoires d'action. Ainsi, c'est à la fois une redéfinition de leurs relations aux territoires et aux établissements qui s'échafaude. Les directions ministérielles semblent être de moins en moins productrices de normes et devenir de plus en plus des lieux d'émission de critères et de procédures qui encadrent les politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Quelle est l'ampleur de ce mouvement ? Quelles sont ses limites ? Quel déplacement traduit-il dans la division du travail entre directions centrales, cabinet ministériel et experts chargés de sélectionner les projets ? Comment se positionnent les directions centrales des grands organismes de recherche face au recours croissant aux territoires dans la formalisation des nouvelles structures ? A l'image du plan Campus, des RTRA et des RTRS, les services centraux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche promeuvent des initiatives qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire national. Les latitudes laissées aux établissements dans la formalisation de ces nouvelles structures accouchent souvent de formes organisationnelles marquées par une forte hétérogénéité. Dans ces nouvelles conditions, comment le pilotage national et central se redéfinit-il ? Comment cette redéfinition affecte-t-elle les relations entre établissements universitaires et services centraux ?

Territoires et nouvelles structures de collaboration

Dans un environnement déjà saturé d'institutions, la multiplication des structures de coopération pose le problème de leur articulation. Au niveau local, comment se construit la division du travail entre PRES, RTRA, RTRS, Cancéropôles et pôles de compétitivité ? Sur quelles logiques se construit la collaboration entre ces structures ? L'inflation du nombre d'institutions pose ensuite la question de l'affirmation de ces nouvelles structures. Si l'attention politique et médiatique s'est concentrée sur elles, elles sont souvent financièrement fragiles (PRES, Cancéropôle, voire dans une certaine mesure RTRA). Dans ce contexte, comment les promoteurs des structures de coopération parviennent-ils à construire leur place face aux établissements et/ou aux laboratoires de recherche ? À quelles difficultés sont-ils confrontés ? Comment parviennent-ils à les dépasser ? Dans quelle mesure les nouvelles structures parviennent-elles à s'affirmer comme des lieux de définition d'un projet collectif et de régulation des conflits entre établissements et entre établissements et acteurs locaux ?

Les nouvelles structures de collaboration et la politique des établissements

L'institutionnalisation des dispositifs de coopération pose enfin la question du rapport entre les établissements et ces nouveaux dispositifs. Les directions des établissements semblent avoir été diversement impliquées dans la genèse de ces nouvelles structures : très présents dans les PRES, les présidents d'université semblent avoir été plus en retrait dans la genèse des pôles de compétitivité, des RTRA et des Cancéropôles. Comment les établissements construisent-ils leur engagement dans ces nouvelles structures ? Peu après le lancement de ces initiatives, la loi LRU a considérablement élargi les compétences des établissements universitaires. Dans ce nouveau contexte, comment les établissements se positionnent-ils face aux injonctions simultanées à la coopération et à l'autonomie ? Comment parviennent-ils à concilier passage aux compétences élargies et engagement dans ces structures ? En quoi l'insertion dans des collaborations à géométrie variable affecte-t-elle l'intégration organisationnelle des établissements ? Sur certains sites (Aix-Marseille, Strasbourg), le choix

opéré est de fusionner les établissements plutôt que de constituer un PRES. Comment s'explique cette différence de choix ?

AXES 2 - STRUCTURES DE COOPERATION ET COLLECTIVITES LOCALES, Les formes de gouvernance territoriale.

Le deuxième chantier du séminaire vise à interroger les relations entre les institutions de coopération et les collectivités locales. La mise en place des nouvelles structures de collaboration a en effet souvent bénéficié du soutien des élus locaux et des institutions locales. Les contributions proposées pourront questionner trois enjeux distincts : la place des collectivités locales dans la genèse des nouvelles structures ; leur position dans le fonctionnement des structures ; l'articulation entre leur politique, celle de l'État et des institutions académiques et scientifiques.

Collectivités locales et genèse des projets

Du Plan Campus au PRES en passant par les cancéropôles et les pôles de compétitivité, élus et collectivités locales ont été intéressés par les politiques initiées par l'État. Selon le type de politiques, ils semblent cependant avoir joué des rôles distincts. Quelle a été la place des collectivités locales dans la formalisation des projets ? Quels niveaux (commune, agglomération, département, région) et quels acteurs à l'intérieur des collectivités se sont saisis de ces politiques ? A l'image des clusters en Rhône-Alpes, les collectivités locales ont souvent promu avant l'État des structures de coopération. Quel a été le rôle de ces structures dans la définition des projets ? Ont-elles constitué des modèles de coopération ? Dans quelle mesure les coopérations nouées ont-elles balisé l'espace des collaborations possibles ?

Collectivités locales et gouvernance des structures

Les collectivités locales sont souvent impliquées dans le fonctionnement des nouvelles structures de collaboration. Les opérations prévues au plan Campus bénéficient également de leur soutien. Quel rôle jouent-elles dans la gouvernance des nouvelles institutions et des projets inscrits au Plan Campus ? Parviennent-elles à faire prendre en compte leurs priorités ? Si oui, comment ? Dans quelle mesure l'émergence de ces nouvelles institutions redéfinit-elle les liens entre institutions académiques et collectivités locales ?

Articulation entre politique de l'État, collectivités locales et institutions de coopération

La multiplication des niveaux intervenant dans les politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pose la question de l'articulation des politiques de chaque niveau. Comment régions, départements, agglomérations et communes parviennent-ils à articuler leur politique ? Comment s'articulent les priorités des collectivités locales avec celles qui sont portées par les établissements et l'État ? Les nouvelles institutions de collaboration fonctionnent-elles comme des lieux d'apprentissage collectif et de régulation des conflits ?

AXE III - LA FABRIQUE DE NOUVEAUX TERRITOIRES UNIVERSITAIRES ET URBAINS

Le troisième chantier de recherche vient compléter les axes précédents, en procédant toutefois à un léger déplacement de problématique : il s'agit moins ici de rendre compte du

rôle des territoires dans les conditions de fabrication des politiques de l'enseignement supérieur que de la place de ces structures de coopération ou de collaboration - issues de l'ensemble des réformes examinées - dans la fabrication de nouveaux territoires universitaires et urbains. L'attention se portera en particulier sur les évolutions associées au Plan Campus.

Différentes questions méritent d'être explorées. Elles concernent notamment l'aménagement du territoire universitaire, les transformations des relations entre l'université et la ville (mais aussi entre l'Etat, l'université et la ville) qui se jouent à travers les opérations campus, les modes d'implication réciproques des collectivités locales et des structures d'enseignement supérieur et de recherche dans la définition, la conception et la production de ces espaces – aussi bien espaces dédiés aux activités d'enseignement et de recherche que lieux de travail et de vie pour les étudiants, place prise par l'arrivée de nouveaux opérateurs publics ou privés dans le financement, l'aménagement, et la gestion de ces espaces, la redéfinition des compétences mobilisées par ces projets, les modalités d'association des différentes parties prenantes. Elles portent aussi sur la transformation des espaces associés à ces différents dispositifs.

L'aménagement du territoire universitaire : de la tension entre proximité et « excellence »

A bien des égards, les réformes actuelles ne se situent-elles pas en contrepoint de la situation observée dans les années 1990 ? Le développement de l'université de masse se traduit notamment par un vaste mouvement de délocalisation d'antennes universitaires auprès des villes moyennes.² Cette multiplication du nombre de sites résulte alors de la conjonction entre différents éléments : une demande sociale nouvelle d'enseignement supérieur - à un moment où le nombre d'étudiants s'accroît considérablement - qui conduit à l'ouverture des premiers cycles au plus près des territoires, le contexte spécifique aux universités-mères dont le modèle de gestion et le mode de financement sont mal adaptés pour faire face à cet effet de nombre, enfin une forte volonté des collectivités locales qui voient différents avantages à cette proximité de l'université. La délocalisation favorise l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes qui n'auraient peut-être pas pu y accéder autrement et tend donc à réduire les inégalités socio économiques et géographiques et à favoriser la promotion sociale. Par ailleurs le développement de l'enseignement supérieur renforce le marché local de la consommation tout en répondant aux attentes des entreprises en termes de formation ou de transfert technologique. Enfin, cette délocalisation des sites universitaires permet de retenir les jeunes dans des régions qui se désertifient ou qui vieillissent. Bref, la présence universitaire répond à différents types d'enjeux : social et politique, économique, démographique et culturel³. Si ce mouvement a donc des effets positifs indéniables en termes d'ouverture sociale, il n'en débouche pas moins sur une extrême dispersion des sites qui ne garantit pas nécessairement les meilleures formations.

Le lien entre dispersion et qualité des formations devrait peut-être être formulé dans un sens moins affirmatif. Il me semble d'ailleurs que les évaluations des antennes universitaires ne sont pas pour certaines d'entre elles si négatives que cela. Ce mouvement vers l'université de proximité (qui se découple entre un modèle orienté vers les premiers cycles délocalisés et un modèle plus centré sur les formations professionnalisantes) n'est-il pas aujourd'hui relayé - dans une conjoncture marquée par la baisse des effectifs étudiants, l'ouverture internationale

³ Filâtre D. « Développement des universités et aménagement des territoires universitaires ». In : Dubet F., Filâtre D., Merrien F.-X., Sauvage A., Vince A et alii, *Universités et Villes*, L'Harmattan, 1994 pp. 13-81.

et l'intervention des réformes - par la priorité accordée au rapprochement de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la constitution de grands pôles tendus vers la reconnaissance internationale, au nom de « l'excellence »⁴? Comment s'articulent ces deux tendances ? Ne contribuent-elles pas à créer un nouveau dualisme au sein du système d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi entre les régions ? Comment impliquent-elles les différentes institutions d'enseignement et de recherche et les collectivités territoriales ? A quelle variété de configurations donnent-elles lieu ? Comment se greffent-elles sur la hiérarchie des structures urbaines ?

Les relations entre (l'Etat), l'université et la ville, à travers les opérations Campus

Cette réorientation de l'aménagement universitaire est appelée à bénéficier d'un nouveau dispositif, à travers le Plan Campus. Lancée en février 2008, l'opération Campus correspond à un plan en faveur de l'immobilier universitaire (fondé sur un investissement exceptionnel de 5 Milliards d'euros). Visant au départ à faire émerger dix campus d'excellence (selon les recommandations du rapport Attali), elle aboutit à en sélectionner douze (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Paris Aubervilliers, Montpellier, Plateau de Saclay, Strasbourg, Toulouse, et les universités parisiennes) auxquels ont été adjoints cinq campus prometteurs (Créteil / Marne la Vallée, Bretagne, Nantes, Nice –Sofia Antipolis et Clermont Ferrand) et quatre campus innovants (Valenciennes, Le Havre, Cergy, Dijon). Ils se fondent sur des critères de sélection des projets⁵ qui visent à combiner tension vers l'excellence et réponses aux besoins de proximité.

L'objectif du séminaire sera d'aborder l'analyse de ce nouveau dispositif de différents points de vue. Ce dispositif permet-il aujourd'hui de redéfinir les formes d'inscription de l'espace universitaire dans l'espace local ? De ce point de vue quelle peut être l'actualité du modèle de campus aujourd'hui ? Dans le contexte des années 1990, des chercheurs ont tenté de répondre à la question en envisageant le campus à la fois comme un modèle social, un modèle de gestion, un modèle urbanistique et architectural, qui s'est révélé incapable de s'adapter à l'université de masse⁶. Aux limites affirmées du campus-masse, dans sa version en France, s'opposent les potentialités du campus technopole.

Tutelle, structures de coopération et pilotage des opérations campus

L'une des leçons tirées des travaux des années 1990 était bien la transformation du mode de fabrication de l'espace universitaire : reposant jusqu'au milieu des années 1980 sur le principe du « Tout Etat », il impliquait désormais, avec la décentralisation et la mise en place des cofinancements des collectivités territoriales, la mobilisation des acteurs publics locaux (collectivités territoriales, responsable des établissements universitaires). Si ce mouvement a pu bénéficier aux Présidents d'université qui s'y sont impliqués, il a pu révéler souvent dans

⁴ Duport J.P. « Aménagement du territoire, enseignement et recherche : entre proximité et excellence », Rapport présenté au Conseil Economique et Social, février 2008.

⁵ Les critères de sélection des opérations Campus :

a) L'ambition pédagogique et scientifique, jugée à l'aune des standards internationaux : Ambition en termes de rayonnement scientifique ; Capacité à développer des pôles d'excellence formation/recherche ; Objectifs en matière d'insertion professionnelle.

b) L'urgence de la situation immobilière et capacité à optimiser le patrimoine immobilier.

c) Le développement d'une vie de campus et la dynamisation de la vie sur le campus (facteur d'attractivité).

d) Le caractère structurant et innovant du projet sur le territoire.

⁶ Bourdin A. « La fin des campus ? ». In : *Espaces et Sociétés*, n°59, L'Harmattan, 1991, pp.129-143.

le même temps, le faible intérêt porté par les universitaires au cadre spatial. Il a pu révéler aussi, les limites de formulation de la demande en amont du projet, tout comme l'absence de mise en rapport entre projet pédagogique et besoins en espace. Ce déficit (moins normatif ?) de l'implication de la communauté universitaire a pu être déploré parce que vidant le projet d'une partie de sa substance.

Dans quelle mesure les nouvelles structures de coopération s'impliquent-elles dans la conception des territoires universitaires ? La situation est différente en Ile-de-France et en Province ; c'est en province, en effet, que les PRES ont le plus souvent la responsabilité opérationnelle des campus, ce qui n'est pas nécessairement le cas en Ile de France. Par ailleurs les configurations mêmes des PRES sont variables puisque les PRES disposent de périmètres et de compétences très variables. Par le biais de ces structures de coopération, les universités tendent elles à devenir de nouveaux acteurs urbains ?

Compétences et dispositifs

De quelles compétences nouvelles ces structures s'entourent elles ? Quelle est leur capacité d'intervention ? De leur côté comment les collectivités locales interviennent elles dans le réaménagement des territoires universitaires ? Comment opèrent-elles le passage du projet immobilier au projet urbain ? Quels sont les dispositifs autour desquels s'élabore le projet A quelle échelle se déroulent-ils ?

Un rôle accru des acteurs privés dans le financement, la conception et la gestion des espaces universitaires ?

La place des Partenariats Publics Privés et les formes prises dans le cadre de l'opération Campus seront aussi l'un des points du séminaire.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">AXE IV - ESPACES UNIVERSITAIRES, MOBILITES ET MODES DE VIE ETUDIANTS, Transformations des pratiques et des usages de l'espace.</p> |
|--|

Le quatrième chantier du séminaire serait de faire un bilan des travaux et des données disponibles sur les modes de vie étudiants, avec pour objectif d'actualiser les connaissances par rapport aux analyses, nombreuses, menées dans les années 1990, dans le cadre du programme Université 2000.

L'univers complexe de l'université de masse : une pluralité de figures étudiantes.

L'un des acquis des travaux menés dans les années 1990 est d'avoir souligné la grande difficulté à penser la figure contemporaine de l'étudiant à travers un prisme unique ou en référence à un mode idéal typique central (à l'instar du modèle des « héritiers »⁷ dans les années 1960s.). De nombreux facteurs - dont la massification de l'accès à l'enseignement supérieur ou la diversité de l'offre universitaire - ont remis en cause la pertinence d'une « figure étudiante » centrale. Plus encore, les processus à l'œuvre aujourd'hui ne permettent plus de dégager des « types d'étudiants » facilement identifiables à partir du seul recouvrement entre ces deux variables clés: l'origine sociale et le type d'université. Il n'y a

⁷ Bourdieu P., Passeron J.C. « *Les héritiers. Les étudiants et la culture* », Editions de Minuit, 1966.

pas un type d'étudiant ni un type d'université, mais bien un éclatement des situations et une multiplicité des parcours à travers lesquels se construit l'expérience étudiante. Ce que montre F. Dubet, c'est que les mécanismes de cette construction de l'expérience étudiante sont d'une extrême complexité dans l'université de masse⁸. En effet, ils reposent à la fois sur des dimensions proprement subjectives (sentiment d'appartenance et degré d'intégration, projet d'études et projet professionnel, vocation) et sur les caractéristiques du cadre universitaire dans lequel évolue l'individu (ce cadre étant censé remplir des fonctions de socialisation, de professionnalisation et d'éducation).

Cette complexité de la construction de l'expérience étudiante dans l'université de masse explique le caractère toujours insatisfaisant de la construction des typologies ; dans le même temps elle justifie le bien fondé du recours à une telle démarche. L'un des chantiers du séminaire pourrait être de poursuivre les travaux fondés sur la sociologie de l'expérience, sans qu'elle soit exclusive d'autres approches - pour approfondir et actualiser la connaissance des modes de vie étudiants ; ils pourraient être aussi de poursuivre ces réflexions théorique et méthodologique sur la construction des démarches typologiques.

Les enquêtes de l'observatoire de la Vie étudiante

Une autre source de connaissance est constituée par les enquêtes de l'observatoire de la vie étudiante. Elles donnent à voir différentes définitions et différentes démarches dans l'approche de la vie étudiante qui complètent celles menées au sein du PUCA.

L'un des objectifs du séminaire, sur ce dernier axe, sera d'actualiser les connaissances sur les mobilités des étudiants, sur leurs conditions de vie et de travail, sur leurs pratiques de l'espace au regard des formes et modalités d'articulation entre ville et territoires universitaires, et ceci en complément des recherches récemment menées sur le logement et la condition étudiante⁹. Il s'inscrira aussi dans une démarche de construction et de comparaison typologique, en s'appuyant sur les acquis des travaux menés dans ce domaine au cours de ces dernières années et en y intégrant les résultats des observations les plus récentes.

II. LE CALENDRIER DU SEMINAIRE ET INTERVENANTS (SOMMAIRE) :

Le séminaire s'est déroulé sur 18 mois, autour de 9 séances, entre septembre 2010 et décembre 2011.

Séance 1: 13/09/2010

L'évolution des relations entre Etat, territoires et Universités

E. Raoul (Secrétaire permanent du PUCA) : *Introduction au séminaire.*

⁸ Dubet F. « *Les étudiants* » in Dubet F., Filâtre D. Merrien F-X, Sauvage A., Vince A. « Universités et villes », L'Harmattan, 1994, pp.141-209. L'une des conclusions à laquelle il aboutit dans les années 1990 était la situation paradoxale dans laquelle se retrouvait l'étudiant de l'université de masse : alors que l'université était étrangère à la plupart d'entre eux, et qu'ils en ignoraient les normes et les codes, c'était eux qui étaient nettement le moins pris en charge par l'organisation universitaire et qui devaient le plus mobiliser des ressources dont ils étaient dépourvus ; à l'inverse, les élèves sélectionnés plus en amont étaient nettement plus encadrés alors qu'ils étaient déjà plus proches des normes de la vie universitaire : « Ainsi se réalise un mode de sélection à la fois sociale et scolaire qui ne se joue pas sur la rigueur des épreuves, mais sur l'incertitude des situations ».

⁹ Recherches menées dans le cadre du programme « Logement et condition étudiante en France et dans l'Union Européenne », PUCA, mars 2007.

J. Aust (CSO-Sciences Po/CNRS) : *L'évolution historique des relations entre Etat, universités et élus locaux dans le gouvernement des politiques d'implantation universitaire depuis la fin des années 1950.*

M. Grossetti (DR CNRS, Université de Toulouse 2) : *Recherche et territoire : genèse et développement des pôles scientifiques français.*

M. Baron (MCF, Université Paris 7) : *L'Etat et la construction de la carte universitaire (1950-2000).*

J.R. Cytermann (DGRI Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche) : *D'U2000 au Plan Campus, vers une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

Séance2: 08/11/2010

Les structures de coopération à appui territorial (PRES, RTRA, Cancéropôles...)

D. Youmès & A. Vézian (Doctorantes Sciences Po & CSO-Sciences Po/CNRS)

P. Veltz (PDG Etablissement public Paris-Saclay)

J.M. Jolion (Chargé des grands projets, PRES Université de Lyon)

F.Olivier Utard (Université de Strasbourg/BETA)

Séance 3 : 13/12/2010

Les liens entre les collectivités locales et les politiques de recherche et d'enseignement supérieur

F. Pallez (Mines ParisTech) : *L'enseignement supérieur et la recherche, enjeu dans la bataille économique des territoires.*

C. Manifet & C. Soldano (CERTOP, Université Toulouse) : *Les collectivités locales à l'épreuve de la construction des territoires universitaires intermédiaires.*

S. Gardon (CSO) : *Quand les collectivités locales se mobilisent sur l'enseignement supérieur, Le cas du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes.*

D. Ingert (détachée au Conseil général du Val de Marne - mission Enseignement supérieur et Recherche) : *Exemples d'interactions réussies entre un Conseil général et l'enseignement supérieur et la recherche du territoire. Le cas du Val-de-Marne.*

Séance 4: 24/02/2011

Penser la répartition spatiale des activités universitaires. Des campus au retour de l'université dans la ville.

M.C. Meillerand (Doctorante en histoire, LAHRA, Université de Lyon): *Penser l'aménagement des universités dans l'après-guerre, la figure de Gaston Berger.*

A. Frémont (Géographe, Ancien recteur, Ancien Directeur de la Programmation et du Développement Universitaire): *L'évolution de l'architecture et de l'urbanisme universitaire.*

M. Crosnier (Doctorante en urbanisme, ADES, Université de Bordeaux 3): *L'aménagement de l'université de Bordeaux, 1ers regards sur l'application du Plan Campus.*

A. Guez (Architecte – urbaniste, chercheur au LAA(ENSA Paris-la-Villette): *Le rôle des collectivités locales dans la réorganisation spatiale des universités.*

Séance 5: 14/03/2011

Etat et Plan Campus : l'évolution des politiques et des acteurs. Le cas des PPP

A. Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) : *Etat et plan campus. Les objectifs attendus des PPP et les moyens mobilisés par le MESR.*

Table ronde thématique : les PPP et l'université numérique.

Animateur : **J. Boissière** (Responsable de la e-Education, Département Développement numérique des territoires - CDC).

A. Bellakrid (Ingénieur des Ponts, doctorant LATTS - ParisTech) : *ME310 Design Innovation.*

C. Mongenet (Vice-présidence Politique numérique et système d'information de l'Université de Strasbourg) : *Le numérique à l'Université de Strasbourg.*

P. Roturier (Vice-Président Politique numérique et Système d'information de l'Université Européenne de Bretagne) : *L'université Européenne de Bretagne, c@mpus numérique.*

A. Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

A. Voisin (Chef de projet PPP – CDC, infrastructure, Bordeaux)

S. Manoukian (Associé Ernst & Young)

M-A. Tenenbaum (Directeur marketing et développement, Exprimm)

Table ronde thématique : L'université et le développement durable : le rôle des PPP. □

Animateur : **P. Kermen** (chargé de mission développement durable Université Joseph Fourier Grenoble 1, Membre du comité développement durable de la CPU).

A. Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - MESR)

C. Soisson (Directeur de production PPP - Bouygues Construction) : *L'université et le développement durable, le rôle des PPP.*

J. Frere (Directeur de marché, secteur universitaire et patrimoine de l'Etat - Cofely)

A. Voisin (Chef de projet PPP - CDC, infrastructure, Bordeaux)

G. Guérin (Sustainability Solutions Group) : *Les campus durables, deux meilleures pratiques en Amérique du Nord.*

E. Campagnac (Directrice de recherche au LATTS - ParisTech) : *Les PPP à l'épreuve des Universités. Quel lien et quel impact avec et sur les réformes de la gouvernance ?*

R. Holcman (Directeur d'hôpital - auditeur à la Direction de l'inspection et de l'audit - Assistance publique Hôpitaux de Paris, Professeur à l'Université de Bordeaux) : *Coopération et imbrication public – privé à l'hôpital : les évolutions de la gouvernance.*

Y. Lichtenberger (Professeur à l'Université Marne-la-Vallée, ancien Président du PRES Université Paris Est) : *Autonomie et gouvernance à l'Université.*

Séance 6: 13/05/2011

L'université comme nouvel acteur urbain

A. Bourdin (Sociologue, Université Marne-la-Vallée, Lab'Urba) : Animateur de la séance.

H. Dang Vu (Doctorante, Université Paris Est, Lab'Urba) : *L'université comme acteur urbain : diversité des modalités d'action à partir d'exemples étrangers.*

Y. Larmet (Vice Président Patrimoine de l'Université de Strasbourg) et **J. Magny** (Direction des projets, Caisse des dépôts) : *Le rôle de l'Université dans le processus d'élaboration du schéma directeur immobilier de l'Université de Strasbourg* ».

C. Schwartzmann (Directeur du développement et de l'aménagement de l'Université de Grenoble) : *L'opération campus : Grenoble Université de l'Innovation.*

C. Bienvenu (Chef de projet Campus, PRES Aix-Marseille)

E. Letz (Conseillère municipale de St Martin d'Hères) : « *Agir contre les inégalités : les actions étudiantes envers les habitants* ».

Séance 7:/2011

L'aménagement des campus universitaires et ses nouveaux enjeux.

E. Raoul (Secrétaire permanent du PUCA) : *Propos introductifs.*

P. Bernard (PUCA) : *Les grands enjeux à débattre, l'organisation de la journée.*

F. Montarras (Vice-Président de l'Université Paris-Diderot) : *Réflexions autour de l'aménagement universitaire : la création d'un quartier universitaire, l'exemple de Jussieu.*

Table ronde n°1 : L'université de Cergy Pontoise : la mutation d'une ex-ville nouvelle en ville universitaire.

A. Bruston (Ancien secrétaire permanent du Plan Urbain)

M. Garapon (Directrice du pôle animation de l'agglomération de Cergy Pontoise).

F. Moulin Civil (Présidente de l'Université de Cergy Pontoise).

O. Boesch (Architecte-urbaniste à l'Agence Antoine Grumbach).

F. Rudolf (Sociologue, Université de Strasbourg) & **J-A. Heraud** (Doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion, Université de Strasbourg) : *L'aménagement universitaire, quel rôle pour les étudiants ? Le cas de Strasbourg.*

Table ronde n°2 : Une opération campus, Toulouse.

F. Bonnet (Architecte-urbaniste) : *Les questions soulevées par l'exemple du campus de Toulouse.*

D. Poulou (Directeur de projet à la communauté urbaine de Toulouse).

C. Sonnendrucker (Urbaniste chargé d'opération campus au PRES de Toulouse).

V. Gibiat (Directeur du Laboratoire PHASE, Université Paul Sabatier Toulouse 3).

G. Demailly (Maire d'Amiens, ancien Président de l'université de Picardie) : *Amiens et le retour de l'université en ville.*

Table ronde n°3 : L'aménagement des campus universitaires et ses nouveaux enjeux

A. Abecassis (Conférence des Présidents d'Universités).

J-M. Duthilleul (Directeur du Comité stratégique des Ateliers Campus).

André Bruston (Ancien secrétaire permanent du Plan Urbain) : *Propos conclusifs*

Séance 8: 16/09/2011

Logement, mobilité et modes de vie étudiant

A. Bruston (Conseiller - Ancien secrétaire permanent du Plan urbain).

J. Mandelbaum (Responsable UNEF Ile-de-France) : *Qui sont les étudiants aujourd'hui ?*

A-Y Le Dain (Vice Présidente de la Région Languedoc-Roussillon) et **T. Bégué** (Directeur du CROUS de Toulouse Région Midi-Pyrénées) : *Les politiques publiques régionales.*

N. Delesque (Association de la Fondation étudiante pour la ville) Directeur du développement et de l'aménagement de l'Université de Grenoble) : *L'étudiant dans la vie sociale : emploi et implication citoyenne.*

C. Moreau (Sociologue, LARES, Université de Bretagne Rennes 2) et **A. Bernicchia** (Etudiant à l'IFU, Université de Marne-la-Vallée) : *Les connaissances en matière de résidentialité, mobilité et modes de vie étudiants.*

N. Favet (architecte, agence NFA) et **P. Rubin** (architecte, atelier CANAL) : *Innovation et diversification dans la conception et la construction du logement étudiant.*

O. Tacheau (Bibliothèque de l'Université d'Angers) et **I. Aprile** (Sodexo) : *Les services en et hors campus.*

Séance 9: 07/11/2011

Bilan du séminaire et axes de recherches

J. Aust (CSO, Sciences Po) : *Les relations universités/territoires. Nouvelles relations, nouvelles questions.*

E. Campagnac (LATTs, ENPC) : *La fabrique de nouveaux territoires universitaires: Politiques Publiques et logiques privées.*

A. Bruston : *Espaces universitaires & urbains et modes de vie étudiants.*

Table Ronde n°1 : *L'expertise peut-elle se passer d'une analyse des transformations de l'enseignement et la recherche et des activités de travail ?*

H. Briand (Conférence des Présidents d'Université)

O. Ratouis (Professeur à l'institut d'aménagement du tourisme et de l'urbanisme à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3)

A. Bouton (Etudiante à science po et à l'institut d'aménagement de Bordeaux, auteur d'une étude pour le PRES de Bordeaux et de la Mission Vie de Campus à Bordeaux 3)

Table ronde n°2 : *La construction de l'université comme organisation : vers l'émergence d'une « maîtrise d'ouvrage universitaire » ?*

C. Musselin (Directrice de recherche CNRS, CSO Sciences Po Paris)

I. Villardel (Professeur à l'Université Autonome de Catalogne)

D. Grande (Mission Universités CDC)

Table ronde n°3 : *Penser les quartiers universitaires ?*

F. Godard, Président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (absent, propos recueillis par Alain Bourdin)

F. Bourillon (Professeur d'histoire contemporaine, Université Paris-Est Créteil).

P. Tondat (PRES Université Montpellier Sud de France, DG délégué à l'opération campus).

A-V. Vernardet (Directrice de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge).

Table ronde n°4 : *De l'université de masse à « l'excellence » : la troisième voie ?*

A. Frémont (géographe, ancien recteur)

J-P. Dupont (Préfet de région honoraire, auteur du rapport « Aménagement du Territoire, Enseignement Supérieur et Recherche : entre proximité et excellence » au Comité économique et social)

Le document suivant reprend de manière synthétique les propos des différents intervenants au cours de chaque séance, à partir des enregistrements audio et des supports écrits recueillis. Il a été réalisé par Hélène Dang Vu (IFU, Université Paris-Est) et Stéphanie Leheis (LATTs, Université Paris-Est/ENPC).

III. SYNTHÈSE DES SÉANCES ET DES TABLES RONDES

Séance 1: 13/09/2010

L'évolution des relations entre Etat, territoires et Universités

Revenir sur les grandes évolutions du rapport entre Etat/territoires/universités, tel était l'enjeu de cette séance introductive, ouverte par le secrétaire permanent du PUCA, E. Raoul. Les interventions et les débats ont d'abord porté sur la double dynamique de permanence et mutation dans les relations entre Etat, universités et territoires, grâce aux approches historiques développées par J. Aust (CSO) ou par M. Grossetti (Université Toulouse 2). Ils ont ensuite porté sur l'analyse spatiale de la carte universitaire, pour laquelle M. Baron a montré que la différenciation des territoires était un facteur explicatif bien plus pertinent que la hiérarchisation des villes. Enfin, le rappel des grandes orientations de la politique universitaire, détaillées par J.R. Cytermann (DGRI), a conduit à une ouverture des débats sur l'internationalisation et la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous interrogeant sur les conséquences de ces évolutions. La vivacité des échanges et la diversité du public (des universitaires aux responsables de mission campus, en passant par les représentants du ministère ou des collectivités locales) ont montré l'importance des questionnements qui émergent autour de la réorganisation des universités et leur rapport au territoire.

Emmanuel Raoul (Secrétaire permanent du PUCA) : Introduction au séminaire.

Il faut se rappeler l'importance cruciale et stratégique de la thématique *Universités & Territoires* pour le PUCA. Le PUCA est un organisme qui ne fonctionne pas en autoproduction mais au contraire, qui cherche à percevoir au mieux quelles sont les attentes de ses partenaires pour y répondre. En ce sens, sur la thématique *Universités & Territoires*, nous observons deux grandes demandes. La première porte sur les universités elles-mêmes, à savoir comment faire progresser l'université française ; elle regroupe l'ensemble des réflexions sur le classement des universités au niveau mondial (comme le classement de Shanghai). Une deuxième réflexion existe sur l'université dans la ville, où se retrouvent des interrogations sur la façon dont les universités participent au dynamisme des territoires. Nous voyons bien que ces deux grandes réflexions se rencontrent, et il suffit pour s'en convaincre d'échanger avec les présidents d'universités ou de PRES, ou de voir à quel point les collectivités locales sont impliquées dans le développement des universités sur leur territoire. Elles se demandent à la fois comment faire pour que leur université (au sens où elle s'inscrit dans un territoire local) participe au développement économique local, et comment permettre à l'université en même temps de s'inscrire dans la compétition internationale. Dans cette démarche, les deux axes que nous avons indiqués sont en fait étroitement liés. C'est pour cela que nous avons décidé de reprendre les réflexions déjà anciennes sur l'université : anciennes au point que cela paraisse suspect d'ailleurs, car il faut bien avouer que nous avons consacré plusieurs dizaines d'années de réflexion sur l'université, de sorte que l'on peut se poser la question de savoir si tant de choses ont progressé. Par exemple, au début des années 1990, le ministère de l'enseignement supérieur lançait un grand programme *Université 2000* et en même temps le Plan Urbain, l'ancêtre du PUCA, lançait un programme d'expérimentation et de recherche sur le thème *Universités & Villes*. Aujourd'hui, nous sommes à l'heure des grandes manœuvres sur l'université, avec le grand emprunt et le plan campus notamment. Il nous a semblé donc opportun de relancer ces réflexions, tout en attachant une extraordinaire attention à ces travaux antérieurs qui nous servent de fondements. Nous sommes aussi dans un contexte qui a énormément évolué avec la réforme du LMD, la création des PRES, etc.

L'idée est donc de faire un état des lieux de ces différentes questions (du point de vue de la spatialisation), de faire un bilan des actions innovantes menées depuis plus de 20 ans dans le cadre des multiples réformes universitaires, d'analyser aussi les transformations en cours et les jeux d'acteurs complexes, d'actualiser nos connaissances sur les modes de vie étudiants (dont nous avons d'autres travaux en cours aujourd'hui au PUCA), et bien sûr, à partir de ces retours d'expériences, de faire émerger de futurs chantiers de recherche. L'idée est donc de mettre en tension les logiques d'aménagement universitaire et les logiques d'aménagement urbain. Bien sûr, en 20 ans les relations entre l'université et la ville ont énormément évolué : par exemple on cherchait à l'époque à ce que les transports collectifs évitent les campus, alors qu'aujourd'hui la démarche est inverse. Pour nous, il s'agit aussi à travers ce séminaire de repérer des questions de recherche qui pourront faire l'objet d'un futur appel d'offre de recherche et d'expérimentation. Il convient de se rappeler que d'autres programmes de recherche portés par le PUCA s'intéressent aussi à cette thématique des universités, je pense notamment à la plateforme POPSU dans laquelle sont impliquées les collectivités locales, et qui a fait émerger le thème de l'économie de la connaissance comme un enjeu majeur de préoccupation pour les collectivités. Le séminaire *Universités & Territoires* entend donc être une colonne vertébrale pour l'ensemble de ces travaux sur l'aménagement universitaire.

Pierre Bernard (PUCA)

Pour compléter cette introduction, rappelons les trois grands travaux exploratoires menés par le PUCA en lien avec le séminaire. Le premier porte sur l'économie de la connaissance, autour d'un projet porté par P. Ingalina sur l'Ile-de-France ; le deuxième est dirigé par J. Zetlaoui et porte sur l'évaluation des opérations expérimentales menées par le ministère de l'enseignement supérieur, surtout au regard de l'usage de ces espaces ; enfin le troisième concerne le thème du campus durable et regroupe deux chantiers de recherche, l'un sur les bonnes pratiques dans les pays anglo-saxons porté par l'université de Nanterre, et l'autre en Europe du Nord porté par l'université de Rouen. D'autres projets ont aussi été lancés, l'idée étant de faire émerger des problématiques fortes. Même si il est vrai qu'il y a eu une réflexion très forte il y a 20 ans sur l'université, ici au PUCA sous l'impulsion d'A. Bruston, il faut bien avouer que depuis nous sommes surpris par l'absence de réflexion qui a suivi. Nous entendons bien ici remédier à ce vide, actualiser nos connaissances sur cette thématique, et surtout en s'inscrivant dans la continuité des travaux précurseurs qui avaient été menés à l'époque.

Elisabeth Campagnac (LATTS – Université Paris-Est/ENPC)

Ce séminaire a été conçu avec beaucoup d'ambition et en même temps une très grande modestie. Avec beaucoup d'ambition d'abord parce qu'il vise à articuler des domaines qui d'habitude sont séparés et ne se côtoient pas ou peu. Je pense en premier lieu aux réflexions sur les transformations de l'université comme organisation ou comme institution, sur le poids des réformes actuelles qui interrogent de nouvelles formes de management tournées vers l'évaluation, la compétition, etc. Dans un deuxième temps, je pense aussi aux travaux sur les questions de justice sociale et sur l'idée démocratisation de l'université. Où en est-on de ce processus ? Enfin je pense aussi aux recherches sur l'internationalisation de l'université et de la recherche, et la manière dont elles se traduisent aujourd'hui dans l'organisation des enseignements et de la recherche. Nous ambitionnons donc de faire le point sur ces transformations de l'université. Mais en même temps, nous voulons aussi mettre en lumière les transformations territoriales : le rapport aux collectivités locales, la nature des liens qui se développent avec les territoires, l'évolution des modes de production de la recherche (par exemple autour de pôles de compétitivité) et leur impact sur le territoire, les modes de vie étudiants, etc. Autant de thématiques qui relèvent de ce que nous pourrions appeler la

fabrique des territoires universitaires, qui met en scène des jeux d'acteurs complexes que nous tâcheront de mettre en lumière. Notre ambition est donc d'articuler ces différents axes. Elle explique aussi le choix du public auquel nous nous adressons dans ce séminaire : avec des opérationnels, des chefs de projets campus, et des chercheurs. Nous avons ainsi essayé, avec J. Aust qui organise avec moi ce séminaire, de faire se rencontrer ces acteurs, et si je prends l'exemple des chercheurs, de faire travailler ensemble des personnes de champs disciplinaires très différents, pour rassembler les compétences et faire avancer nos connaissances et notre réflexion de manière conjointe. L'originalité de ce séminaire tient donc dans cette articulation de réflexions qui demeurent généralement séparées, parce qu'elles relèvent de disciplines et de structures d'enseignement et de recherche différentes.

Jérôme Aust (CSO-Sciences Po/CNRS) : *L'évolution historique des relations entre Etat, universités et élus locaux dans le gouvernement des politiques d'implantation universitaire depuis la fin des années 1950.*

De récentes initiatives étatiques (le plan campus, ou le grand emprunt) relancent l'intervention de l'Etat dans l'équipement universitaire et scientifique. Ces initiatives illustrent une recomposition de l'action de l'Etat. Plusieurs indices en attestent : le premier tient au renouvellement des technologies de gouvernement pour piloter ces initiatives, notamment à travers l'appel à projet ; la deuxième tient au fait que l'intervention de l'Etat se fait de plus en plus sélective, en découpant les territoires d'action ; le troisième indice tient au renforcement des différences entre les sites qui apparaît désormais comme une solution et non plus un problème. Ces changements sont généraux, et on les retrouve dans d'autres domaines des politiques publiques. Pour autant, il ne faut pas aller trop vite sur la radicalité de ces changements, d'une part parce qu'il faut se méfier des discours qui mettent l'accent sur la rupture, et d'autre part parce qu'il faut se méfier également des analyses qui montrent un Etat dominant et tout-puissant, dont on voit bien qu'elles ne sont que peu nuancées. Il convient donc d'appréhender plus finement ces politiques et de les mettre dans une perspective historique. Nous avons donc choisi d'identifier les changements qui marquent la gestion du plan campus, en le comparant aux plans des années 1960, puis des années 1990 (avec U2000 et U3M), ces trois périodes correspondant assez bien avec les trois grandes phases de la politique immobilière universitaire. Pour se faire j'ai travaillé sur une grande ville de province, Lyon. Trois projets sont comparés, l'un dans les années 1960 (avec Lacroix-Laval et Bron-Parilly), puis le projet de la Manufacture des tabacs lancé en 1989, et enfin le plan campus aujourd'hui (avec Lyon Cité Campus). Cette analyse repose sur mon travail de thèse pour les deux premières opérations. La gestion des politiques d'implantation universitaire nous montre une transformation de la relation de l'Etat au territoire, et de l'Etat aux universités. Nous nous sommes appuyés sur l'analyse de R. Epstein (2009) qui a décrit trois modes de gouvernement qui se sont succéder dans son analyse des politiques publiques : dans les années 1960, il décrit un gouvernement par la norme; dans les années 1990 un gouvernement par le contrat, où l'Etat développerait des partenariats pour agir ; et dans les années 2000 un gouvernement par la concurrence mis en lumière par les appels à projets compétitif et qui témoigne d'un certain retour de l'Etat par la mise en compétition des territoires. On devine une parenté forte entre cette analyse et le champ des politiques universitaires, dans lequel il est possible de repérer cette succession de trois outils et de trois formes de gouvernement.

Nous pouvons mettre en évidence un premier résultat de recherche qui correspond aux restructurations du pouvoir étatique. Nous avons bien une succession de dispositifs d'intervention, du plan au contrat puis à l'appel d'offre compétitif. Pourtant, si on analyse plus finement les choses, une autre vérité transparait : il y a aussi des permanences et des tendances lourdes. La nature et les modalités du pouvoir étatique connaissent des

permanences très fortes : le pouvoir des services centraux réside principalement dans le contrôle, plus que dans la capacité à imposer des solutions. C'est ce qu'illustre l'incapacité pour les instances ministérielles à orienter le flux des étudiants vers les filières scientifiques, malgré un investissement massif dans les facultés de sciences dans les années 1960. Au milieu des années 1960 l'écart est grandissant entre les prévisions et les flux étudiants, traduisant une désaffection continue des filières scientifiques au profit des lettres et sciences sociales. Ce sont donc les universités elles-mêmes qui, en urgence, doivent accélérer la construction des facultés de lettres. Divers exemples peuvent être mobilisés ainsi et nous montrent que le pouvoir de l'Etat se joue plus sur une capacité de contrôle que sur une véritable capacité de prescription. Cette capacité de contrôle on la retrouve plus tard dans les opérations U2000/3M, et aujourd'hui dans le plan campus. L'autorité centrale garde la capacité de contrôle en conservant par exemple la capacité à sélectionner les projets.

Cette permanence du pouvoir étatique ne doit pas pour autant faire oublier les mutations à l'œuvre. Elles sont de deux ordres : d'abord une sectorisation plus nette (avec au niveau central un recul des instances interministérielle et au niveau déconcentré un recul du préfet et une disparition des la DDE) ; et une centralisation accrue (le rôle des services déconcentrés étant progressivement réduit et marginalisé au profit du recteur d'académie dans les années 1990 puis d'un face-à-face direct entre la communauté universitaire et le cabinet du ministre dans les années 2000).

Le deuxième résultat souligné ici tient à la restructuration du rôle des collectivités locales, du retrait à la participation. Les élus locaux sont complètement absents de la gestion des politiques universitaires dans les années 1960. A Lyon, il faut attendre mai 1968 pour que les élus se mobilisent. Dans les années 1990 et aujourd'hui, ils sont des soutiens aux projets : ils se mobilisent et devancent même les ambitions de l'Etat parfois. Cette reconfiguration s'explique par trois facteurs. Le premier correspond au renouvellement du personnel politique local et du profil des élus locaux. Il s'illustre par la trajectoire personnelle et professionnelle des grandes figures lyonnaises, comme L. Pradel et F. Collomb dans les années 1960 et 1970, peu enclins à se tourner vers le milieu universitaire, puis la nouvelle génération d'élus à partir de la fin des années 1980, beaucoup plus proche du monde universitaire, avec par exemple M. Noire et C. Million. Le deuxième facteur tient au fait que le développement universitaire apparaît de plus en plus comme un élément du dynamisme local et économique. L'université et la recherche sont présentées comme des facteurs clés de la compétitivité économique des territoires ; idée que l'on retrouve aujourd'hui relayée dans le discours sur l'économie de la connaissance. Le troisième facteur correspond aux recompositions de l'action publique, avec la décentralisation notamment, qui fait que les élus locaux ont vocation à intervenir sur le champ universitaire.

Un troisième et dernier acteur voit sa place évoluer : l'acteur universitaire. Des années 1960 aux années 2000, on passe d'une communauté universitaire qui entretient des rapports purement verticaux avec le ministre, à une communauté universitaire qui va développer ses liens, jusqu'à les formaliser au sein de PRES. Il faut se rappeler que dans les années 1960 les doyens de facultés dans une même ville universitaire n'entretiennent aucune relation entre eux. La situation évolue avec mai 1968 et la reconstruction des périmètres en universités, mais les conflits et clivages persistent. Le tournant intervient avec les plans U2000 puis U3M qui renforcent la figure du président d'université et qui l'engagent dans des processus de négociation, entre présidents d'universités et directeurs de grandes écoles, pour l'affection des locaux en particulier. Le plan campus aujourd'hui confirme cette prégnance des présidents d'universités, et désormais de PRES. Là encore, plusieurs facteurs explicatifs peuvent être repérés : la fin des querelles idéologiques avec le renouvellement des présidents d'université dans les années 1980 ; l'effet de la politique étatique qui par l'outil du contrat impose un interlocuteur privilégié ; et l'implication croissante des élus locaux qui consolident

le poids des présidents d'université qui sont leur interlocuteur. L'accord entre les présidents d'université repose sur un principe d'égalité entre les établissements, qui permet la bonne entente et les négociations. Les universitaires donnent ainsi la priorité à certaines opérations, en échange de contreparties pour les autres. Actuellement la gestion du plan campus remet en cause ce principe en mettant à l'épreuve la robustesse des accords par le principe de sélection imposé.

Michel Grossetti (Université de Toulouse 2) : *Recherche et territoire : genèse et développement des pôles scientifiques français.*

Cette intervention est centrée sur la carte scientifique française, présentant des résultats acquis depuis plusieurs années, dans le cadre du programme *Universités et villes* d'abord, puis de programmes de recherche du CNRS et européens. Aujourd'hui ces réflexions se poursuivent dans le programme *Géosciences*.

L'interrogation de départ de cette intervention pourrait se résumer ainsi: pourquoi y a-t-il autant d'informaticiens à Toulouse ? Répondre à cette question implique, selon moi, de dresser un tableau de la carte scientifique française, et de chercher les variables explicatives pour comprendre la répartition actuelle des établissements sur le territoire. L'analyse nous a montré que cette carte ne se calquait qu'imparfaitement sur celle de l'armature urbaine ou sur la carte de la géographie industrielle, et qu'elle était le résultat de processus historiques que nous souhaitons mettre en lumière ici. Car il y a bien une construction historique sur le long terme qui explique la différence de trajectoires entre les villes universitaires. Et dans ce processus de construction de la carte scientifique, les rapports entre l'Etat et les collectivités locales ont varié au cours du temps, alternant des phases de centralisme et des phases laissant plus d'initiative aux pouvoirs locaux.

Nous avons distingué quelques étapes de la constitution de la carte scientifique française. Tout d'abord, il faut remonter à la révolution française pour dresser cette cartographie, puisqu'en 1793 la Convention abolit les anciennes universités, faisant table rase des structures préexistantes. A partir de 1808, on assiste à l'instauration d'un système qui va perdurer créant des irréversibilités fortes: l'université impériale, avec une seule université dans un système fortement centralisé et des facultés réparties sur le territoire national. La carte des facultés ainsi mise en place perdure jusqu'en 1870, et constitue l'armature de base de la carte actuelle. Dans cette première grande période, on voit aussi émerger les spécificités du modèle français avec une université orientée vers l'organisation du baccalauréat (la formation des élites se faisant ailleurs, dans les grandes écoles), et des organismes de recherche déjà indépendants. Ce système de l'université impériale disparaît sous la Troisième République avec une politique de rénovation de l'université. Les effectifs d'étudiants augmentent, et la recherche s'effectue aussi dans ces universités nouvelles. L'entre-deux-guerres marque ensuite un changement profond. Les budgets ne sont plus les mêmes, les effectifs aussi du fait des deux guerres, et de profonds changements organisationnels changent la donne. Une nouvelle période s'ouvre alors à partir de 1945 et jusqu'en mai 1968, avec la massification de l'enseignement supérieur et la réorganisation du paysage scientifique. On voit ainsi apparaître une deuxième génération de villes universitaires. La période de mai 1968 à l'arrivée de la gauche au pouvoir peut ensuite être distinguée. Les lois de décentralisation modifient la donne considérablement, de même que les politiques de relance de la recherche et de rénovation des liens avec l'industrie. Pour autant, il faut attendre le milieu des années 1980 pour voir évoluer la carte scientifique française avec la création d'une troisième génération de villes universitaires, liée à l'émergence des antennes universitaires dans les villes moyennes.

Deux enjeux centraux peuvent être débattus ici. Le premier concerne la carte des villes universitaires et le second concerne la question des sciences appliquées et des relations

science-industrie. En ce qui concerne la carte des pôles universitaires et scientifiques français, nous avons identifié les principales étapes qui ont conduit à la création de trois générations de villes universitaires, qui se différencient par la taille des pôles scientifiques, leur orientation disciplinaire et leur trajectoire historique. Ces travaux ont mis en évidence l'alternance de phases de stabilité (maintien des centres universitaires de 1870 jusqu'en 1960) et de changements rapides (nouvelles universités des années 1960, antennes des années 1980). L'apparition d'une nouvelle vague de villes universitaires résultant de la conjonction de deux facteurs : la croissance des effectifs étudiants et une réorganisation institutionnelle. La carte fixée avec la création de l'université impériale, distinguant deux types de facultés (académiques et professionnelles) et marquant un centralisme extrême, n'a ainsi que très peu bougé jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale. Elle n'est complétée qu'en mai 1968 avec le redécoupage des universités. En ce qui concerne le rapport au territoire, le centralisme extrême du 19^{ème} siècle laisse place à des ambitions locales avec les débuts de la Troisième République. Des savants, intellectuels, et universitaires, ont pris position pour demander la rénovation du système universitaire et ils ont trouvé un écho avec la Troisième République qui crée par exemple des bourses pour attirer des étudiants. Dans le même temps, le renouvellement du corps enseignant participe aussi de la renaissance des facultés. Pour autant, la carte scientifique n'évolue pas vraiment, puisqu'en dépit d'une politique de valorisation de quelques universités que l'on entend faire rivaliser avec les universités européennes à l'international (politique qui incite les collectivités locales à investir massivement dans l'immobilier universitaire), c'est encore le principe d'égalité et d'équité dans la répartition des universités sur le territoire national qui prédomine. La stabilité de la carte n'empêche pas en même temps une différenciation accrue des sites, qui s'explique notamment par l'autonomie de plus en plus forte accordée aux facultés (qui sont autorisées par exemple à recevoir des dons ou legs, à délivrer leur propre diplôme, etc.). Dans le cas des facultés de sciences, cette évolution a conduit à la création d'instituts de chimie, de physique, ou d'agronomie, qui sont à la base des établissements de sciences appliquées. Les collectivités locales interviennent de façon plus ou moins forte, accentuant la différenciation à l'œuvre. Le centralisme n'en est pas pour autant oublié et il revient en force dans l'entre-deux-guerres et après 1945. Les universités sont sorties exsangues de la guerre, leurs capacités financières sont réduites drastiquement, et l'Etat reprend en main la politique scientifique, à coup de grands plans (dans une rhétorique bien connue du rattrapage du retard français), et dans une logique d'harmonisation des établissements. Là encore, les transformations institutionnelles et la massification des effectifs font apparaître une nouvelle génération de villes universitaires : avec des villes qui étaient exclues de la carte jusqu'à présent, comme Nantes, et des antennes universitaires qui sont dotées alors d'universités de plein exercice, comme Pau. Sur le plan de la carte scientifique pourtant les choses n'ont pas beaucoup évolué, et il faut attendre les années 1980 avec d'une part la décentralisation, avec sa politique de rediffusion de la recherche en province (par le CNRS notamment), et d'autre part la seconde massification des effectifs entre 1985 et 1995, pour voir bouger la carte avec la création d'antennes universitaires. On assiste alors à une floraison d'antennes dans des villes parfois très petites, et avec des différences considérables entre les établissements : des IUT, des établissements de premier cycle, etc. Ces antennes doivent aujourd'hui faire face à l'arrêt de la croissance des effectifs étudiants (voir même leur diminution) et à un retournement idéologique : il ne s'agit plus de répartir la richesse universitaire équitablement sur le territoire, mais de défendre la France à l'international donc en favorisant la concentration des moyens dans quelques universités d'excellence. Le devenir de ces antennes universitaires constitue ainsi un enjeu important du développement de la carte universitaire aujourd'hui : on y effectue de la recherche ; l'enseignement y est de qualité équivalente à celui des universités de plein exercice ; et elles scolarisent des étudiants d'origine plus

modeste. Très hétérogènes et souvent tenues à bout de bras par des enseignants-chercheurs, ces antennes mériteraient une politique de soutien et de d'organisation qui se fonde sur une connaissance effective de leur situation et non sur des idées reçues.

Myriam Baron (Université Paris 7) : *L'Etat et la construction de la carte universitaire (1950-2000)*.

Les travaux présentés ici nous conduisent d'une analyse historique à une analyse géographique de la carte universitaire française. Il est intéressant de revenir sur les significations possibles de cette carte universitaire, d'une part pour voir les décalages par exemple avec la carte scolaire (dont on parle beaucoup mais dont on n'a pas vraiment d'image), et d'autre part parce qu'il faut attendre le début des années 1990 pour assister à une diffusion de cette carte qui jusque là était relativement méconnue. Dans le cas français, le prisme de la hiérarchie pourra nous aider à comprendre les choses, et notamment le fameux déséquilibre entre Paris et la province. Pour autant, notre analyse nous permettra de mettre en lumière les pratiques qui conduisent à dépasser ce modèle hiérarchique. Ce travail implique de revenir sur le rôle de l'Etat, en tant que producteur de statistiques sur les universités et diffuseur de ces statistiques (par le biais notamment des atlas régionaux de l'enseignement supérieur).

Alors, quelle signification donner à la carte universitaire française? Une première réponse consiste en la définition des bassins de recrutement. Au regard des cartes extraites du dernier atlas régional, il apparaît en effet que nous sommes passés d'une dimension de proximité sociale à une dimension de proximité spatiale de l'équipement universitaire. On observe par exemple que 30km séparent en moyenne deux lieux qui offrent au moins une formation universitaire dans les 22 régions métropolitaines (ce qui est à peu près équivalent à la distance entre deux lycées). Au-delà de cette répartition des équipements universitaires, ces cartes rendent compte aussi de la spécialisation des lieux, ou encore des mobilités géographiques des étudiants. Surtout, elles permettent de mettre en tension les discours politiques sur l'aménagement universitaire d'un côté, et les pratiques réelles d'un autre côté (notamment les pratiques étudiantes : au sens de leurs choix de formations et de leurs choix de mobilités géographiques). D'une certaine façon, la question qui se joue derrière est de savoir si l'on a affaire à une politique d'aménagement universitaire ou bien à une véritable politique d'aménagement du territoire par l'université (beaucoup plus ambitieuse). C'est aussi de savoir quelle échelle de représentation ou quelle maille doit être privilégiée : l'académie, la région, l'agglomération ?

Pour commencer cette présentation, essayons de voir ensemble en quoi la notion de hiérarchie permet de comprendre les structures et les dynamiques de la carte universitaire française ? Si l'on revient sur les caractéristiques de cette carte (selon les formations, générales ou professionnelles, et selon les débuts ou fin de parcours), on observe bien une forme hiérarchique universitaire et urbaine qui se maintient depuis plus de 50 ans. Une autre réalité apparaît d'ailleurs dans cette hiérarchie : la variété des formations proposées et la taille des centres. Nous voyons apparaître notamment des petits centres universitaires qui ont tendance à se spécialiser dans des formations professionnelles (type IUT) le plus souvent, et de très grands centres universitaires (cas à part de Paris qui écrase tout). Des trajectoires régionales se dessinent également. Elles mettent en lumière une caractéristique majeure comme la présence d'un isolat parisien, qui vit de plus en plus en vase clôt, puisque Paris n'attire pas autant que l'on pourrait le croire les étudiants des autres régions universitaires. Si l'on s'intéresse aux mobilités des étudiants, il apparaît par exemple que seulement 8% des étudiants en moyenne changent de ville universitaire ; ils sont donc extrêmement sédentaires ! Cela remet en cause l'idée que les étudiants bougent en fonction de leur choix de formation. La carte des mobilités fait apparaître des effets de masse, et notamment le rôle

joué par Paris. Les principaux flux mettent en jeu les plus grosses agglomérations évidemment et en particulier l'Ile-de-France ; pour autant, les autres échanges interrégionaux sont assez équilibrés. Ainsi, certaines barrières apparaissent (ou plutôt sont confirmées), mais d'autres disparaissent. Et la carte des mobilités fait apparaître des étudiants là où on ne les attend pas : par exemple on observe que les étudiants de 3^{ème} cycle ne sont que très peu attirés par l'Ile-de-France, contrairement à une idée reçue. De par le fonctionnement en isolat de l'Ile-de-France, les grandes villes de province tirent leur épingle du jeu : les étudiants des plus grandes villes universitaires de province migrent plus vers d'autres grandes villes de province que vers Paris. Le phénomène est accentué quand on décompose par passage de cycles (notamment à l'entrée en deuxième cycle). Ce premier point pose ainsi la question de la validité et de la permanence de la vision dichotomique Paris/province.

Au-delà de la dimension hiérarchique, on observe bien sûr une structuration régionale : par académies, par universités, etc. que nous illustrerons ici par le cas de l'agglomération parisienne. Si l'on regarde justement les structurations de l'agglomération parisienne, là encore selon les mobilités des étudiants, on voit apparaître par exemple une faiblesse des migrations interurbaines. Les étudiants parisiens sont très peu mobiles, et lorsqu'ils changent d'université, c'est à l'intérieur de l'agglomération parisienne. Autre élément, au regard de la carte des masters et des co-habilitations de diplôme, nous voyons apparaître des mises en réseau à géométrie variable à l'intérieur de l'agglomération parisienne. Au-delà des permanences de la carte universitaire, d'autres articulations, d'autres redistributions sont donc possibles, par exemple par le biais des co-habilitations de diplômes qui permettent de redessiner des réseaux universitaires moins hiérarchisés.

Pour conclure, revenons sur l'exemple de la Bretagne qui a souvent fait figure de laboratoire de l'aménagement du territoire (et notamment universitaire) depuis les années 1960. Quel bilan dresser de cette politique? Nous observons une multiplication des acteurs et des niveaux dans la structuration de la carte universitaire, avec par exemple des petites régions universitaires qui ont acquis une spécialisation forte et des grandes régions universitaires qui ont convergé vers un modèle diversifié d'offre de formations. L'exemple breton nous montre bien que nous avons non pas une carte mais des cartes universitaires. Et ces cartes peuvent nous montrer beaucoup de choses différentes, même parfois contradictoires. Il faut donc prendre garde à cette tentation de vouloir figer les choses à travers la publication de cartes, ou en tout cas se méfier de la façon dont elles ont été construites et diffusées.

Jean-Richard Cytermann (DGRI, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche) : *D'U2000 au Plan Campus, vers une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

Après avoir rappelé l'actualité de ce colloque au moment où s'élaborent les cahiers des charges du grand emprunt (qui vient parfaire une décennie de réformes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), on peut égrener les dispositifs mis en place ces dernières années : les pôles de compétitivité, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réseaux thématiques de recherche avancées, le plan Campus, les investissements d'avenir. Nous sommes donc dans une période de changement. Et l'une des caractéristiques de ces changements est qu'ils n'ont pas vocation à s'opérer de manière uniforme sur le territoire. Les différentes configurations d'une région à l'autre ont vocation à évoluer, en fonction du jeu des acteurs, mais aussi suivant des paramètres liés à l'histoire, à l'armature urbaine, aux réseaux de transport, à l'évolution démographique ou économique.

Dans cet exposé, qui est avant tout le point de vue d'un acteur, qui a participé depuis 30 ans à la définition de ces politiques, je commencerai par les caractéristiques des implantations territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Elles se définissent en quatre points : d'abord une organisation territoriale différente suivant le type de formation,

(du plus diffus avec les sections de techniciens supérieurs plus présentes dans les villes petites ou moyennes ; aux classes préparatoires et grandes écoles présentes essentiellement dans les grandes villes avec une surreprésentation de la région parisienne; et aux universités présentes essentiellement dans les plus grandes villes) ; ensuite, une carte de la recherche non articulée avec celle des formations (la carte de la recherche est ainsi très concentrée, plus que celle de l'enseignement supérieur, malgré des mouvements de rééquilibrage) ; et finalement une concentration plus forte qu'il n'y paraît. Cette carte se caractérise donc par un émiettement excessif, qui a ses inconvénients (comme ces personnels enseignants-chercheurs qui résident dans des implantations sans centre de recherche par exemple).

Quels sont les facteurs traditionnels de l'établissement de la carte universitaire et de recherche ? En reprenant les dates clés de la formation de la carte universitaire, quatre périodes peuvent être distinguées. La première période est celle du milieu des années 1960, où devant la croissance étudiante, sont créées de nouvelles universités. De cette époque datent des universités (comme Nantes ou Nice), des implantations de banlieue parisienne (comme Orsay ou Nanterre) et la création des premiers IUT (souvent dans des villes industrielles et non universitaires). Cette période est d'ailleurs la première fracture entre la carte de l'enseignement supérieur et la carte de la recherche, les implantations du CNRS étant restées massivement à Paris et dans les grandes villes universitaires existant en 1960. La seconde période est celle du début des années 1980, avec la montée en puissance des régions, la mise en place des contrats de plan Etat Région, et les lois de 1982 et 1984 qui affirment l'ancrage de l'université et de la recherche publique dans leur région et leur contribution au développement régional. Elle se caractérise par l'extension des IUT, la transformation des centres universitaires en universités de plein exercice et la création de structures de transfert de technologie à destination des PME. La troisième période est celle du plan université 2000, (1989-1995) pour faire face à la croissance des étudiants. Elle se traduira par un effort massif de constructions de locaux, un développement sans précédent des IUT dans des villes moyennes, la création de 7 universités nouvelles et le retour des universités en centre ville. La quatrième période enfin est celle qui démarre en 1998, fondée sur l'attractivité et la compétitivité des territoires.

Ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux est le facteur démographique : c'est vrai pour les années 1960, et dans une moindre mesure pour les années 1980. A des effets démographiques quantitatifs s'ajoutaient ceux plus qualitatifs liés à la variation de la composition de la population étudiante avec des couches plus modestes arrivant à l'université et plus demanderesse d'un enseignement de proximité. Cette pression démographique et sociale aujourd'hui a pratiquement disparu, et fragilise certains sites universitaires (poussant au regroupement). Le deuxième facteur explicatif tient à la problématique de l'aménagement du territoire, qui a défini une politique longtemps guidée par deux principes : réduire le poids de la région parisienne, et accompagner la reconversion économique des zones en difficultés par de la formation et de la recherche. Le troisième facteur enfin correspond à la montée en charge des collectivités locales dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'intervention des collectivités territoriales, en matière d'enseignement supérieur a été souvent présentée comme ayant conduit à une trop grande dilution de la carte universitaire. Le bilan est tout autre si l'on tient compte de leur intervention dans la recherche universitaire, y compris par le canal des grands organismes qui lui sont associés. L'action des collectivités territoriales a en fait une action positive de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a favorisé l'autonomie des universités ; elle a facilité l'ouverture des universités à leur environnement socioéconomique ; surtout elle a contribué à renforcer les secteurs d'excellence de l'université qu'il s'agisse de la recherche ou des formations professionnelles.

Si l'on revient plus précisément sur les caractéristiques de la période actuelle, depuis 1998, nous assistons à une transformation de la carte universitaire qui repose sur des critères : de lisibilité, de visibilité, et d'attractivité internationale. Ces trois dimensions me semblent se renforcées du fait d'un renforcement de la compétitivité internationale au cours des trois dernières années et auquel tentent de répondre des instruments tels que les pôles de compétitivité, les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), les PRES ou encore le plan campus. Les termes de lisibilité, de visibilité et d'attractivité internationale sont désormais omni présents. Ils renvoient, de manière parfois diffuse, à une logique de concurrence ou de compétition internationale. Ils s'expliquent aussi par l'impact des programmes européens, et l'impact des classements et des évaluations internationales.

Aujourd'hui la question de la différenciation des sites est posée. Rappelons que la différenciation des universités existe et il est illusoire de prétendre que toutes les universités ont les mêmes missions et dans les mêmes proportions. Nous sommes arrivés aujourd'hui à une typologie distinguant : les grandes métropoles universitaires regroupant souvent plusieurs universités, fortement adossés aux organismes de recherche et présentes sur l'ensemble des fronts de la connaissance; les autres sites sièges d'universités, qui ont vocation à trouver une spécialisation ; les autres sites, plutôt dédiés à l'enseignement technologique de niveau licence et à la diffusion technologique. Pour certains cette différenciation peut vouloir dire une université à deux vitesses, mais à cela je répondrai que la différenciation doit s'accompagner d'une spécialisation des sites dans un cadre collaboratif régional. La différenciation des universités et des sites doit s'accompagner d'une reconnaissance diversifiée des formes d'excellence.

Séance 2: 08/11/2010

Les structures de coopération à appui territorial (PRES, RTEA, Cancéropôles...)

La première intervention proposée par D. Younès & A. Vézian a porté sur deux types de structures de coopération ambitionnant de relier science et industrie dans un même territoire. Après avoir retracé brièvement l'histoire des universités françaises et insisté sur leur récente création par la loi Faure, P. Veltz a souligné l'importance de la période de la décennie 1990, pendant laquelle les programmes U2000 et U3M ont mis à l'agenda l'urbanisme universitaire et les relations entre ville et université. J.-M. Jolion a exposé le processus d'affirmation du PRES Université de Lyon en tant qu'acteur référent des questions universitaires à l'échelle du site Lyon – St Etienne. Enfin dans un dernier temps, F. Olivier Utard a exploré les relations entre université, industriels et territoire à partir du cas strasbourgeois.

Dima Younès (Doctorante CSO/CNRS) & Audrey Vézian (Doctorante CSO/CNRS) : Restructurer les relations science-industrie par le territoire ? L'exemple de la politique des Cancéropôles et des pôles de compétitivité.

Cette intervention portera sur deux types de structures de coopération ambitionnant de relier science et industrie dans un même territoire : les pôles de compétitivité d'une part, et les cancéropôles d'autre part. Partant du constat du manque de visibilité de ces structures, nous nous sommes interrogées sur les modalités d'émergence de ces structures. L'analyse plus détaillée des cas de Lyon et du plateau de Saclay a permis de mettre en évidence des processus de construction faiblement encadrés et des organisations très hétérogènes. Entre les pôles de compétitivité et les cancéropôles, nous avons observé un déséquilibre dans les relations science/industrie, qui penche dans un cas du côté des industriels, et dans l'autre du côté de la recherche publique. D'autres déséquilibres ont été mis en lumière : entre les PME et les grandes entreprises, ou encore dans l'implication des collectivités locales, conduisant à différencier fortement ces types de structures, et compliquant leur mise en cohérence.

P. Veltz (PDG de l'Etablissement Public du Plateau de Saclay) : Le cluster Paris-Saclay.

Après avoir retracé brièvement l'histoire des universités françaises et insisté sur leur récente création par la loi Faure, je voudrais souligner l'importance de la période de la décennie 1990, pendant laquelle les programmes U2000 et U3M ont mis à l'agenda l'urbanisme universitaire et les relations entre ville et université. La focale des politiques nationales s'est déplacée au cours de la décennie 2000, pour se concentrer non plus uniquement sur la formation des cadres mais sur le rôle de la recherche dans l'économie nationale, ainsi que sur le positionnement du système d'enseignement supérieur et de recherche dans la compétition internationale. Les mauvais résultats des universités françaises dans le classement de Shanghai eurent l'effet d'un électrochoc en France, tandis que le rapport produit par E. Cohen et P. Aghion mettait en évidence le déficit d'investissements consentis par la France pour les universités et les étudiants, au regard des autres pays de l'OCDE et notamment des Etats-Unis. Face à ce diagnostic, la loi LRU et la multiplication des dispositifs de regroupement et de financements d'exception, furent les réponses apportées par l'Etat français pour améliorer la visibilité et l'attractivité de ses universités. Cette politique marque en même temps un changement idéologique de la gestion du système universitaire national : ces dispositifs introduisent une compétition interne au monde universitaire pour l'accès aux ressources publiques, et sont focalisés par la promotion de quelques sites dits d'excellence sur la scène internationale. Cela m'amène à soulever les questions induites par ces nouveaux dispositifs :

telles que la « complexification déraisonnable » du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, la multiplication des réseaux en tous genres, le décalage entre les sommes, certes utiles, dans les opérations immobilières et celles dans les ressources humaines, et la difficulté des collectivités locales à défendre une doctrine claire concernant les enjeux universitaires.

Jean-Michel Jolion (Chargé des grands projets, PRES Université de Lyon) : *Le PRES Université de Lyon.*

Je voudrais revenir ici sur le processus d'affirmation du PRES Université de Lyon en tant qu'acteur référent des questions universitaires à l'échelle du site Lyon-St Etienne. Il faut rappeler l'évolution qui s'est opérée depuis la création du PRES en 2007 pour que les établissements de formation supérieure et de recherche coopèrent. Pour preuve de ce changement, on peut se référer au succès de l'opération campus, à l'intégration de l'université et des écoles stéphanoises dans l'Université de Lyon, ainsi qu'au soutien des collectivités locales à un PRES qui leur permet d'avoir un interlocuteur unique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. On peut identifier les raisons qui ont conduit à adopter la forme « établissement public de coopération scientifique » (EPCS), comme sa structure juridique, ses modes de fonctionnement, ses missions et les limites de ses compétences. Les outils créés par le PRES pour assurer ses missions de valorisation de la recherche mais aussi l'accompagnement des opérations immobilières ont joué un rôle majeur. Enfin, pour montrer que le PRES joue pleinement le rôle d'acteur de développement local, on peut évoquer l'élaboration conjointe du schéma de développement universitaire (SDU) par le PRES et la Communauté urbaine de Lyon. Pour autant, la mission première du PRES Université de Lyon est de restructurer le paysage universitaire de la métropole, et non d'être une structure supplémentaire qui ajouterait à la complexité locale. L'objectif final du PRES est donc à terme de disparaître lorsque l'ensemble des acteurs universitaires fera complètement système.

F. Olivier Utard (Historienne, Université de Strasbourg-BETA)

Que dire des relations entre université, industriels et territoire à partir du cas strasbourgeois ? En partant d'une approche historique, je souhaite vous montrer l'ancienneté des structures d'interface entre universités et entreprises, créées dès les années 1870, à partir de la refondation de l'université de Strasbourg par l'Empire allemand. Dès cette époque s'est développé un modèle reliant étroitement enseignement, recherche et industrie. Dans les périodes suivantes, d'autres influences se sont succédées, françaises d'abord puis américaines, conduisant soit à innover vers de nouvelles structures coopératives, soit à en abandonner certaines au gré de l'intensité des échanges entre université et industrie. L'exemple strasbourgeois permet donc de mettre en exergue l'influence des différents modèles universitaires (allemand, français, américain) sur l'émergence et la pérennité des structures de coopération entre universités et industries. Il témoigne également de l'importance du contexte local (spécificités du patronat local, rôle de quelques grandes figures universitaires, etc.) dans la constitution de ces partenariats.

Séance 3: 13/12/2010

Les liens entre collectivités locales et politiques de recherche & d'enseignement supérieur

La troisième séance du séminaire a posé la question des liens entre collectivités locales et universités. Elle a permis de mettre en évidence deux tendances. D'un côté les transformations de l'économie, vers une économie de la connaissance, font de l'enseignement supérieur et de la recherche des enjeux décisifs pour les collectivités locales, dans leur stratégie de développement. De l'autre côté, les universités cherchent à se reconnecter au territoire local. Elles ont besoin d'un territoire dynamique, pour trouver des sources de financement, des emplois pour leurs étudiants, etc. Ainsi les collectivités locales comme les universités ont des attentes très fortes, des ambitions concomitantes, mais qui ne se rencontrent pas forcément et impliquent de construire un partenariat efficace. Les intervenants du séminaire nous ont proposé quelques clés pour comprendre les conditions de la construction et de la réussite de ce partenariat. F. Pallez (Mines ParisTech) a montré la multiplicité des dispositifs existants pour associer universités et collectivités locales, et l'ingénierie du partenariat que suppose la maîtrise de ces dispositifs. Plusieurs études de cas ont été présentées: Lyon, le Val-de-Marne, les petites villes universitaires; et plusieurs outils pour construire un partenariat stratégique: le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cas de Lyon, analysé par S. Gardon (CSO/CNRS), ou la convention cadre, mise en oeuvre par le conseil général du Val-de-Marne et présentée par D. Ingert (CG Val-de-Marne). L'intervention de C. Manifet & C. Soldano (CERTOP, Université de Toulouse) a rappelé les limites de ce partenariat dans le cas des territoires universitaires intermédiaires et les risques engendrés par des choix stratégiques pris par l'un ou l'autre acteur mais s'imposant aux deux.

Frédérique Pallez (Mines ParisTech) : L'enseignement supérieur et la recherche, enjeu dans la bataille économique des territoires.

L'implication croissante des collectivités locales dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans le cadre de politique de développement économique et de soutien à l'innovation notamment, soulève deux questions. D'une part, comment les collectivités prennent part dans les multiples dispositifs qui réorganisent le système de l'enseignement supérieur et de la recherche (PRES, RTRA, etc.) ? D'autre part, comment peuvent-elles construire une stratégie autonome et gagnante ? Nous avons répondu à ces questions en nous appuyant sur trois enquêtes (ou mission d'expertise) de terrain réalisées entre 2007 et 2010 :

- une étude réalisée pour la DATAR en 2007-2008 sur l'articulation entre les nouveaux dispositifs (ESR, Pôles de compétitivité) ;
- des travaux de l'Observatoire des pôles de compétitivité (OPC) depuis 2007 ;
- et un travail mené en 2010 pour des collectivités infra régionales sur la stratégie à dix ans de l'université de leur territoire

La multiplication des dispositifs visant à mieux articuler universités, territoires et industries, se traduit par une recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et la recherche, dans la cadre duquel les collectivités territoriales ont joué un rôle, le plus souvent de « facilitateur ». Cela étant, la cohérence de toutes ces initiatives institutionnelles rapprochées - Pôles de Compétitivité, PRES, RTRA, Carnot, Plan Campus, Investissements d'avenir - n'est pas évidente : leurs logiques sont distinctes, elles sont parfois en concurrence, la multiplication de structures variées tend à saturer le paysage et enfin l'articulation entre ces dispositifs et plans d'action n'est pas réglée par les textes qui les initient. Notre analyse a ainsi relevé la multiplicité des configurations territoriales auxquelles conduisent ces

dispositifs variés (pôles de compétitivité contrastés, RTRA duales, RTRA aux logiques académiques, PRES aux périmètres et activités variés, etc.). Ces configurations rendent compte de différents modèles qui ont tendance à se juxtaposer plutôt qu'à se substituer les uns aux autres et dans lesquels, les collectivités territoriales ne sont pas impliquées de la même manière. Toutefois, il faut rappeler leurs ambitions communes : la structuration et la fédération du système d'enseignement supérieur et de recherche sur leur territoire, et pour ce faire, la mise en œuvre d'une véritable « ingénierie du partenariat ».

En s'intéressant ensuite aux cas des universités et villes moyennes qui se sentent exclues de la politique d'excellence et de concentration territoriale en œuvre actuellement, nous pouvons proposer quelques clés pour comprendre la façon dont peuvent se monter des partenariats stratégiques entre universités et collectivités. Ils posent pour principe le plein exercice de l'université mais aussi son intégration dans un ensemble régional. L'université doit par ailleurs assurer un « service public d'enseignement supérieur » pour les premiers cycles. Autrement dit, les objectifs de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'excellence ne doivent pas être opposés. Enfin, l'université doit exploiter ses acquis et les atouts et l'identité du territoire pour développer quelques thématiques distinctives en petit nombre articulant recherche, formation et innovation. La construction de ce partenariat, exigeant à la fois pour le système universitaire, mais aussi pour les collectivités, se heurte cependant à des difficultés, en raison des horizons et des objectifs irrémédiablement décalés de ces deux catégories d'acteurs.

Christelle Manifet & Catherine Soldano (CERTOP, Université Toulouse) : *Les collectivités locales à l'épreuve de la construction des territoires universitaires intermédiaires.*

Cette intervention porte sur les territoires universitaires dits intermédiaires, créés dans les années 1980 et qui ont pour caractéristiques, d'avoir très peu d'étudiants (de 100 à 3000 étudiants), des filières le plus souvent professionnelles ou de premier cycle et d'être assez nombreux sur le territoire national. Dans le cadre de nos recherches, nous nous sommes interrogées sur le devenir de ces sites universitaires et sur le rôle des collectivités territoriales dans cette évolution. Que sont devenus ces territoires que l'on qualifie aujourd'hui d'intermédiaires et qui ont été grosso modo créés dans les années 80 ? Quelles finalités, quel modèle de développement ? Quelles conceptions animent aujourd'hui les acteurs de l'aménagement de ces territoires ? Nous aborderons cette évolution des modèles de développement des territoires émergents, évolution de modèles qui sont constamment adossés à des rapports de force entre acteurs indirectement concernés ou éloignés des intérêts des territoires intermédiaires et acteurs directement concernés. Ainsi, on passe d'une logique de localisation puis de développement à une logique de qualification, ce qui paraît assez classique bien entendu mais cette qualification (qui se décline d'un côté en termes de spécialisation et de l'autre en termes de spécification) révèle les tensions fortes qui structurent aujourd'hui les politiques universitaires territoriales. Comment ces effets territoriaux déjà là et ces effets projetés sont-ils produits ? Par quels modes d'organisation collective ? Quels modèles d'action publique les collectivités contribuent-elles à structurer ?

Il faut revenir d'abord sur l'évolution des modèles de développement des territoires émergents, qui s'est faite de façon concomitante avec les villes moyennes. Ils ont souffert d'une territorialisation de l'action publique qui s'est soldée par une fragmentation de plus en plus forte des territoires universitaires, et a conduit à un isolement des sites intermédiaires. En particulier au sein des PRES, les transformations de la gouvernance des universités ont provoqué une dissociation forte entre des sites majeurs et des sites intermédiaires.

A partir d'une expérimentation menée par la DIACT sur 20 villes moyennes, on peut mettre en lumière les stratégies que pouvaient adopter ces sites universitaires intermédiaires, et le

rôle que pouvaient jouer les collectivités territoriales pour les appuyer. Parmi les stratégies les plus communes, le choix d'une niche ou d'une spécialisation sur un type d'enseignement, s'avèrent payant mais en même temps risqués, tant pour le site universitaire que pour la collectivité locale. On est ainsi passé d'une logique de localisation puis de développement à une logique de qualification. Cette qualification se décline alors d'un côté, en termes de spécialisation et de l'autre, en termes de spécification.

En ce qui concerne les effets territoriaux existants ou projetés de ces sites universitaires intermédiaires et les modèles d'actions possibles pour les collectivités territoriales qui ont souhaité contribuer à la structuration de ce secteur d'activité, il apparaît que la territorialisation des années 1990 symbolisée par ses logiques partenariales et multi niveaux n'est pas celle des années 2000. On peut souligner l'inégal engagement des collectivités dans le système universitaire, sachant que ces différences peuvent renforcer des inégalités territoriales déjà existantes. L'émergence des sites universitaires délocalisés peut alors s'appréhender sur la base de deux « grandes » figures de territorialisation de l'action publique : la figure partenariale de la décennie 1990 et la figure « fragmentée » qui émerge dès la deuxième moitié de cette même décennie. On serait ainsi passé d'une gouvernance multi niveaux à une gouvernance bilatérale dans la mesure où les instruments contractuels qui se sont développés sont plus souvent des contrats quadriennaux entre la Région et l'établissement, que des contrats tri voire quadri partites entre collectivités, état, collectivités et sites.

A travers la diversité des dispositifs qu'il a créés cette dernière décennie, l'Etat se montre comme un acteur pluriel, ce qui n'aide pas à articuler les politiques sectorielles et les politiques d'aménagement du territoire. En outre, l'Etat territorial (Datar, préfets, recteurs) et l'Etat sectoriel (ministère) développent deux conceptions de la territorialisation que personne ne semble chercher à vouloir articuler, mettre en cohérence. Par ailleurs, si l'Etat est pluriel, on voit bien que ses engagements importants sur la RES restent favorables aux plus gros établissements (logique de polarisation) et n'intègre pas la question des territoires intermédiaires. Enfin, si l'Etat n'a pas abandonné le principe de territorialisation de son action, il a en revanche abandonné sa position partenariale, et s'appuie quasi exclusivement sur une relation de type « principal-agent » avec les établissements à la fois renforcés dans leur statut d'opérateur du service public de recherche et d'enseignement supérieur et placés sous pression de résultats. Au total, l'interruption des politiques étatiques volontaristes de développement des territoires universitaires intermédiaires n'a pas interrompu le processus de développement de ces mêmes sites. Les collectivités territoriales continuent depuis U2000 et U3M à contribuer au développement de ces sites, mais dans des logiques beaucoup plus autonomes des circuits traditionnels du développement des territoires universitaires intermédiaires.

Sébastien Gardon (CSO) : *Quand les collectivités locales se mobilisent sur l'enseignement supérieur, Le cas du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes.*

Cette présentation porte sur les premiers résultats d'une recherche sur les politiques régionales de l'enseignement supérieur et de recherche en Rhône Alpes menée en lien avec le programme ANR PRELAT portant sur l'analyse de la structuration et du fonctionnement des exécutifs régionaux. Elle interroge le rôle des collectivités locales dans ce secteur d'intervention et leurs rapports avec l'Etat et les autres partenaires extérieurs à partir de l'analyse du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes. Notre analyse questionne notamment la forme de cet outil en posant l'hypothèse qu'elle renseigne sur la structuration de l'action publique.

Revenons d'abord sur la période de maturation des politiques de recherche et d'enseignement supérieur qui a précédé le premier Schéma (voté en 2005). Dès la décennie 1980, la Région Rhône-Alpes agit pour le développement du système d'enseignement supérieur et de recherche régional, dans le cadre de contrats de plan Etat Région (CPER). Elle a aussi participé aux côtés de l'Etat aux plans U2000 puis U3M et invente ses propres politiques d'accompagnement du développement universitaire (avec les bourses de mobilité créées en 1987, et les appels à projet). Ce positionnement avant-gardiste de la région Rhône-Alpes s'explique avant tout par le positionnement de ses dirigeants : C. Millon (président de 1988 à 1999) qui milite pour une implication innovante au sein de l'ARF avec comme objectif à terme le transfert d'une compétence en matière d'enseignement supérieur ; A. Mérieux (VP de 1986 à 1998) qui est une figure régionale du lien entre recherche et entreprise ; ou encore R. Fougère, Président de la commission Enseignement supérieur sous le mandat d'A-M. Comparini (1999-2004).

Si l'on s'intéresse de plus près à la mise en œuvre du schéma régional d'enseignement supérieur, il apparaît que, dans ce document, différents principes sont défendus parmi lesquels : la logique de co-construction, la fin de la logique de guiche, la redéfinition des relations au profit des présidents d'université et des directions de grandes écoles, la volonté de faire émerger des politiques d'établissement. Dans le cadre du schéma, des premières contractualisations sont mises en œuvre à partir de juillet 2005 pour être généralisés à l'ensemble des établissements de Rhône-Alpes.

Enfin, qu'en est-il aujourd'hui de la période de « l'après-Schéma » ? On peut souligner les transformations opérées par ce dispositif. Le schéma a eu notamment pour conséquence de gonfler le budget régional alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche, à démultiplier le nombre de bourses. Il est une préfigure des évolutions à venir et notamment des partenariats entre établissements. Le contexte n'est plus le même lors de l'élaboration du nouveau schéma : l'Etat réinvestit le secteur, et il n'y a plus consensus sur les stratégies de développement de la région qui répondent à des logiques métropolitaines et régionales, de structuration et de sites, d'excellence, etc. Les enjeux ne sont plus non plus les mêmes qu'à l'époque de l'élaboration du premier schéma régional d'enseignement supérieur. On voit ainsi émerger les différences d'approches du nouveau schéma. Cette expérience peut être mise en perspective avec des schémas de secteurs d'intervention différents (développement économique, culture, développement durable) et qui concernent d'autres échelles (villes moyennes, départements, etc.). On peut s'interroger en conclusion, sur l'effet d'emprisonnement que peut générer le choix systématique du schéma comme outil d'action publique, questionnant la capacité des collectivités à sortir de ce format d'intervention. Comment les collectivités locales peuvent sortir de ce type de dispositifs d'action publique ? Telle est la question qui ressort aujourd'hui de l'analyse du cas lyonnais.

Dorothee Ingert (détachée au Conseil général du Val de Marne - mission Enseignement supérieur et Recherche) : *Exemples d'interactions réussies entre un Conseil général et l'enseignement supérieur et la recherche du territoire. Le cas du Val-de-Marne.*

Le territoire du Val-de-Marne, qui regroupe près de 1,3 millions d'habitants, et 70000 étudiants, se caractérise par la forte présence d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le territoire. Quatre universités y sont représentées, trois pôles santé, deux PRES (Paris Est et Sud), pour des établissements de recherche et d'enseignement qui se développent sur trois axes majeurs de coopération scientifiques (celui du PRES Paris-Est, le territoire de la vallée scientifique de la Bièvre, et l'axe Seine-Amont). Quelles sont les modalités d'engagement du Département dans le secteur de l'enseignement supérieur et de recherche ? Elles s'illustrent selon nous au travers de la convention de partenariat signée entre l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC) et le Conseil général. Si le

partenariat entre l'UPEC et le Conseil général est relativement ancien (en témoigne le prix de l'université fondé en 1979), la convention cadre signée entre l'université et le Conseil général a constitué une étape décisive. La première convention cadre 2005-2009, au-delà des objectifs qui lui avaient été assignés, a permis aux partenaires de mieux se connaître en (recensant notamment les collaborations déjà existantes) et d'établir une relation de confiance mutuelle pour les collaborations futures. Trois axes structurants ont été définis dans le cadre de la nouvelle convention : la recherche, l'innovation et la valorisation d'abord ; la vie des étudiants et les conditions de leur réussite ensuite ; et enfin l'aide à l'insertion professionnelle et à l'orientation. Ces axes structurent désormais tous les partenariats existants entre l'université et la collectivité, et ont été définis en commun. Pour chacun d'entre eux, plusieurs exemples de collaborations engageant les deux parties peuvent être repérés. Si l'on s'intéresse enfin aux dynamiques en cours du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le territoire, il apparaît que la polarisation de la recherche préconisée par le ministère se traduit aujourd'hui de façon très concrète dans le territoire du Val-de-Marne. La mise en concurrence des territoires révèle une différence de traitement des territoires et l'émergence de grands pôles où parfois le lien se fait plus difficilement avec la population. Cette tendance s'illustre au travers des nombreux déménagements d'écoles ou d'instituts, qui impactent les territoires et reconfigurent les espaces universitaires. Deux exemples peuvent être détailler : celui du projet de la Vallée scientifique de la Bièvre, né d'une première collaboration entre l'École normale supérieure (ENS) de Cachan et le Conseil de développement du Val-de-Marne (CODEV) ; et celui du « Cancer Campus ». Dans le premier cas, la vallée scientifique de la Bièvre a fait réaliser une réflexion prospective et stratégique des perspectives du Cône sud francilien de l'innovation, tout en œuvrant à la formalisation d'une démarche partenariale « Paris Biotech Vallée ». Dans le cas du Cancer Campus, l'opération est actuellement en cours de montage. Elle bénéficie des compétences de l'Institut de cancérologie Gustave Roussy et des autres institutions de santé, de recherche et de formation du département et de la Vallée scientifique de la Bièvre, s'inscrivant à la fois dans le Cancéropôle Île-de-France et dans le pôle de compétitivité Medicen. Et surtout elle témoigne d'une volonté de combiner plusieurs dynamiques (scientifique et innovante, économique, territoriale, citoyenne) pour fédérer l'ensemble des acteurs.

Séance 4: 24/01/2011

Penser la répartition spatiale des activités universitaires. Des campus au retour de l'université dans la ville.

La quatrième séance du séminaire Universités & Territoires nous a permis une nouvelle fois de voyager dans l'histoire de l'urbanisme universitaire et dans le paysage des campus français. Lyon et ses trois sites majeurs d'implantation issus du découpage en trois universités distinctes dans les années 1960, Bordeaux et son macro-campus de 240 ha associé à quatre sites de centre-ville dans le cadre de l'opération campus, Amiens et son université de Picardie tentant désespérément d'échapper aux champs de betteraves, Lille et son université catholique disséminée dans le quartier Vauban, etc. autant de cas évoqués dans les discussions et qui témoignent des difficultés à repenser le campus aujourd'hui dans une logique multi-sites. A. Frémont, ancien Directeur de la programmation et du développement universitaire, est revenu sur l'évolution des politiques d'implantation des sites universitaires, de la périphérie au retour dans le centre-ville, à partir du plan U2000 dont il a été l'un des instigateurs. Il en est résulté des territoires universitaires fragmentés, comme dans le cas lyonnais présenté par M.C. Meillerand (Université de Lyon). L'un des défis des opérations du plan campus est justement dans la réorganisation de ces territoires et leur interconnexion. Mais M. Crosnier (Université de Bordeaux) l'a montré à partir de l'exemple bordelais, les ambitions ne suivent pas toujours sur le terrain, et la réorganisation de la gouvernance des universités ne trouve pas toujours sa traduction spatiale. Plusieurs pistes ont été évoquées par A. Guez (LAA, ENSA Nancy) pour repenser les liens de l'université à la ville. Pour autant, les débats ont montré que la seule réponse architecturale ne suffira pas. Repenser l'université dans la ville ne peut se résumer à proposer des solutions immobilières, mais implique au contraire une réflexion plus globale sur la place et le rôle de l'université, et des acteurs qui la composent.

Marie-Clotilde Meillerand (Université de Lyon) : Des premières implantations universitaires à leur réorganisation spatiale. Opportunités décentralisation et prospective. Le cas de l'agglomération lyonnaise.

Cette présentation reviendra sur les grandes implantations universitaires autour de Lyon depuis la fin du 19^{ème} siècle, en s'arrêtant sur le projet phare que constitue l'aménagement du campus de la Doua à la fin des années 1950, pour terminer sur les différents acteurs que l'on retrouve jusqu'aux années 1980 comme initiateur/stimulant des projets d'implantation universitaire. Il est de coutume de dire que les universités se sont tardivement installées à Lyon, ville davantage tournée vers le commerce et l'industrie. Il est vrai que la première université lyonnaise n'a été créée qu'en 1896, et on ne note qu'une seule initiative précoce avec la création en 1762 de la première école vétérinaire française. L'histoire de l'enseignement supérieur dans l'agglomération fait apparaître deux faits saillants: d'une part, des universités tardives voire très tardives compte-tenu de l'importance de la ville, et d'autre part, des écoles techniques très tôt constituées pour répondre aux besoins de l'industrie.

Si l'on revient sur les grandes implantations autour de Lyon, quelles sont-elles ? Au 19^{ème} siècle, les lieux d'enseignement du supérieur s'organiseront d'abord, à Lyon, à partir des besoins liés à l'industrie, et notamment à l'industrie textile et à la Fabrique lyonnaise (comme l'école de la Martinière). En même temps, au 19^{ème} siècle, apparaissent les universités. En quelques années les facultés s'ouvrent avec la création de quatre facultés : la Faculté des Sciences en 1833, Lettres en 1838, Médecine et Pharmacie en 1874, Droit 1875). Lyon est alors très favorable à ce mouvement, et la fin du 19^{ème} marque le véritable démarrage de

l'enseignement supérieur universitaire lyonnais. En 1896 la création de l'université de Lyon rassemble les facultés. La municipalité a fortement investi pour accompagner ce mouvement, notamment en créant le Palais des facultés (actuels bâtiments des quais du Rhône). Toutes ces implantations se font alors au cœur de la ville, et plus précisément sur la rive gauche. Une évolution majeure intervient à partir du 20^{ème} siècle, avec un second temps dans l'histoire des implantations universitaires lyonnaises marqué par la délocalisation des établissements dans des campus à l'extérieur de Lyon. Ainsi les universités comme les écoles (École de Vété, l'Ecole centrale, l'Ecole de commerce et l'Ecole d'architecture, etc.) seront délocalisées dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle à Marcy-L'étoile, Ecully, Vaulx-en-Velin ou Bron. Ce mouvement s'explique par deux facteurs décisifs : d'une part à partir des années 1950 l'accroissement considérable de la population étudiante, et d'autre part grâce à un mouvement de délocalisation des écoles à la faveur de Lyon (par exemple avec la délocalisation de l'École nationale des travaux publics de l'État en 1975, ou plus récemment l'École normale supérieure Lettres et Sciences Humaines en 2000). Le paysage universitaire lyonnais évolue donc dans les années 1970 avec la préparation et la création de plusieurs campus : notamment la Doua, Ecully, Porte des Alpes, Vaulx-en-Velin, car l'université est à l'étroit au cœur de la ville. Cette évolution est concomitante avec la création des trois universités (Lyon 1, 2 et 3). Le paysage universitaire ainsi fixé n'évoluera plus guère mais au contraire se renforcera jusque dans les années 2000.

Dans le cas du campus de la Doua, c'est l'implantation de l'INSA qui joue un rôle majeur dans la création de ce campus. Elle conduit à une construction éclair du campus, sur d'anciens terrains militaires, et vise à répondre à des besoins de main d'œuvre hautement qualifiée dans un contexte d'expansion industrielle. Ce projet est bien reçu par les élus lyonnais, et surtout son développement met en lumière l'importance du jeu des acteurs nationaux (technocrates d'Etat) et locaux (scientifiques, industriels, élus) dans le développement et la réorganisation du paysage universitaire lyonnais. Des personnalités telles que Gaston Berger et Henri Longchambon jouent ainsi un rôle majeur. Plusieurs types d'acteurs apparaissent comme ayant un rôle fondamental dans le choix des implantations et leur réorientation : les acteurs scientifiques eux-mêmes qui sont à l'initiative de toutes les créations d'instituts regroupées dans le premier mouvement et qui peuvent intervenir à divers titres ; les industriels, qui peuvent agir directement ou par l'intermédiaire d'organismes représentatifs (sociétés industrielles, chambres de commerce) agissant comme groupes de pression (leur poids est beaucoup plus ou moins important selon les périodes) ; les technocrates d'Etat, qui apparaissent avec les grands programmes nationaux de l'après deuxième guerre mondiale (constitués d'ingénieurs des grands corps ou hauts fonctionnaires, formés dans les grandes écoles, ils incarnent la logique colbertiste bien française dans laquelle l'État est omniprésent, détectant les besoins et mettant en œuvre les moyens destinés à les satisfaire ; citons ici la figure de Gaston Berger directeur de l'enseignement supérieur de 1952 à 1960 et qui met en place l'Institut National des Sciences Appliquées) ; et enfin les élus, locaux ou nationaux, qui forment une dernière catégorie. Ces multiples acteurs interagissent pour conduire à la création ou au développement des organisations, construisant ainsi des situations partiellement irréversibles qui fondent les spécificités des différents pôles scientifiques. Sur la base de ces spécificités et des bifurcations qui les ont engendrées se construisent des relations ou interdépendances relativement stables, au moins pour une période donnée, entre les villes et leurs institutions.

Armand Frémont : « *La réorganisation spatiale des universités, les effets d'U2000* ».

Je dois vous dire d'abord le plaisir que j'ai à me repencher sur ces problèmes là : ce que je constate c'est qu'après une période où la question universitaire n'était plus du tout d'actualité, depuis 3-4 ans les chercheurs se saisissent de nouveau du sujet. Et cela doit

vouloir dire quelque chose, témoignant d'un renouveau du questionnement. L'enjeu de cette présentation sera de revenir sur l'élaboration du plan U2000 (1988-1995), de par mon témoignage personnel d'acteur et nous focalisant sur un aspect : celui de l'urbanisme universitaire.

D'abord, il faut se rappeler du double contexte qui caractérisait cette période qui a vu naître le plan U2000. La fin de la décennie 1980 est une période pendant laquelle la pression étudiante est extrêmement forte en raison de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de l'arrivée des enfants de la génération du « baby-boom » à l'âge d'engager des études supérieures. Nous sommes alors au plus haut de la progression des effectifs étudiants et au maximum d'intensité (avec des augmentations considérables de l'ordre de 50 000 étudiants supplémentaires par an). Et au niveau politique, nous sortons d'une période de cohabitation, la gauche revenant au pouvoir et annonçant son refus catégorique d'introduire une sélection des étudiants à l'entrée de l'université. Voilà le contexte. C. Allègre me demande alors de prendre la Direction de la Programmation et du Développement Universitaire (en 1989). Il est alors le conseiller principal du ministre L. Jospin, et tous deux mettent en place 4 directions dont celle que je vais gérer. L'objectif principal est de restructurer l'enseignement supérieur en mettant en place un plan auquel je vais m'atteler. A l'époque je suis choisi en ma double qualité de recteur à Grenoble, et géographe. Le plan U2000 est alors mis en place avec des innovations considérables ; quelques unes peuvent être rappelées ici. Le plan prend en compte une dimension d'aménagement du territoire et de répartition des moyens sur l'ensemble du territoire national. Une deuxième innovation tient dans l'implication forte et inédite des collectivités territoriales, et notamment les régions, puisque l'audace a été de proposer un plan financé à moitié par l'état et à moitié par les régions (ce qui était d'autant plus osé que nous étions alors dans un gouvernement de gauche tandis que presque toutes les régions étaient à droite et qu'elles adhèrent sans exception au plan). Une troisième innovation tient dans l'outil de la contractualisation, mis en place pour la première fois, entre les universités et l'Etat ; et on connaît aujourd'hui le succès de ce type d'outil. Enfin, et c'est ce dont je suis le plus fier, le plan U2000 a témoigné d'une volonté forte de construire, d'améliorer l'urbanisme et la qualité architecturale des universités, en donnant une nouvelle impulsion pour intéresser les architectes, les urbanistes, etc. aux campus universitaires.

Revenir sur cette expérience me fait apparaître trois idées aujourd'hui. La première idée est que ce plan nous a permis de porter une dénonciation du campus à la française. Les discours qui accompagnent le plan condamnent en effet le modèle du campus à la française tel qu'il s'est illustré pendant les Trente glorieuses. On peut distinguer grosso modo trois types de campus en France, ce que j'illustrerai par trois exemples. Les campus sont pratiquement tous nés entre 1955 et 1975, loin du centre, sur de grands espaces et avec des bâtiments épars où les étudiants devaient tout avoir sous la main. Le premier type de campus est celui de Caen, inauguré en 1958 ; le plus caractéristique de la seconde génération de campus est à Grenoble avec St Martin d'Hères, qui est conçu franchement à l'extérieur de la ville dans un bel ensemble paysager ; et un dernier type, plus rare, correspond au campus de troisième génération, dans la première couronne interurbaine ou à l'extérieur de la ville avec Jussieu ou Le Mirail à Toulouse. Au fil des réflexions sur U2000, il nous est apparu très vite que le campus n'était pas une solution, et le moins que l'on puisse dire est qu'il n'avait pas bonne presse.

Deuxième idée, l'université dans la ville nous est apparue comme indispensable : il fallait recoudre l'université dans le tissu urbain. Pour beaucoup, cette idée séduisante traduisait une certaine nostalgie du quartier latin à Paris. Grâce à U2000 nous avons pu soutenir des initiatives locales en ce sens, comme à Amiens par exemple où le maire a pris le parti de transférer complètement le campus au contact de la ville. Ailleurs, il s'agissait de récupérer du foncier en ville pour insérer l'université : on a récupéré ainsi des prisons, des casernes, des

usines, des hôpitaux, et à chaque fois la rénovation par les architectes a été une occasion de réinsérer l'université dans la ville. Un exemple intéressant est celui de l'université d'Avignon sur le site de l'hôpital Sainte Marthe.

Dernière idée, elle concerne le bilan que l'on peut faire aujourd'hui de ce plan. Il existe plusieurs points positifs comme la relance des réflexions qui a suivi ce plan U2000, ou encore les prolongements qui s'en sont suivis. Mais en même temps, il est intéressant de revenir sur les points négatifs. Plusieurs choses n'ont pas marché : la rénovation de Paris centre ; certaines réalisations tellement audacieuses qu'elles n'étaient pas fonctionnelles ; et globalement les universités de lettres et sciences humaines ont été assez mal traitées. Il en ressort surtout une critique de fond : en dépit d'efforts menés pour la construction et la rénovation des campus, nous n'avons pratiquement pas réfléchi alors aux contenus de l'offre universitaire (c'est-à-dire aux évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche). Nous avons reconstruit sur le modèle existant (licences, grands amphithéâtres, bureaux de professeurs), sans vraiment anticiper les mutations à l'œuvre depuis lors, et en conséquence les opérations d'aménagement n'ont pour l'essentiel que traduit des préoccupations d'ordre immobilier.

Marie Crosnier (Université de Bordeaux, ADES) : « *L'aménagement de l'Université de Bordeaux, premiers regards sur l'opération campus* ».

L'objet de cette intervention est de proposer un premier regard d'urbaniste et de jeune chercheuse sur l'urbanisme universitaire, et plus particulièrement sur le cas universitaire et urbain bordelais, en analysant « l'opération campus : rénovation de 10 projets de campus ». A priori une telle opération implique : une action donc des objectifs et des moyens, qui sont à définir ; un objet spatial clairement identifié par les chercheurs ; une politique de transformation spatiale ; et enfin une politique par le projet, impliquant donc des outils et des acteurs. La question posée peut ainsi se résumer ainsi : l'opération campus traduit-elle une véritable politique de transformation spatiale de l'université ? Cette question sera traitée à partir du cas bordelais.

Il faut se rappeler pour commencer que la notion de campus est avant tout définie par les chercheurs eux-mêmes, comme une forme d'organisation spatiale de l'université. S. Vassal le premier propose dans ses travaux une typologie de la construction de l'université en France, distinguant l'université médiévale, de l'université traditionnelle en centre-ville, et de l'université de masse en périphérie sous la forme de campus. Les travaux de P. Merlin et F. Choay ensuite ont remis en question la notion d'urbanisme universitaire, dévoilant les racines idéologiques du campus à la française. Dans le cas de Bordeaux, on peut repérer à la fois une diversité des modes d'implantation de l'université dans et hors la ville, et la présence d'un campus que l'on pourrait qualifier de remarquable par ses caractéristiques exemplaires du campus à la française. Sur la diversité des modes d'implantation, Bordeaux est d'abord le siège d'une université médiévale, fondée en 1441, et qui est l'une des plus anciennes de France. L'université traditionnelle, celle du 19^{ème} siècle, est ensuite développée dans le centre-ville, où se construit le « palais des facultés » en 1886. L'université de masse, à partir des années 1960, donne naissance à un campus en périphérie de la ville. Ce dernier est conçu sur le modèle universitaire américain et en appliquant les solutions urbanistiques expérimentées à l'époque dans les zones d'urbanisation prioritaires. Il en résultera un aménagement spécifique, celui du campus à la française. Il se définit par trois caractéristiques majeures : un vaste site accueillant toutes les activités (formation, recherche, service et œuvre universitaire) ; un site vierge permettant le plan rationnel et l'acquisition rapide des terrains ; et un site périphérique garantissant un faible prix du foncier et des réserves foncières possibles. Dans le cas de Bordeaux, un campus de 20 ha voit le jour à Talence où est installée la faculté des sciences, et un campus de 240 ha est aménagé à Talence-Pessac-Gradignan,

selon un plan d'ensemble dessiné par L. Sainsaulieu et inauguré en 1967. Le campus se caractérise alors comme un espace ouvert percé de trouées de vide ou de verdure et découpé conformément à une analyse des fonctions humaines : avec des pleins et des vides ; des espaces organisés ; un zonage strict entre zone universitaire/zone d'habitat/zone verte ; une hiérarchisation des voies ; et une architecture de grand ensemble marquée par la simplicité et l'unité. Le campus de Talence-Pessac-Gradignan apparaît ainsi comme un potentiel de territoire de projet de 240 ha pour l'opération campus, pour autant si l'on regarde de plus près le territoire de l'opération campus bordelaise, on s'aperçoit qu'il n'y coïncide pas. Le territoire concerné par l'opération campus correspond en fait au territoire d'action du PRES de Bordeaux, regroupant 260 ha sur 4 domaines : le domaine Victoire en centre-ville (hérité du 19^{ème} siècle avec un patrimoine bâti important et porteur d'une identité étudiante forte, caractérisé par un bâti diffus en îlots, une centralité importante et une pluridisciplinarité), le domaine Talence-Pessac-Gradignan, le domaine Carreire (qui constitue un quartier universitaire créé dans les années 1970 et qui bénéficie aujourd'hui d'une accessibilité renforcée par le tramway et un bus en site propre, quartier spécialisé dans la santé avec un établissement hospitalier à vocation d'agglomération et régional et un établissement d'enseignement supérieur et de recherche), et le domaine Bordeaux-Bastide (constitué d'un bâtiment unique, inséré dans le projet urbain Bastide et offrant un pôle universitaire destiné aux sciences de gestion). Il apparaît ainsi que le campus à la française laisse place à une nouvelle conception du campus, en quatre sites différents. Ce glissement de sens nous semble lié à trois éléments explicatifs : l'appropriation qui est faite par les acteurs de la notion de campus, le rapport à l'opération campus et enfin la mise en perspective par rapport à la notion anglo-saxonne du campus.

Ce qui nous pose question ici c'est de savoir si cette opération campus traduit ou non une nouvelle politique de transformation spatiale. Pour se faire nous avons analysé l'appel à projet de l'opération campus, datant de février 2008. Il explicite l'objectif du projet, qui est de financer des opérations exemplaires de développement de campus universitaires à très forte valeur ajoutée ; la triple logique à l'œuvre (fédérer les grands campus de demain, créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale) ; et la double intention portée par les acteurs, qui consiste à répondre aux situations immobilières les plus urgentes tout en pensant la politique immobilière comme un facteur de l'attractivité des universités. L'appel à projet précise également les critères de sélection retenus pour déterminer les sites à intégrer dans l'opération. Au regard de cet appel à projet, l'opération campus semble bien se dessiner comme une politique nouvelle et une politique spatiale (au sens où il s'agit bien d'une politique immobilière, même si cette approche spatiale peut paraître partielle).

Qu'en est-il alors du cas bordelais ? Dans le projet tel qu'il est défini en 2009, l'opération campus doit intégrer les différentes entités spatiales, avec un campus principal et quatre domaines répartis dans le centre-ville de Bordeaux. Repenser le campus dans une logique multi-sites, c'est bien l'enjeu auquel les acteurs du plan campus vont tenter de répondre. En nous intéressant au campus de Talence-Pessac-Gradignan, on peut mettre en évidence deux outils majeurs qui ont été utilisés dans le cadre de l'opération campus, d'une part la multiplication de l'offre de mètres carrés universitaires, et d'autre part la desserte du campus par le tramway. Mais l'analyse fine des transformations du campus et des grandes orientations du schéma d'aménagement urbain pose véritablement la question des effets de la mise en œuvre de cette opération. Si les transformations spatiales restent peu visibles, les principaux apports sont plutôt à chercher dans les nouvelles formes de gouvernance mises en place et dans le redécoupage des secteurs d'action.

Alain Guez, architecte-urbaniste, Chronotopies, Chercheur au LAA (ENSA Paris-La Villette) : *Penser la répartition spatiale des activités universitaires. Des campus au retour de l'université dans la ville.*

Le rôle des collectivités locales dans la réorganisation spatiale des universités peut être revisité à partir de deux études de cas : la première, le campus de l'Université Catholique de Lille, dans le quartier Vauban ; la seconde, le futur campus Condorcet Paris-Aubervilliers. Ces deux exemples permettent de mettre en évidence les attentes des collectivités et des universités pour insérer ces territoires dans l'espace urbain, et qui m'ont conduit à réaliser plusieurs enquêtes dont les études de cas ont été extraites. En présentant les résultats de ces enquêtes, on peut dévoiler quelques pistes pour repenser la relation de l'université à la ville. Dans le cas lillois, l'université catholique correspond à un campus urbain diffus qui s'est structuré progressivement depuis plus d'un siècle, avec un déploiement progressif du campus, créant un palimpseste hétéroclite. La dilution du campus dans le quartier révèle de multiples enjeux, dont celui de la visibilité de l'université, qui passe par un travail sur la façade des bâtiments par exemple, ou celui des potentiels d'évolution du campus en relation avec le quartier. L'analyse cartographique (de la maquette digitale du campus en trois dimensions) nous révèle par exemple les différentes répartitions entre les fonctions interchangeables pouvant s'adapter à différents bâtiments de mêmes dimensions et les fonctions nécessitant des dimensions et équipements spécifiques. Il en ressort des principes relationnels qui ont été mis en lumière dans le cadre de notre étude. La figure de la relation est sans doute ce qui caractérise le mieux le rapport entre l'université et la ville, donnant du sens à l'épaisseur historique. Nous avons fait émerger ainsi une réflexion sur les différents principes relationnels qui connectent le campus à la ville, et ce sont ces principes qui ont porté la démarche de projet mise en œuvre.

Dans le cas du futur campus Condorcet à Aubervilliers, la problématique est différente, la réponse doit donc être adaptée. La structuration du campus est à penser dans le cadre d'une profonde transformation urbaine du quartier, en première couronne métropolitaine. Notre étude avait pour objet d'accompagner l'arrivée du Campus Condorcet et la poursuite de la mutation engagée sur la Plaine, en définissant un projet de recomposition urbaine du secteur, intégrant le fonctionnement logistique et économique actuel ainsi que le jeu des acteurs, et en élaborant un projet urbain d'ensemble à l'échelle du périmètre d'étude dans le respect des enjeux sociaux, économiques ou environnementaux locaux afin d'anticiper et d'accompagner la mutation et le renouvellement urbain du secteur, et de favoriser son développement en lien renforcé avec le centre ville d'Aubervilliers. Deux voies ont été envisagées : relocaliser ailleurs les activités considérées comme « gênantes » (activités bord à canal principalement liées au BTP, commerce de gros, centre bus RATP...) ; ou bien trouver les moyens pour construire la coexistence entre différentes occupations et pratiques du territoire qui, dans leur configuration actuelle, sont apparemment incompatibles les unes avec les autres. Dans le travail réalisé sur Ouest Canal, c'est cette seconde voie qui a été clairement privilégiée. Elle nous a amené à proposer, par exemple, une réflexion sur la localisation des équipements en fonction des rythmes de vie universitaire, ou encore un travail sur le périmètre continu d'échanges interne au campus, et entre le campus et l'espace public.

A travers ces deux terrains, on voit ainsi se construire deux démarches de projet, qui révèlent la multiplicité des enjeux et des méthodologies à construire pour repenser la relation de l'université à la ville.

Séance 5 : 14/03/2010

Etat et Plan Campus : l'évolution des politiques et des acteurs. Le cas des PPP

Après avoir traité des réformes du système d'enseignement supérieur et de recherche (séance 1 et 2) puis des structures de coopération et des relations entre université et collectivités locales (séance 3 et 4), la cinquième séance a inauguré un nouveau temps du séminaire en abordant les questions relatives à la conception et à la fabrique de nouveaux territoires universitaires et urbains. Plus spécifiquement la journée s'est centrée sur l'analyse de deux nouveaux dispositifs d'action publique relatifs à l'immobilier universitaire : le Plan Campus et le contrat de partenariat (PPP). L'objectif de la journée était d'appréhender les enjeux pour les universités et les collectivités territoriales, en termes de financement, d'innovation et de coopération et de saisir ces deux dispositifs dans leur relation aux réformes du système d'enseignement supérieur et de recherche.

Alain Neveu (MESR) a rappelé que le Plan Campus ne devait pas se résumer à une simple liste de projets immobiliers mais devait plus largement préparer les grands campus de demain. De nouveaux défis sont relevés par les universités parmi lesquels, leur entrée dans l'ère numérique (table ronde animée par Joël Boissière - CDC) et l'intégration des problématiques relatives au développement durable dans l'aménagement et la gestion de leurs campus (table ronde animée par Pierre Kermen - Université de Grenoble/ CPU). Les PPP qui sont montés par les universités pour répondre à ces nouveaux défis, ont pour intérêt principal d'aborder de façon globale et sur la durée la modernisation et l'aménagement des campus, depuis leur conception jusqu'à l'exploitation et l'entretien des nouveaux équipements. Elisabeth Campagnac (Latts-Paristech) a rappelé que l'université ne tient pas le même rôle dans un PPP que dans une opération sous régime de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) et souligné que Université et PPP constituent l'un pour l'autre, mais pour des raisons différentes, à la fois un enjeu et un défi. La journée a ainsi été l'occasion de discuter des implications de cette intégration des acteurs privés au système de production, d'exploitation et d'entretien des campus. Pour nourrir l'ensemble de ces réflexions et interrogations suscité par ce nouvel outil à disposition des universités françaises, Robert Holcmann (Assistance publique des hôpitaux de Paris) est revenu sur les interactions multiples entre acteurs publics et acteurs privés dans les hôpitaux. Enfin Yves Lichtenberger (Université Marne-la-Vallée), a conclu la journée en mettant en perspective le montage des PPP dans un mouvement plus général de territorialisation des universités françaises.

Elisabeth Campagnac (LATTS – ParisTech) : Intervention introductive.

Cette journée consacrée au Plan campus et au partenariat public privé marque un tournant dans le déroulement du séminaire : après la partie consacrée aux transformations du paysage universitaire et de ses modes de relation aux territoires, sous l'effet des politiques publiques, cette séance annonce la partie qui analysera les évolutions dans la conception et la «fabrique» des espaces universitaires.

Elle sera centrée sur l'analyse de deux nouveaux dispositifs d'action publique relatifs à l'immobilier universitaire : l'opération campus et le contrat de partenariat. Elle vise ainsi à en appréhender les enjeux, pour les universités et les collectivités territoriales, en termes de financement, d'innovation et de coopération. Mais elle cherche aussi à les saisir dans leur relation aux réformes du système d'enseignement supérieur et de recherche. Je tiens avant toute chose à remercier tous les intervenants des tables rondes ainsi que les organisations qui ont collaboré à les monter et à les animer : la Conférence des Présidents d'université, la

Caisse des Dépôts et Consignations - via la Mission Universités, le département développement durable, le département développement numérique des territoires - ainsi que le Service des grands projets immobiliers du Ministère de l'Enseignement et de la recherche.

Alain Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) : *Etat et Plan Campus: les objectifs attendus des PPP et les moyens mobilisés par le MESR.*

Quels sont les principes et caractéristiques du Plan Campus et des contrats de partenariat public-privé ? Revenons sur les logiques et implications du choix de ce mode opératoire dans les opérations Campus. Au-delà des enjeux immobiliers, le Plan Campus a pour objectif de faire coopérer les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qui cohabitent sur les mêmes sites, pour qu'ils développent et améliorent ensemble leur capacité d'accueil et qu'ils fassent de leurs campus des lieux de vie attractifs. L'objectif du Plan Campus n'est donc pas simplement de construire de nouveaux bâtiments et d'améliorer l'équipement des campus mais plus profondément d'engager les universités dans le développement de leur territoire, d'améliorer les rapports entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités territoriales pour qu'ils réfléchissent et répondent ensemble aux enjeux urbains, de transport et de services qui se posent sur et autour des sites universitaires. Représentant un investissement total de 5 milliards d'euros pour dix campus, l'opération campus traduit une politique d'investissement ciblé et massif. D'une façon générale, il faut souligner le caractère incrémental du Plan campus : en donnant l'initiative des projets et de leurs montages aux établissements universitaires, le Plan n'a pas pu suivre un processus linéaire et normatif et marque en ce sens une rupture de la forme d'intervention de l'Etat dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Après avoir rappelé les modalités de sélections des lauréats, on peut s'attacher aux modalités spécifiques des opérations Campus. D'abord, l'Etat n'est pas directement le responsable opérationnel. En outre, il a été exigé à l'exception du cas particulier de Paris intra muros, que le porteur de projet de chaque site soit un établissement unique, confortant le plus souvent le rôle des PRES. Enfin, les différents modes de financement tolérés par le Plan Campus ont été décrits ainsi que les raisons pour lesquelles l'Etat a incité les lauréats à monter des PPP. Le financement par les collectivités peut être très variable. Cette grande flexibilité se lit dans le détail des dotations par campus et selon les collectivités locales.

En ce qui concerne le contrat de PPP, il faut revenir sur les caractéristiques de cet outil de commande publique : il s'agit d'un contrat global et de longue durée puisqu'il encadre l'opération depuis la conception jusqu'à l'exploitation et la maintenance des produits, et qui se fonde sur un principe de performance. Trois raisons principales justifient le montage d'un contrat de PPP : la complexité du projet, l'urgence de l'opération et l'évaluation d'un bilan économique plus favorable. Dans le cas des universités, les avantages majeurs qu'offre cet outil d'aide à l'action publique sont d'une part d'explicitier les risques encourus par chaque partie, et d'autre part d'établir une rémunération selon les attentes de performances. A mon sens, le contrat de PPP oblige à être vertueux, en incluant la prise en charge de l'exploitation et de la maintenance ; il entre en adéquation avec un financement sur dotation en capital ; il est aussi en adéquation avec la prise en compte des enjeux de développement durable ; et enfin il apparaît clairement comme un vecteur d'amélioration de la gestion des universités (les invitant à s'interroger sur les modalités de gestion et le coût global de leur immobilier).

Table ronde 1 : Les PPP et l'université numérique

Organisée avec le concours de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) et de la Conférence des présidents d'Université (CPU).

Animateur : Joël Boissière.

Joël Boissière (Responsable du pôle de la e-Education, Département Développement numérique des territoires - CDC) : *Propos introductifs.*

Pour introduire cette table ronde, rappelons que la CDC a fait de l'accompagnement des universités une des quatre priorités de son plan stratégique « Elan 2020 ». Elle a noué un partenariat avec la CPU et a mobilisé l'ensemble de ses métiers autour de ce sujet. Les réflexions sur l'université numérique passent par une prise en considération de l'usager et de ses pratiques à l'université, notamment cet « apprenant du nouveau millénaire » (selon l'expression de l'OCDE) dont la caractéristique première est de travailler ou étudier constamment avec des technologies de l'information et de la communication. Ainsi à l'heure où de lourds investissements sont engagés par l'Etat et les collectivités locales pour mettre à niveau l'université, il est nécessaire de s'interroger sur ces nouveaux usages pour éviter de construire des campus obsolètes. Pour discuter de cet enjeu, la table ronde est organisée en trois temps. Une première partie est consacrée aux usagers de l'université. Les intervenants présenteront des exemples d'opérations ambitieuses menées par des universités pour organiser l'offre numérique selon des schémas innovants. Une seconde partie porte sur la façon dont l'Etat et la CDC envisagent les questions relatives à l'équipement numérique des universités. Enfin un dernier temps de la table ronde donnera la parole à des représentants de l'industrie pour discuter de leur offre mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent pour répondre aux besoins numériques des universités.

Amine Bellakrid (Ingénieur des Ponts, doctorant LATTS - ParisTech) : *ME310 Design Innovation.*

Pour lancer les discussions de la table ronde, je souhaite apporter ici mon expérience en tant que participant du programme « Design innovations » qui a associé des étudiants de l'université de Stanford et de Paris. Ce programme a permis la constitution d'une équipe pluridisciplinaire d'étudiants, à l'international, pour répondre à la commande réelle d'une entreprise, et en se fondant sur la méthodologie du « design thinking ». En travaillant à partir d'outils numériques variés et divers (mails, skype, etc.), auxquels par exemple les étudiants de Stamford ont accès de manière facile et intense, on s'aperçoit que ces outils permettent une nouvelle forme d'enseignement. En présentant les services numériques de l'université de Stamford, on se rend compte de la nécessaire mise à niveau des universités françaises pour permettre ces nouvelles formes d'enseignement et de recherche.

Catherine Mongenet (Vice-présidence Politique numérique et système d'information de l'Université de Strasbourg) : *Le numérique à l'Université de Strasbourg.*

On peut s'interroger sur la manière dont l'université, et dans notre cas l'université de Strasbourg, envisage l'université numérique et sur la façon dont elle prend forme. D'abord rappelons le contexte dans lequel l'Université de Strasbourg a mené sa politique numérique. La fusion des trois anciennes universités de Strasbourg, en 2009, a été l'occasion de mener d'intenses réflexions sur ce que devait être l'Université de Strasbourg, sur ce qu'elle devait offrir en termes de services à sa communauté et comment elle devait penser son offre numérique. L'Université de Strasbourg a ainsi engagé une réorganisation en profondeur de ses services informatiques, multimédia, audiovisuels, de façon à rationaliser leur fonctionnement et mutualiser les services d'une part, et de répondre aux besoins de la communauté universitaire selon une approche globale et cohérente d'autre part. Cet effort a

permis d'améliorer l'offre numérique et d'en simplifier l'usage. En outre, l'Université de Strasbourg a élaboré, avec le soutien financier de la CDC, un schéma directeur numérique définissant sa stratégie numérique 2010-2013. Ce schéma, lancé en juillet 2009 et réactualisé en décembre 2010, a permis de lancer 41 projets, organisés en plusieurs programmes, pour un total d'investissement de 20 millions d'euros. Il a permis une amélioration très nette de l'infrastructure, avec le déploiement des bornes wifi ou des équipements podcast dans les amphis et les salles de cours. Il a permis aussi d'équiper les lieux de proximité tels que les bibliothèques, cafétérias, etc. Aujourd'hui des réflexions sont en cours sur la construction d'un *datacenter*, qui viendrait compléter ce dispositif.

Patrice Roturier (Vice-Président Politique numérique et Système d'information de l'Université Européenne de Bretagne) : *L'université Européenne de Bretagne, c@mpus numérique.*

La réponse du PRES Université européenne de Bretagne au Plan Campus, intitulé UEB C@mpus illustre bien ce renouveau des réflexions sur l'université numérique. L'UEB C@mpus est un nouveau modèle de campus multi-sites régional, ouvert sur l'international et préfigurant le campus de demain associant étroitement enseignement, recherche, acteurs économiques et collectivités. Ce modèle de campus multi-site a été conçu comme un campus numérique et a pour objectif de favoriser les collaborations entre des membres du PRES qui travaillent dans des sites universitaires parfois éloignés de plusieurs centaines de kilomètres. Il permet ainsi de développer des pratiques collaboratives devenues insensibles aux distances géographiques séparant les laboratoires, les équipes et les communautés d'utilisateurs, en s'appuyant sur une infrastructure réseau de très haut débit. Cette opération a pour particularité de présenter un volet immobilier orienté vers l'objet numérique et financé par l'Etat, et un volet numérique pris en charge par les collectivités locales. Le contrat de partenariat numérique doit permettre le déploiement d'une infrastructure de communication collaborative. Il s'agit de cette façon de fournir à l'ensemble des 23 établissements qui se répartissent sur le territoire de Bretagne, des services de réunion collaborative, de télé-enseignement et de télé-information ainsi que différents services de support.

Alain Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Il est intéressant de revenir sur la manière dont l'Etat envisage l'université numérique. On remarque aujourd'hui à quel point il est nécessaire de travailler très en amont des opérations numériques de façon à offrir une ingénierie solide aux universités. En ce sens 75 millions d'euros sont consacrés par l'Etat à l'ingénierie, considérée comme indispensable pour mener à bien les Opérations Campus. Il est difficile mais nécessaire dans ce type d'opération, d'articuler les démarches, les intervenants et les temporalités, des volets immobiliers et numériques. Le défi réside alors dans la création d'interface entre ces deux mondes. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur l'expérience d'universités pionnières pour pouvoir identifier les bonnes pratiques.

Arnaud Voisin (Chef de projet PPP – CDC, infrastructure, Bordeaux)

Il faut souligner l'importance de l'articulation et des interfaces entre les volets immobilier et numérique des opérations. Mais avant d'expliquer plus en détails les raisons pour lesquelles cette question est essentielle, il convient de rappeler les deux modes d'intervention consentis par la CDC dans les opérations campus : avec d'abord un mode concurrentiel avec des groupements dans le cadre des PPP, et ensuite un mode de montage innovant comme cela existe à Bordeaux. Dans ce cas précis, la CDC est l'investisseur public, aujourd'hui au côté du PRES de Bordeaux (et à l'avenir au côté de la région aquitaine). La CDC a donc la

particularité de jouer à la fois le rôle du candidat (dans le cadre de PPP) et le rôle de prescripteur comme dans le cas de Bordeaux. Une des questions que la CDC se pose alors en tant qu'investisseur est de savoir comment articuler la temporalité longue de l'opération immobilière avec la temporalité plus courte de l'opération numérique : faut-il prévoir un contrat global ou faut-il traiter ces deux opérations séparément ? Selon nous, la solution la plus adaptée est celle de la modularité et de l'évolutivité en s'assurant dès le départ que l'infrastructure est présente dans le projet immobilier.

Stéphane Manoukian (Associé Ernst & Young)

En charge d'une étude commandée par le ministère et la CDC sur l'intégration du numérique dans les PPP et les montages innovants. Nous nous sommes interrogés sur la possibilité de monter au sein d'un même contrat, un projet immobilier qui intégrerait une dimension numérique alors que les deux dimensions ont des caractéristiques très hétérogènes. Les équipements actifs d'un projet numérique sont par exemple beaucoup plus vite obsolètes que ceux d'un projet immobilier, mais par contre, les volumes financiers sont plus lourds dans un projet immobilier que pour un projet numérique. Deux difficultés doivent être alors résolues : la « bancabilité » du projet et la solidarité des parties. Autrement dit, il faut d'une part, réussir à regrouper une multitude d'acteurs pour qu'ils répondent ensemble à un même appel d'offres et d'autre part, éviter qu'un éventuel échec du volet numérique entraîne la résiliation du contrat et mette en péril l'ensemble financier immobilier qui dépasse très largement celui engagé dans le projet numérique. Pour cela, la partie numérique doit avoir un transfert de risque très faible et être très étanche par rapport à la partie immobilière.

Marc-André Tenenbaum (Directeur marketing et développement, Exprimm)

Quelles sont les demandes que les universités font aux industriels concernant l'équipement numérique ? Et comment juger de leur capacité à prendre en compte le numérique dans le « bâtimentaire ». Il est nécessaire de séparer la partie concernant l'infrastructure de la partie applicative car comme cela a été souligné précédemment, les durées de vie des produits ne sont pas les mêmes et il n'est pas simple de les intégrer. Accompagner les universités à s'équiper en TIC exige la prise en compte d'un certain nombre de facteurs : l'évolution des besoins qui est difficilement séparable de la partie « bâtimentaire », l'optimisation du retour sur investissement et le poids des normes environnementales. Pour évaluer les coûts et risques d'une opération, l'acteur industriel prend en compte le coût d'usage du produit. Autrement dit, il lui est impossible de dissocier les coûts relatifs à l'infrastructure, la maintenance et l'exploitation. Il doit aussi évaluer la dépense énergétique impliquée par Il me semble important d'insister sur le fait que l'infrastructure doit être maîtrisée et pérenne, et donc intégrée dans le bâtiment, car aujourd'hui il n'existe plus de domaines qui ne soient liés à cette infrastructure de réseau. Celle-ci est donc indissociable de l'environnement « bâtimentaire ». L'intérêt pour l'industriel d'entrer dans le PPP dès le départ, c'est de pouvoir imaginer la façon dont se comportera le bâtiment dans le temps en fonction des choix qui seront faits. Pour les mêmes raisons, soulignons que les responsables universitaires de cet environnement doivent eux aussi être présents en amont, dès la conception du projet. Savoir comment articuler la temporalité longue de l'opération immobilière avec la temporalité plus courte de l'opération numérique : faut-il prévoir un contrat global ou faut-il traiter ces deux opérations séparément ? La solution la plus adaptée nous semble être celle de la modularité et de l'évolutivité en s'assurant dès le départ que l'infrastructure est présente dans le projet immobilier.

Table ronde 2 : *L'université et le développement durable : le rôle des PPP*

Organisée avec le concours de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) et de la Conférence des présidents d'Université (CPU).

Animateur : Pierre Kermen.

Pierre Kermen (chargé de mission développement durable à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, Membre du comité développement durable de la CPU) : *Propos introductifs.*

La seconde table ronde concerne le rôle des partenariats public-privé dans la mise en œuvre de démarches de développement durable. En quoi les contrats de PPP peuvent-ils être un outil de mise en œuvre d'une politique nouvelle d'intégration des enjeux de développement durable dans la recomposition des campus ? C'est la question à laquelle les intervenants ont tenté de répondre, proposant des pistes de réflexions. Les débats porteront sur 4 questions. La première question concerne les objectifs attendus de l'Etat et ses modalités d'action pour négocier un suivi des critères de développement durable dans les contrats de PPP. La seconde question est adressée aux industriels et opérateurs, pour savoir comment ils peuvent répondre à ces objectifs et en quoi les critères de développement durable renouvellent leur façon de travailler. La troisième question s'adresse aux investisseurs et notamment à la personne publique qui, en tant que maître d'ouvrage, doit être capable à la fois d'énoncer ses attentes en terme de développement durable mais aussi d'en garantir le suivi. Enfin, la dernière question porte sur les expériences étrangères, et les conditions de la transposabilité de pratiques innovantes dans les universités françaises.

Alain Neveu (Chef du service des grands projets immobiliers - MESR)

On peut revenir tout d'abord sur les attentes de l'Etat et du ministère en terme de développement durable. L'intégration de la durabilité dans les opérations campus est évidemment un enjeu majeur, et le choix de privilégier les contrats de PPP pour le montage des opérations n'est pas un hasard. Il traduit un potentiel d'adéquation perçu dans les contrats de partenariat pour répondre aux enjeux de développement durable : les avantages du coût global, l'intégration du long terme (durée de vie des bâtiments) dans les constructions, l'engagement des performances. Pour autant ces caractéristiques propices à la prise en compte du développement durable ne relèvent leur potentialité qu'à raison des exigences de la personne publiques. Ainsi le rôle de la personne publique est bien de faire de ce potentiel d'intégration du développement durable une réalité. Le porteur du projet campus doit être capable de se doter d'objectifs clairs et concrets, qui apparaîtront dans le cahier des charges et qui pourront être compris et mis en œuvre par les opérateurs. Son rôle est aussi d'être cohérent en intégrant également la durabilité dans ses critères de jugement pour choisir un opérateur à l'issue du dialogue compétitif. Or tout ceci nécessite des compétences et un travail amont, de la part de la personne publique, pour définir ces objectifs et clarifier les critères de sélection. C'est à ce niveau que le ministère a un rôle à jouer, en proposant une politique d'accompagnement pour aider les porteurs de projet. Plusieurs outils existent pour cela : comme la mise en place de démarche-test, ou la publication de guides méthodologiques. On peut détailler par exemple la mise en place des démarches d'ingénierie carbone, qui permettent de répondre aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Christophe Soisson (Directeur de production PPP - Bouygues Construction) : *L'université et le développement durable, le rôle des PPP.*

Pour un opérateur comme nous, quelles sont les particularités de l'intégration du développement durable au niveau des universités ? Le développement durable constitue déjà à lui seul un champ très vaste à l'échelle d'un bâtiment. Il implique de tenir compte : des

consommations énergétiques, du bilan carbone, de la gestion de l'eau, des déchets, etc. Et à l'échelle d'un campus il est rendu encore plus complexe. On parle alors de cycle d'utilisation des immeubles, de smart-grid, de gestion des transports, de mise en commun des équipements, de porosité avec la ville, etc. Il faut intégrer les particularités du cycle d'utilisation des bâtiments, l'échelle du campus (quasi-urbaine) et les problèmes de synergie avec la ville (transport, etc.). En ce qui concerne les contrats de PPP, ils marquent le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. On s'intéresse non plus au prix des prestations successives mais au loyer d'un service rendu. Autrement dit, la proposition des opérateurs ne peut plus se résumer à un catalogue de solutions techniques, mais doit se traduire sous la forme d'un service à offrir. Et en cela le PPP change le travail de l'opérateur. Quelle est la vision des opérateurs ? Dans le cadre d'un dialogue compétitif, les opérateurs ont besoin de savoir quelle importance la personne publique accorde aux enjeux de développement durable, pour pouvoir se positionner dans une équation gagnante. Il faut rappeler l'intérêt de l'approche par coût global, propre aux contrats de partenariat, tout en soulignant les difficultés liées à la mesure des performances en matière de développement durable. Car si la compétition entre les opérateurs doit porter sur les critères de durabilité, encore faut-il être capable de mesurer la performance des propositions portées par chacun. Si les opérateurs sont devenus long-termistes, il faut aussi mettre en œuvre un cercle vertueux de l'usage, ou une culture de l'usage.

José Frere (Directeur de marché, secteur universitaire et patrimoine de l'Etat - Cofely)

Je reviendrai également sur les avantages du contrat de PPP dans la mise en œuvre du développement durable. L'intégration de la variable temporelle dans l'équation me semble être l'élément crucial. Elle transforme radicalement la politique de construction des campus, en introduisant la prise en compte de la qualité de service sur toute la durée de vie d'un bâtiment. Le PPP, qui lie ainsi coût d'investissement et coût de fonctionnement, suppose en même temps d'instaurer un dialogue entre concepteur, constructeur, exploitant et client. La mise en place de ce dialogue, qui n'existait pas avant, est la véritable clé du succès pour les futures opérations campus. Elle implique d'une part que les universités soient en mesure d'exprimer leurs besoins, et d'autre part une capacité à intégrer les usagers dans la définition de ces besoins. Là encore, ces ambitions font évoluer le rôle de l'opérateur, qui de son côté doit être à l'écoute pour faire évoluer ses propositions.

Arnaud Voisin (Chef de projet PPP - CDC, infrastructure, Bordeaux)

Le rôle de l'investisseur, en particulier celui de la Caisse des Dépôts, est intéressant à rappeler ici. Il faut noter l'importance du critère de durabilité, qui conditionne l'implication de ce fonds d'investissement, que ce soit pour la réalisation des opérations campus ou d'autres équipements comme les stades par exemple. En revenant sur les critères de sélection pour le maître d'ouvrage, on voit bien l'importance de la hiérarchisation de ces critères et de leur visibilité. L'opérateur, que l'on peut comparer à un bon élève qui travaille ses matières à fort coefficient, proposera des solutions innovantes et compétitives en terme de développement durable si et seulement si un signal fort lui est donné. Le choix doit être fait, dès la rédaction du cahier des charges et dans la définition des critères de sélection, de mettre le développement durable au premier plan. Là encore, les difficultés de ce choix tiennent parfois au coût que cela implique ou à son acceptation.

Geneva Guérin (Sustainability Solutions Group) : *Les campus durables, deux meilleures pratiques en Amérique du Nord.*

En 2010, le PUCA a commandé une étude visant à mettre en évidence les bonnes pratiques, en terme d'intégration du développement durable, sur des campus étrangers, et les conditions

qui ont favorisé leur émergence. Parmi les exemples considérés, l'université de Concordia à Montréal et l'université de New Hampshire aux Etats Unis représentent deux références avec leurs programmes denses et complets, touchant la gestion des ressources, les évaluations, l'engagement, les partenariats, la recherche, etc.

Dans le premier cas, l'université de Concordia à Montréal, notre regard s'est porté sur la gestion des déchets ; dans le second cas, sur l'université de New Hampshire aux USA, nous avons traité de la gestion énergétique. Dans les deux cas, à partir d'une initiative étudiante, les campus ont mis en place de nouveaux outils pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Le point commun entre ces pratiques tient d'abord au fait qu'elles sont le résultat d'une action volontaire et non rémunérée, de la part d'étudiants, de professeurs ou de personnels de l'université. Ces initiatives se sont concrétisées grâce à un accès simplifié à des financements, public ou privé, qui ont permis d'engager ces démarches innovantes. La troisième condition clé favorable à ces démarches tient à la dynamique collaborative du travail entre les acteurs impliqués, quelque soit leur institution, leur statut, etc. Enfin ces démarches se sont aussi appuyées sur une tradition ancienne d'engagement vers des démarches de développement durable, qui est propre aux campus étudiés qui ont toujours fait parti des campus leader dans ce domaine.

Elisabeth Campagnac (Directrice de recherche au LATTS, ParisTech) : *Les PPP à l'épreuve des Universités. Quel lien et quel impact avec et sur les réformes de la gouvernance?*

Sur les partenariats public-privés, je vous propose d'explorer le lien qu'ils entretiennent avec les réformes en cours de l'enseignement supérieur et de la recherche, et ainsi de les analyser au-delà de leur seule dimension immobilière. Mobilisant les travaux qui ont été menés sur d'autres secteurs que le secteur universitaire (par moi et par d'autres chercheurs), je constate que le recours aux contrats de PPP s'opère à chaque fois dans une conjoncture où les limites de l'engagement budgétaire exacerbent l'entrée en crise d'autres composantes qui pouvaient qualifier un modèle de service dans le secteur public ; et qu'il accompagne généralement des recompositions territoriales (autour de regroupements et de mutualisations) ainsi que des trains de réformes portant sur les conditions de financement du service et sur les modalités de gouvernance de l'organisation.

Ces réformes contribuent généralement à une redéfinition des périmètres entre les services intermédiaires d'une part (exploitation –maintenance, et tous les services regroupés sous le terme de « *facilities management* ») dont l'accès est ouvert à de nouveaux acteurs privés, et d'autre part le service final (qui relève de la mission de service public) et qui demeure du ressort de la personne publique (dans la conception du Contrat de partenariat). Dans certains secteurs ce service final peut s'ouvrir, lui aussi aux acteurs privés, mais cette situation n'est pas directement dictée par le contrat de partenariat (différent en cela de la délégation de service public). L'université échappe-t-elle à cette règle qui voit l'arrivée des partenariats public-privé se combiner avec les regroupements territoriaux et les réformes des règles de gouvernance ? Dans quelle mesure, par ailleurs, les PPP opèrent-ils comme instrument d'action publique visant à opérationnaliser des politiques nationales, dans quelle mesure sont-ils un outil d'autonomie et de ressources stratégiques au niveau local ? En quoi participent-ils d'un chantier budgétaire (révision des procédures budgétaires), d'un chantier structurel (réformes de l'Etat), d'un chantier managérial (nouvelle gouvernance) ou d'un chantier qualitatif (tournés vers l'amélioration du service, autour des usages et de l'utilisateur) ? Il y aurait là matière à recherches.

Mais les résultats des travaux menés sur d'autres secteurs permettent de souligner également la faiblesse, dans la réalité, du développement des PPP en France. L'origine en a souvent été attribuée à des causes externes : les obstacles juridiques, tout d'abord, dus au caractère

dérogatoire de ce contrat, puis les obstacles économiques tenant au manque d'incitations offertes à l'investissement privé. La levée partielle de ces obstacles par les évolutions récentes de la réglementation (loi du 28 Juillet 2008, pour la dimension juridique, loi du 17 Février 2009 pour la dimension économique) et par des mesures envisagées telles que la création d'un fonds commun de titrisation pour les opérations de PPP, tend à montrer que si les PPP ont gagné en légalité ou en facilités d'accès à des mesures incitatives, ils connaissent toujours une défaillance de légitimité dans le monde académique ou dans celui des gouvernements locaux.

Ce constat milite en faveur d'une meilleure connaissance du fonctionnement de ces mondes sociaux et des évolutions auxquels ils sont invités, dans le cadre de ces réformes.

Robert Holcman (Directeur d'hôpital - auditeur à la Direction de l'inspection et de l'audit - Assistance publique Hôpitaux de Paris, Professeur à l'Université de Bordeaux) : *Coopération et imbrication public-privé à l'hôpital : les évolutions de la gouvernance.*

Le système hospitalier français fournit un exemple pertinent pour ouvrir le débat sur les relations entre public et privé. Il soulève des interrogations qui sont très similaires à celles qui commencent à émerger dans le monde universitaire avec la mise en place des contrats de PPP. Le monde hospitalier est en effet marqué par une imbrication très forte entre public et privé. On dénombre ainsi des établissements publics, d'autres privés commerciaux, et des établissements privés à but non lucratif. Dans cette imbrication, on voit bien la complexité des rapports, entre collaboration et concurrence. Tous ces établissements bénéficient d'une convergence du financement, qui tend aujourd'hui vers une tarification à l'activité universelle. Pour autant, entre les établissements privés assurant des missions de service public et les établissements publics, l'éventail des dispositifs de coopération public/privé est large. Plusieurs exemples peuvent être abordés pour illustrer la complexité des rapports, même au sein de dispositifs de coopération. C'est le cas par exemple de la pratique libérale (donc privée) dans les hôpitaux, qui a été mise en place dès les années 1950 pour attirer l'excellence médicale dans le secteur public. Un autre exemple est celui des essais cliniques, qui imposent une convention de prise en charge par le promoteur des « surcoûts » (en l'occurrence le laboratoire privé qui teste son médicament ou son dispositif).

Dans tous les cas, on voit apparaître la proximité des questionnements entre universités et hôpitaux, sur la gestion du personnel, sur l'externalisation ou l'internalisation des services, ou bien encore sur le rapport au territoire et l'implication des collectivités locales dans les instances de gouvernance. Un point me semble particulièrement important à mettre en exergue, c'est l'enjeu de la légitimité des acteurs. Dans le partenariat entre universités et opérateurs, comme dans le partenariat entre hôpital public et médecine privée, la réussite de la collaboration tient dans la capacité de chacun à s'imposer comme le partenaire légitime.

Yves Lichtenberger (Professeur à l'Université Marne-la-Vallée, ancien Président du PRES Université Paris Est) : *Autonomie et gouvernance à l'Université.*

Le PRES Université Paris-Est regroupe aujourd'hui près de 45000 étudiants et plus de 3000 chercheurs et enseignants-chercheurs. Constitué par décret en mars 2007, sa richesse repose sur sa diversité, regroupant universités, grandes écoles, organismes de recherche, EPIC, centres technologiques et pôle de compétitivité dans un même ensemble. On peut retracer dans les grandes lignes l'histoire de la constitution de la Cité Descartes puis de l'intégration des trois sites universitaires de Créteil, de Maison Alfort et de Marne-la-Vallée au sein de l'Université Paris Est. Les membres de ce PRES ont très tôt voulu s'inscrire dans l'économie de leur territoire local en proposant des formations professionnalisantes en lien avec les entreprises de la région et plus largement, en multipliant les interactions avec le monde industriel.

Sur la territorialisation des universités françaises et le mouvement par lequel elles se sont progressivement rapprochées des acteurs privés, au point de réussir à monter aujourd'hui, des PPP avec l'industrie dans le cadre des Opérations Campus, il faut se rappeler des évolutions qui ont accompagné ce processus. L'ancrage territorial n'a pas toujours été évident. Longtemps, la communauté universitaire a rejeté l'idée d'associer leur institution à un territoire, considérant que la connaissance devait être universelle et qu'en ce sens l'université se devait d'être « a-territoriale », pour ne pas être perverties par des logiques et intérêts locaux. Une première territorialisation de l'université s'est opérée avec la création des antennes universitaires. La densification du maillage universitaire sur le territoire national provoqua par là même la dispersion des locaux universitaires dans le territoire. On peut insister sur l'accroissement non maîtrisé du patrimoine immobilier universitaire durant cette période. Celui-ci s'est constitué au gré des opportunités qui se présentaient sans qu'il n'y ait de réflexion globale sur l'implantation des universités dans le territoire. Les universités ont ainsi récupéré des bâtiments mis à leur disposition par les collectivités locales sans qu'elles n'aient la capacité de maîtriser leur développement immobilier et l'aménagement de leurs sites.

La montée en puissance des théories de la connaissance, ensuite, a changé la perception du rôle des universités dans le développement des territoires : elles deviennent dans ce nouveau paradigme, un acteur central d'une société dont le développement se fonde sur l'innovation et la créativité. Aujourd'hui, l'inscription territoriale de l'université est donc triple : elle dépend du périmètre géographique dans lequel l'établissement est implanté, elle renvoie à un territoire d'appartenance et se concrétise dans le territoire des projets immobiliers des universités.

Dans le cas de l'expérience du PRES Paris Est, l'opération Campus a été justement l'occasion d'inscrire territorialement ce que le PRES a réalisé institutionnellement, avec plusieurs caractéristiques : un territoire Paris-Est bien identifié, une appartenance et une identité communes renforcées, une optimisation-rénovation de l'existant, une vie culturelle riche, une stratégie de transport optimisée et un campus numérique.

Il est intéressant enfin de revenir selon moi sur les raisons pour lesquelles le PRES s'est engagé dans un PPP en rappelant les avantages que ce type de contrat procure par rapport à une opération menée sous loi MOP. Cela étant, les établissements n'ont pas encore acquis les savoir-faire nécessaires pour négocier correctement les clauses des contrats qui les lient aux industriels.

Séance 6 : 13/05/2010

L'Université comme nouvel acteur urbain

La sixième séance du séminaire animée par A. Bourdin (Université Marne-la-Vallée) a porté sur le rôle de l'université dans le développement urbain. H. Dang Vu (Université Paris Est) a commencé par exposer les raisons pour lesquelles de nombreuses prestigieuses universités étrangères participent aujourd'hui activement à la production urbaine et les moyens d'actions dont elles disposent. Trois opérations campus à Strasbourg, à Grenoble et Aix-en-Provence ont ensuite fait l'objet d'interventions pour montrer de quelles façons les universités françaises adoptent à leur tour le rôle d'acteur urbain. Le cas strasbourgeois a ainsi fait l'objet d'une intervention à deux voix, réunissant d'une part Y. Larmet (Université de Strasbourg) et d'autre part J. Marly, (Caisse des Dépôts et Consignations). Y. Larmet a rendu compte du projet d'aménagement porté par l'Université de Strasbourg dans le cadre de l'Opération Campus. --A travers l'exemple du campus médecine, il a montré la stratégie élaborée pour repenser la modernisation de ce campus tout en participant à la politique d'aménagement du territoire dans lequel il s'inscrit. L'intervention de J. Marly a porté davantage sur les Schémas Directeurs Immobiliers et d'Aménagement, élaborés par les universités en partenariat avec la Caisse des Dépôts et a montré en quoi ces schémas illustrent l'émergence de l'université en tant qu'acteur urbain. Les grandes orientations de l'opération campus menée à l'Université de Grenoble, présentées par C. Schwartzmann (Université de Grenoble), ont montré les enjeux de la démarche partenariale, garantissant une interpénétration des problématiques universitaires et urbaines. Les principales problématiques et les projets engagés par l'opération campus dans la ville d'Aix-en-Provence ont été ensuite exposées par C. Bienvenu (PRES Aix-Marseille). Il est alors apparu que les enjeux universitaires reflétaient très largement les enjeux d'aménagement du territoire local. Enfin, l'intervention de E. Letz a permis de mettre en regard le discours des universités, en donnant la parole aux habitants des territoires concernés par les Opérations Campus. En conclusion de séance, A. Bourdin a souligné les grands enjeux auxquels sont confrontées les universités françaises, prises dans une double tension de localisation et de globalisation et les défis qu'elles doivent relever pour devenir des acteurs urbains.

Alain Bourdin (Sociologue, Université Paris Est Marne-la-Vallée - Lab'Urba) : Intervention introductive.

Comment les universités françaises peuvent-elles devenir des acteurs ? Contrairement à de nombreuses universités étrangères, l'université française s'est longtemps apparentée à un corps social plutôt qu'à une communauté universitaire ou qu'à une organisation. Aux Etats-Unis par exemple, les universités fonctionnent davantage comme des organisations et de ce fait, sont beaucoup plus facilement des acteurs. Depuis la loi Faure en France, l'Etat essaye avec une très grande ambiguïté, de faire des universités, des acteurs. Mais comment les universités deviennent-elles acteurs et qu'est-ce que cela signifie ? Selon la loi LRU, l'acteur universitaire est l'organisation universitaire. Mais est-ce qu'on peut être un acteur seulement au niveau organisationnel ? Dans la doxa actuelle et pour des raisons qui ne sont pas toutes mauvaises, on a l'habitude de considérer l'éparpillement des universités en diverses institutions (écoles, départements, institut, etc.) comme un dysfonctionnement. Les tendances actuelles et notamment celles portées par la LRU sont plutôt des tendances visant à concentrer la capacité d'action à l'échelle de l'organisation universitaire. Mais peut-être faut-il au contraire considérer que cet « acteur-réseau », est une des grandes caractéristiques de l'université française et que c'est dans une certaine mesure une de ses forces. Ce réseau de l'université est à la fois institutionnel et professionnel. Enfin, l'université c'est aussi le monde universitaire et le monde étudiant. C'est donc la combinaison de ces trois niveaux –

organisation, réseaux, monde universitaire- qui permet à l'université de se constituer en acteur. Quand il y a déconnexion entre l'organisation universitaire et les deux autres niveaux, il est difficile pour l'université d'être un acteur efficace, durable etc.

Comment ensuite, être un acteur local pour une université ? Cette interrogation doit se décliner en différentes questions : qu'est-ce que l'université peut apporter à un projet urbain local ? Qu'est-ce qu'elle apporte au projet urbain ? Qu'est-ce que les réseaux apportent à la dynamique urbaine ? Et enfin, qu'est-ce que c'est que l'implication du milieu universitaire ? De leur côté, les collectivités locales attendent aujourd'hui beaucoup des universités et ce pour plusieurs raisons. Elles adhèrent d'abord très largement aux théories de l'économie de la connaissance et sont à ce titre très attentive aujourd'hui, au développement de leurs universités. Ensuite, elles espèrent, même si elles peinent à l'exprimer avec clarté, que le monde universitaire participe à la structuration spatiale et sociale de la ville, dans l'idée que les universités peuvent servir à faire de la ville sur le plan matériel et social. Enfin, la présence d'étudiants est perçue par les collectivités comme une marque de dynamisme et la promesse de centralités fortes sur leur territoire.

Hélène Dang Vu (Doctorante Université Paris Est, Lab'Urba) : *L'université comme acteur urbain : diversité des modalités d'action à partir d'exemples étrangers*

Dans ma thèse, je me suis intéressée à l'université en tant qu'acteur de la production urbaine. On reconnaît de façon assez commune aujourd'hui, le rôle des universités dans l'attractivité des territoires, en tant qu'équipement à haute valeur ajoutée, les impacts en terme de démographie, d'économie, d'image pour les territoires d'accueils. Par contre on a tendance à restreindre son rôle à des externalités qu'elles ne pilotent pas. Mon travail a pour ambition de montrer que non seulement les universités pilotent des actions, portent des politiques de développement des territoires et participent volontairement à la production urbaine, mais qu'en outre, cette figure de l'université-acteur urbain tend à devenir une des figures de l'organisation universitaire mondialisée. On assisterait à une homogénéisation des comportements, des stratégies, de modes de fonctionnement, de régulation des universités en tant qu'organisation et que leur participation de plus en plus commune, leur appétence à vouloir s'investir dans le développement de leur territoire, dans leur aménagement en est un signe, est le syndrome de la mondialisation des organisations universitaires.

Il est important pour commencer d'expliquer les façons dont les universités peuvent être acteurs urbains et les raisons pour lesquelles les universités seraient amenées à le devenir. Quatre raisons d'être acteur urbain, ont ainsi été identifiées. Elles peuvent être acteurs urbains :

- pour s'agrandir (avoir de nouveaux locaux, de nouveaux équipements) ;
- pour s'assurer « la pax urbana » (et ainsi mieux négocier avec les acteurs locaux, des partenariats ou des projets de développement) ;
- pour trouver des financements supplémentaires –en faisant de la promotion immobilière- ;
- pour soigner son image, être visible et attractive.

Il s'agit donc à chaque fois pour les universités d'être les plus attractives possibles. Cette préoccupation constante des services rencontrés dans les universités pour soigner leur image et en faire la promotion, traduit un mouvement général d'intégration des universités dans un marché commun international et fortement concurrentiel. Dans ce contexte, le campus devient un nouveau critère d'excellence.

Si l'on revient sur les caractéristiques de cette organisation universitaire mondiale, nous pouvons identifier trois conditions nécessaires pour l'action urbaine des universités : le statut, la capacité de diversification des sources de financement, et une gouvernance forte et légitime.

Au terme de cette analyse, il nous semble que les universités françaises sont en passe de devenir des acteurs urbains, même si l'on peut insister sur l'incertitude des formes que cela pourrait prendre.

Yves Larmet (Vice président Patrimoine de l'Université de Strasbourg) et Jacques Magny (représentant la Mission Universités, Caisse des dépôts) : *Le rôle de l'Université dans le processus d'élaboration du schéma directeur immobilier de l'Université de Strasbourg* ».

Le cas strasbourgeois nous permet de replacer l'histoire de l'Université de Strasbourg dans celle plus globale de l'enseignement supérieur pour expliquer le processus qui a conduit à la fusion des trois universités strasbourgeoises en une seule et unique université. Après la naissance des campus pour répondre à l'explosion des effectifs étudiants, puis une politique universitaire dans les années 1980 apportant des réponses par au coup par coup, et enfin une politique plus récente répondant notamment au classement de Shanghai (qui nous a fait prendre conscience des effets négatifs du morcellement universitaire), la fusion des universités strasbourgeoise s'est opérée.

En dépit des difficultés et suivant les défis qui l'ont accompagné, cette restructuration repositionne l'université strasbourgeoise et ses 42000 étudiants dans le paysage français et international. A l'autre bout de l'échelle, celle du territoire local, l'Université de Strasbourg a la particularité de concentrer une partie importante de ses installations dans le centre-ville. Cette longue tradition de l'insertion de l'université dans la ville tient principalement aux particularités de l'histoire alsacienne. Pendant la période allemande, l'Empereur construit l'université avec la ville : théâtre, palais, bibliothèque, université, etc. forment un ensemble monumental qui exprime la grandeur de l'empire. Plus tard, l'agrandissement de l'université et la multiplication des sites universitaires accompagnent le développement urbain. L'université se construit là encore en même temps que la ville. De là à faire de l'université un acteur urbain, il n'y a qu'un pas, qui est franchi grâce à la politique mise en œuvre dans le cadre du plan campus et qui s'appuie sur deux outils : le Schéma Stratégique de Développement Immobilier et le dialogue constant entre l'université et ses partenaires locaux. A travers l'exemple du campus médecine, on peut mettre en lumière la stratégie élaborée pour repenser la modernisation de ce campus tout en participant à la politique d'aménagement du territoire dans lequel il s'inscrit.

Sur les Schémas Directeurs Immobiliers et d'Aménagement, élaborés par les universités en partenariat avec la Caisse des Dépôts, ils constituent un outil d'aide à la décision et d'accompagnement dans une stratégie territoriale. Le rôle de la CDC est décisif dans ces schémas, et l'état d'avancement des différents schémas directeurs en France (développé dans le rapport publié par la CDC et disponible en téléchargement sur le site du séminaire) montre l'intérêt qu'ils suscitent. Ces schémas illustrent en même temps l'émergence de l'université en tant qu'acteur urbain. A partir du cas strasbourgeois, nous pouvons explorer les conditions qui font de l'université un acteur urbain. Elles sont les suivantes : sa capacité d'action, son ouverture sur le territoire et la ville, sa capacité à identifier les interfaces et points de rencontre entre l'université et le territoire dans lequel elle s'insère, et enfin sa capacité à être force de proposition. Le processus d'élaboration du schéma directeur compte tout autant que le schéma lui-même. Il accompagne l'université dans l'affirmation d'une vision stratégique de son développement et du développement urbain, et en même temps il est le lieu d'un apprentissage du partenariat. Le rôle de la CDC dans ce contexte est bien d'accompagner l'université en apportant son ingénierie financière et territoriale.

Claude Schwartzmann (Directeur du Développement et de l'Aménagement de l'Université de Grenoble) : *L'opération campus : Grenoble Université de l'Innovation*.

Cette intervention présente les grandes orientations de l'opération campus menée à l'Université de Grenoble. Sur les principales caractéristiques du campus grenoblois, il faut sans doute revenir sur la composition du site universitaire, autour de deux localisations majeures en marge de la commune centre. Le site grenoblois regroupe aujourd'hui près de 60000 étudiants, ce qui traduit une forte densité étudiante dans la ville, puisque les étudiants représentent un habitant sur cinq. Il est localisé en deux endroits: le domaine universitaire de Saint Martin d'Hères/Gières, situé au nord-est de l'agglomération, qui est au centre de notre propos ; et le polygone scientifique, situé au nord-ouest de l'agglomération. Ces deux sites se situent à environ 15 à 25 min l'un de l'autre, étant reliés par le tramway et par une piste cyclable.

Aménagé dans les années 1960 selon le plan de l'architecte G. Bovet, sur le modèle des campus américains, le domaine de Saint Martin d'Hères constitue un vaste espace de 180 ha qui a connu plusieurs plans d'aménagement, notamment à la fin des années 1980. A l'issue d'un concours international d'idées lancé en 1988, un schéma directeur d'aménagement Est est réalisé par l'architecte P. Ahrends en 1990. Ce schéma sera ensuite actualisé régulièrement, par différents urbanistes-conseils, jusqu'en 2008. Dans le même temps, des missions de conseil sont signées en amont, auprès d'architectes et de paysagistes. Ce domaine est aujourd'hui l'objet d'une opération d'envergure s'appuyant sur quatre types d'outils. Le premier correspond à un ensemble de documents prospectifs, dont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable, publié en 2009 et dessiné par le cabinet INterland Lyon (F. Hulliard), est la pièce maîtresse. Il est complété par d'autres documents à plus grande échelle, qui offrent des focus sur la composition urbaine de tel ou tel site, et par une Charte de développement durable (publiée en 2010) ainsi qu'une Charte pour la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager. Ce document est un véritable outil pédagogique de référence préalable à toute consultation des architectes ou autres concepteurs. Le deuxième outil à notre disposition correspond assez classiquement aux documents prescriptifs, du type PLU. Enfin les troisième et quatrième outils correspondent aux missions d'études et de conseil mises en place au sein de l'université.

Au-delà des outils, l'originalité de la démarche grenobloise tient plus dans les dispositifs d'action mis en œuvre, par le biais d'ateliers réunissant les acteurs universitaires et urbains, pour renforcer l'intégration urbaine du campus. Les exemples développés ici nous montrent les enjeux de la démarche partenariale ainsi construite, garantissant une interpénétration des problématiques universitaires et urbaines.

Christophe Bienvenu (Chef de projet Campus Aix) : *L'opération campus Aix-Marseille - le quartier des facultés à Aix-en-Provence.*

Les principales problématiques et les projets engagés par l'opération campus dans la ville d'Aix-en-Provence seront au cœur de notre propos. En premier lieu, je souhaiterais commencer par vous exposer le contexte et les enjeux du site universitaire. Le PRES Aix - Marseille Université prépare actuellement la fusion des trois universités Aix-Marseille 1, 2, 3, en une seule et même université, fusion qui devrait s'opérer en 2012. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit le dispositif de mise en œuvre de l'opération campus. Quelles sont les grandes lignes directrices du projet d'aménagement universitaire porté par le PRES Aix-Marseille Université ? L'objectif de ce projet est d'intégrer le campus dans la ville pour qu'il constitue un morceau de ville à part entière. Pour y parvenir, l'opération doit notamment réussir à atténuer les fractures urbaines physiques, créer des réseaux de places pour favoriser les déplacements dans et à travers le campus, et susciter les rencontres et la vie urbaine. La perméabilité du campus, sa visibilité et la gestion des flux sont ainsi les problématiques majeures auxquelles l'opération tâche de répondre. Ainsi, l'un de nos objectifs est par exemple de créer des ponts entre d'une le campus et le centre-ville ancien (au Nord du

campus), mais également entre le campus et les bords de la rivière et la campagne aixoise (au Sud du campus). Un important travail a été réalisé autour des enjeux de transport, avec la question du traitement de la voirie et de l'accessibilité en transports collectifs. Cette opération a aussi été l'occasion de questionner le concept de cœur de campus, d'en définir les caractéristiques et les fonctions, pour créer une centralité au sein du site. Enfin, l'opération s'efforce de penser le campus d'Aix comme un pôle ouvert sur son territoire et vers ses acteurs économiques, sociaux et culturels. A cet effet, il a été discuté, la manière dont l'université peut proposer des services et des équipements qui ne se limitent pas aux seuls usages académiques, et ainsi l'inscrire durablement dans son environnement.

Elisabeth Letz (Conseillère municipale de St Martin d'Hères) : *Agir contre les inégalités, les actions étudiantes envers les habitants.*

Je tiens à remercier les organisateurs de ce séminaire de m'offrir la possibilité, à travers ma présentation, de donner la parole aux habitants des territoires qui accueillent les campus universitaires (en l'occurrence le campus de l'Université de Grenoble qui se trouve à St Martin d'Hères) et ainsi de faire entendre leurs perceptions de l'université ainsi que leurs attentes. Plus précisément, je voudrais souligner l'écart qui se creuse entre le campus et le reste du territoire, l'ignorance réciproque entre la communauté universitaire et les habitants de la commune, dont beaucoup vivent en situation très précaire. Il faut se rappeler du fait que, depuis son implantation sur le territoire communal, en 1960, le campus est très mal perçu par la collectivité, qui se sent privée de ressources financières. Dans notre commune, portée par une municipalité communiste et où le taux de chômage des jeunes peut atteindre les 50%, le campus est malheureusement souvent vu comme une confiscation du territoire, et non pas comme une opportunité de développement ou d'ascension sociale pour les jeunes. Il nous semble nécessaire aujourd'hui d'articuler l'objectif d'ouverture sur la ville affiché par l'Opération Campus, avec les projets qui semblent aller plutôt vers une urbanisation du campus, ainsi que la nécessité, dans la course actuelle à l'excellence, de ne pas laisser de côté la grande masse des étudiants qui ont du mal à arriver à un diplôme et un emploi. Le rôle de l'université en tant qu'acteur social de la ville peut être rappelé à partir d'exemples d'initiatives portées par l'Etat, les associations, des acteurs locaux ainsi que par l'université elle-même, en France ou en Amérique Latine. Puis, je vous propose d'interroger les relations entre université et société, au travers des témoignages d'habitants qui, bénéficiant ou non de l'aide de l'université, n'en sont pas moins porteurs de savoirs à reconnaître et à intégrer dans la réflexion que l'université doit mener sur elle-même si elle ne veut pas risquer de continuer à produire, et reproduire à l'intérieur, les déséquilibres sociaux qu'elle combat à l'extérieur. En contrepoint, les collectivités locales ont beaucoup à recevoir de l'accueil d'étudiants dans leurs services, leurs entreprises et du travail en lien avec les universitaires. En conclusion, par-delà leurs cultures et leur temporalités différentes, les universités et les collectivités locales auraient tout à gagner à rechercher ensemble une cohérence de leurs projets d'urbanisme et plus largement, de leurs projets de société, dont chacun est acteur à sa place.

Alain Bourdin (Sociologue, Université Paris Est Marne-la-Vallée/Lab'Urba) : *Conclusion.*

L'ensemble des interventions a montré un double mouvement de globalisation et de localisation des universités. Prise dans cette double tension, l'université doit être entendue comme une organisation « globale ». Deux types de préoccupations ont été évoqués à travers les différentes interventions de cette séance. La première concerne les enjeux d'organisation interne de l'université. Des questions d'ingénierie et juridiques ont ainsi été posées tout au long de cette journée, interrogeant par là même, la façon dont les bonnes pratiques circulent et s'imposent. La seconde préoccupation discutée au cours de la séance, renvoie à des

problèmes de programmations et concerne l'usage et les besoins spécifiques de la communauté universitaire. Pour tenir compte de ces préoccupations, il est alors nécessaire d'adopter une approche prospective et d'envisager ainsi le champ des possibles. Je regrette que cet aspect ne soit pas assez développé dans les projets et opérations d'aménagement universitaire. De même, on ne peut que déplorer la faible stratégie des universités françaises. Elles ne se sont pas encore données les moyens d'être des acteurs stratégiques et ce n'est pas l'Opération Campus qui peut se substituer à la stratégie universitaire. La mobilisation interne des membres des universités est un troisième enjeu majeur en France mais qui n'a pas été envisagé ni traité par la loi LRU. Je voudrais rappeler combien il est difficile aujourd'hui en France, de mobiliser la communauté universitaire et que cette situation risque de s'aggraver dans un système où la mobilité des étudiants et du personnel est valorisée et privilégiée. Enfin, pour que l'université joue le rôle d'acteur urbain, il faut que les universitaires et les acteurs urbains identifient des objets de coopérations. Le foncier, la politique de la mobilité, la définition des centralités urbaines, celle de l'excellence ou encore l'élaboration des stratégies métropolitaines, peuvent être des outils ou sujets de coproduction urbaine.

Séance 7: 10/06/2011

L'aménagement des campus universitaires et ses nouveaux enjeux.

Emmanuel Raoul (Secrétaire permanent du PUCA) : *Propos introductifs.*

L'introduction à la journée de débat organisée sur le thème de l'aménagement des campus universitaire est une occasion de rappeler les ambitions du PUCA dans la constitution d'une synthèse des réflexions, travaux et recherches existantes, sur la thématique Universités & Territoires. Et le succès de la notion d'*économie de la connaissance* aujourd'hui ne fait que renforcer cette ambition. Cette synthèse doit passer par une nécessaire combinaison des approches, telle qu'elle est mise en œuvre dans cette nouvelle séance du séminaire. Articuler, par exemple, les réflexions sur les éco-campus à celles sur la dimension paysagère des campus, ou sur les innovations dans la programmation des aménagements universitaires, etc. Autant de thématiques et d'études que le PUCA entend faire converger, pour construire des outils de recherche et en même temps des outils opérationnels, qui serviront notamment aux futures opérations campus.

Pierre Bernard (PUCA) : *Les grands enjeux à débattre, l'organisation de la journée.*

Le thème de l'aménagement universitaire (en son sens élargi, et non pas seulement réduit au seul campus) sera aborder avec une volonté de repérer les mutations à l'œuvre depuis le programme U2000. Cette septième séance est organisée comme une mise en perspective des pratiques qui ont pu être mises en œuvre depuis une vingtaine d'années pour relier l'université à la ville, avec l'idée que ce retour d'expérience mettra à jour à la fois la permanence des problématiques d'articulation entre questions urbaines et questions universitaires, et les solutions dont nous pourrions nous inspirer aujourd'hui. Le choix qui a été fait est donc celui de la réflexion autour d'études de cas, qui témoignent chacune d'un questionnement singulier du rapport ville/université. La création d'un quartier universitaire dans la ville avec l'exemple de Jussieu, la création d'une université nouvelle avec le cas de l'université de Cergy-Pontoise, la rénovation d'un campus en cœur de ZAC avec le cas de Toulouse, la réinsertion du campus dans la ville avec l'exemple d'Amiens, ... tous ces cas seront abordés et permettront d'éclairer quelques pistes nouvelles de réflexion pour la mise en œuvre des opérations campus.

François Montarras (Vice-Président de l'Université Paris-Diderot) : *Réflexions autour de l'aménagement universitaire : la création d'un quartier universitaire, l'exemple de Jussieu.*

En revenant sur l'histoire de l'Université Paris-Diderot, je vous propose de resituer les principales évolutions dans la politique d'aménagement de l'université depuis les premières réflexions induites par le programme U2000. La fin des années 1980 a marqué le début d'une interrogation sur la gestion immobilière et patrimoniale de l'université, jusque-là inexistante, et dont la toute première conséquence a été d'établir un état des lieux de ce patrimoine bâti. C'est bien cette connaissance des locaux, de leurs usages, de leur affectation, qui a fait apparaître une réalité nouvelle, posant la question des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'université dans son rapport à l'espace. Outre qu'il a fait apparaître le problème du désamiantage des bâtiments (à partir de 1995), ce diagnostic immobilier a permis d'initier les réflexions sur le déménagement du campus vers la ZAC Paris-Rive-Gauche. En effet il a fait émerger la question de la relocalisation des locaux, nécessaire tout du moins pendant la période de désamiantage des locaux.

L'ambition de l'université était alors de proposer une autre vision du campus, en soumettant l'idée de la création d'un quartier universitaire, avec des bâtiments mélangés à la ville et des rues devenant le support à la fois de la vie sociale urbaine et de la vie universitaire. Avec

l'implantation dans la ZAC Paris-Rive-Gauche, nous ne voulions pas d'un campus en îlot, fermé, mais au contraire une université dans la ville. Et nous avons trouvé une convergence entre cette volonté forte de l'université et les ambitions de la ZAC, qui sur le schéma de C. Portzampac s'organisait justement en îlots ouverts.

Dans le dialogue qui s'est instauré entre d'un côté l'opérateur urbain en charge de la ZAC et de l'autre côté l'acteur universitaire, plusieurs idées ont émergé : la volonté de se diviser en plusieurs immeubles, dans une logique multi-sites ; la préservation de l'aménagement de type parisien, c'est-à-dire avec un rez-de-chaussée perméable aux riverains, et une verticalisation des activités; la volonté de mutualiser les salles de cours avec un bâtiment unique d'enseignement ; des réflexions sur la mutualisation des équipements urbains (sportifs, culturels, etc.). Toutes ces idées ont guidé la réalisation et la mise en œuvre du quartier universitaire tel qu'il émerge aujourd'hui. Elles ont permis de mobiliser à la fois les acteurs universitaires et urbains dans un projet fort, qui aboutit aujourd'hui et qui témoigne d'une imbrication forte de l'université à la ville.

L'élément décisif à mon sens pour comprendre la réussite de cette opération tient dans l'implication de l'université. L'université est responsable de son projet : elle l'élabore elle-même, tenant compte des caractéristiques de son fonctionnement. Il faut donc que l'université soit unie et sûre de son projet pour y arriver, et tout particulièrement dans le cas des montages en PPP. Nous concrétisons aujourd'hui un projet dans les grandes lignes ont été dessinées en 1995. A mon sens, la stabilité de ce projet sur le long terme a permis de mobiliser les acteurs autour d'un schéma, porteur d'une visibilité et d'une identité forte. Malgré tout, il est vrai que les échecs sont toujours possibles. Je pense en particulier à certains bâtiments qui sont souvent des gestes architecturaux, ou à des bâtiments scientifiques complexes qui nécessitent une réflexion longue sur les usages du bâtiment. Pour autant, le projet doit être perçu à l'échelle du quartier et de la ville, dans son hétérogénéité, comme un morceau de ville et non plus un campus.

Table ronde n°1 : *L'université de Cergy Pontoise : la mutation d'une ex-ville nouvelle en ville universitaire.*

Animateur : André Bruston

André Bruston (Ancien secrétaire permanent du Plan Urbain)

La première table ronde de la journée est l'occasion d'évoquer la création d'une université nouvelle, avec le cas de Cergy-Pontoise. La spécificité des universités de villes nouvelles, avec leurs agencements complexes dans l'organisation des jeux d'acteurs (et notamment le rapport à l'Etat) ou dans leurs modes de financement, a eu des conséquences inédites, faisant de ces lieux des espaces d'innovation puissants. La question de l'aménagement des campus universitaires mérite donc d'être éclairée au regard de ces expérimentations.

Marie Garapon (Directrice du pôle animation de l'agglomération de Cergy Pontoise).

La stratégie de développement de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, et notamment dans son rapport à l'université, seront au cœur de notre propos. Je voudrais rappeler d'abord la forte croyance, du côté des élus locaux, dans l'importance de l'université pour être une ville à part entière et pour se développer, et ensuite le choix qui avait été fait d'implanter l'université nouvelle dans le centre-ville, dans une logique multi-sites et manière ouverte sur la ville. Il y a une conviction dès le départ dans la ville nouvelle, selon laquelle il nous faut une université pour être une ville à part entière. Donc Cergy comme les autres villes nouvelles a obtenu son université. Ces deux convictions de départ ont conduit à un soutien ou plutôt un partenariat fort, entre la ville et l'université, qui s'est manifesté dans trois grands

leviers d'action : l'investissement immobilier d'abord, de la part de l'agglomération et aussi du Conseil Général (au total ils représentent 60% des investissements dans l'immobilier universitaire sur 20 ans, c'est près de 30 millions d'euros déjà investis pour la communauté d'agglomération sur 20 ans et autant par le département) ; le renforcement des synergies des pôles de recherche, avec l'appui apporté pour la formation du PRES, dans lequel les collectivités locales ont une présence forte (en tant que membre associé) ; et enfin le soutien à la vie étudiante, à travers une politique sociale et culturelle (avec le dispositif du Pass culture qui permet aux étudiants de fréquenter les institutions culturelles de Cergy pour 5 euros, ou la mise à disposition de complexes sportifs, la création d'un conseil étudiant pour avoir des interlocuteurs à l'échelle du quartier, etc.). Le logement étudiant est aussi une compétence de l'agglomération et pour laquelle les investissements sont aussi conséquents. Aujourd'hui ces mesures portent leurs fruits et se poursuivent, s'intensifient même, dans le cadre du plan campus. Les élus œuvrent pour un développement territorial fondé sur trois composantes (l'enseignement supérieur, les entreprises, et la ville à vivre et à travailler), de sorte que l'articulation de l'université à la ville devient un atout majeur, selon les élus locaux, pour être attractif et exister dans le Grand Paris. Cergy a été reconnu comme un pôle important du développement universitaire à l'échelle du Grand Paris. Aujourd'hui, les enjeux sont aussi sur le développement de la notion de ville-campus, et l'intégration des étudiants dans la ville.

Françoise Moulin Civil (Présidente de l'Université de Cergy Pontoise).

La particularité des liens qui se sont tissés entre l'université de Cergy-Pontoise (et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche) et l'agglomération tient avant tout au contexte de création de l'université. Née en 1991, comme les universités de Marne-La-Vallée, d'Evry et de St-Quentin, l'université de Cergy-Pontoise est en premier lieu le résultat de la volonté d'un territoire, de se doter d'un équipement universitaire. C'est en cela que les universités de villes nouvelles ont une particularité forte. L'agglomération de Cergy comme le conseil général du Val d'Oise ont toujours répondu présents, quelle que soit leur couleur politique, aux besoins immobiliers et plus largement aux besoins de la vie étudiante. De la même façon, côté université, le schéma de développement académique et scientifique a toujours été pensé en tenant compte de l'implantation dans la ville et le territoire. Sur l'université, nous avons cinq implantations différentes dans l'agglomération et nous sommes donc un acteur majeur des dynamiques urbaines. Par ses multiples implantations dans l'espace urbain, l'université participe à l'animation des quartiers, dans un souci de mixité. Nous avons essayé de défendre des ambitions urbanistiques en même temps que nous développons des projets scientifiques et techniques.

Deux exemples illustrent ce discours. En 2008 nous avons été labellisé campus innovant, sous la forme d'un PPP. Nous en sommes au début de l'opération, l'objectif étant de créer un nouveau pôle de sciences humaines et sociales, en hyper-centralité. Donc on ne pouvait pas concevoir ce bâtiment à venir sans un étroit dialogue avec la communauté d'agglomération, d'autant que nous sommes sur un foncier qui n'appartient pas à l'université. Le second exemple, c'est un autre projet concernant le versant sciences et techniques, à Neuville-sur-Oise, où nous envisageons un bâtiment nouveau qui fera partie d'un éco-campus qui va de la boucle de l'Oise jusqu'au futur Centre national du patrimoine. Là encore tout ceci est pensé de façon coordonnée et en relation : ce qui est à la fois difficile et passionnant, avec les programmistes et avec les collectivités locales.

Et les opérations qui sont menées aujourd'hui, dans le cadre du plan campus (comme le projet de création d'une maison internationale de la recherche par exemple), offrent des perspectives nouvelles qui sont à réinscrire dans cette tradition de la pensée de l'université comme un morceau de ville. A mon sens, le campus n'est pas quelque chose de fermé, c'est

une nouvelle forme de ville, et c'est quelque chose que nous avons réussi à faire à Cergy d'une certaine façon.

Olivier Boesch (Architecte-urbaniste à l'Agence Antoine Grumbach).

Je voudrais revenir avec vous sur le rôle de l'agence Antoine Grumbach dans l'élaboration du plan d'aménagement de l'université de Cergy-Pontoise, et dans une réflexion plus large sur l'aménagement universitaire à partir d'exemples étrangers. Nous avons rencontré dans le cas de Cergy une université et une agglomération très soudée, qui n'est pas si fréquente que cela, et qui a participé à la réussite du projet. La notion de campus est souvent réduite en France aux seuls campus suburbains des années 1960, pourtant elle renferme une réalité beaucoup plus hétérogène. De nombreux exemples à l'étranger témoignent des différents degrés de fusion entre la ville et le campus. Le campus n'est pas forcément quelque chose de fermé, mais peut revêtir différentes formes. On le repère par exemple par les temporalités très rythmées de la vie des étudiants et de leur pratique de la ville. Il suffit de regarder ce qui se passe à New York avec le campus de la NYU, ou même à Paris avec la montagne Sainte Geneviève que l'on pourrait définir comme un campus.

Dans le cas de Cergy-Pontoise, A. Grumbach s'est posé la question d'une position clairement identifiée de l'université dans la ville pour lui donner une vraie lisibilité. Il y est parvenu notamment en exploitant la notion de sédimentation des usages, entre les différentes activités de la ville et de l'université. L'université doit être intégrée et diffuse dans la ville, tout en étant clairement visible, par exemple grâce à quelques bâtiments emblématiques ou des espaces symboliques. D'autres dispositifs, inspirés par exemple des collèges à l'anglo-saxonne, ou portant sur le traitement de la rue, participent à ces réflexions aujourd'hui, et sont expérimentés sur le terrain. Dans le cas de Cergy, si on regarde la premier plan du campus, c'est vrai qu'on a affaire à une université qui bénéficie d'une localisation exceptionnelle, de part sa répartition dans un souci d'équilibrage politique et aussi de part la qualité environnementale et paysagère du site. Et pour nous, dans une optique de sédimentation de la ville, nous avons essayé d'aller vers une seconde étape pour refaire en quelque sorte le campus sur la ville, comme on refait la ville sur la ville.

Florence Rudolf (Sociologue, Université de Strasbourg) & Jean-Alain Heraud (Doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion, Université de Strasbourg) : *L'aménagement universitaire, quel rôle pour les étudiants ? Le cas de Strasbourg.*

Dans mon intervention je reviendrai sur deux études témoignant du rôle des étudiants dans la réflexion sur l'aménagement des campus universitaires.

Les travaux de mon collègue, Jean-Alain Heraud, d'abord, portant sur l'impact économique des universités et plus précisément des étudiants, sur la vie locale, s'inscrivent dans une recherche déjà ancienne lancée sur les grandes universités strasbourgeoises. En s'intéressant aux revenus générés par la présence et l'activité des étudiants dans l'espace urbain, il nous offre en quelque sorte une visualisation de l'impact de l'université sur la ville. Pour les deux plus grandes universités de Strasbourg, tandis que les dépenses d'investissement liées au campus ne représentent que 0,2% du PIB départemental, les revenus générés par les étudiants, au niveau de vie pourtant modeste, représentent plus de 2% du PIB. En dépit de leur faible pouvoir d'achat, les étudiants ont donc un impact considérable, de part leur nombre, sur le territoire et l'activité économique. Donc on voit l'impact économique à court terme des étudiants, ce qui traduit aussi la capacité de l'université à attirer et sédentariser les étudiants sur un territoire. Le résultat percutant c'est donc l'impact territorial fort des étudiants, même quand on prend un seul critère qui est celui du revenu généré par les étudiants. Personne n'imagine à quel point les étudiants ont un impact économique, d'autant

que l'on est souvent aveuglé par une représentation de l'étudiant, ce dernier étant sous-estimé dans la prise en compte des enjeux économiques d'un territoire.

En parallèle, les travaux que j'ai menés en tant que sociologue, ont montré le rôle qu'ils pouvaient jouer dans l'élaboration des projets de rénovation des campus. Paradoxalement, l'université est un territoire qui semble particulièrement disposé, idéalement, à pratiquer le dialogue avec les étudiants. Pourtant force est de constater que c'est un milieu qui montre une certaine méfiance et qui a beaucoup de mal à monter de telles pratiques fondées sur un échange dialogique. En mettant en place un dispositif nouveau pour faire collaborer les étudiants à la démocratisation des projets architecturaux et urbains (le dispositif *Espla 70*), nous avons essayé de rompre ce paradoxe. Il s'agissait pour nous de faire participer les étudiants à une réflexion sur le campus, en utilisant des outils assez nouveaux et originaux. Le campus de l'esplanade était très mal vu et perçu, par des acteurs qui de toute façon ne le pratiquaient pas, mais qui était en charge de penser son aménagement.

Cette expérience a montré l'importance du dialogue avec les étudiants pour faire émerger des pratiques, des usages, des appropriations des lieux, qui sont à considérer pour penser la rénovation d'un campus. A travers des opérations diverses, de mobilisation collective, fondées essentiellement sur le volontariat, l'enjeu était de mettre en résonance des pratiques existantes avec des ambitions futures. Ça a donné lieu par exemple à des concours d'écriture, de textes qui ont été mis en scène sur le campus, de mise en déambulation, accompagnée de choristes, etc. Les textes servaient de fil conducteur.

Au regard de ces deux études, il apparaît clairement pour moi, que la rénovation des campus ne peut pas être pensée sans impliquer les étudiants. Ils ont à la fois un impact économique important, et un capital culturel fort pour dialoguer avec les aménageurs, de sorte qu'ils s'imposent comme des partenaires potentiels, au même titre d'ailleurs que les enseignants-chercheurs et autres personnels liés à l'université, pour réfléchir à l'aménagement universitaire de demain.

Table ronde n°2 : Une opération campus, Toulouse.

Animateur : Antoine Loubière (Revue *Urbanisme*).

Frédéric Bonnet (Architecte-urbaniste) : Les questions soulevées par l'exemple du campus de Toulouse.

Le campus de Toulouse a toutes les caractéristiques des campus suburbains des années 1960-1970 : un site aménagé à grande échelle ; fondé sur le modèle suburbain dominé par la voiture ; sans aucune mixité des fonctions ; et dans un environnement paysager pourtant très riche mais absolument pas mis en valeur. Toutes ces caractéristiques posent aujourd'hui des questions : en terme d'usages, de foncier, de qualité de vie, etc. Comment recomposer un espace public dans des campus conçus comme des îlots, de la taille d'une ville mais sans aucun service ou espace de vie correspondant ? C'est un véritable défi, d'autant qu'il ne faut pas croire qu'il suffit par exemple d'une cafétéria pour faire un morceau de ville ou un lieu de vie. Le campus est souvent un espace qui a la taille d'une ville sans pour autant être une ville. En comparant le dimensionnement du campus de Toulouse, par rapport à un centre-ville ou même une petite ville, on peut mettre en lumière cette contradiction entre une échelle spatiale et une échelle d'espace de vie ou fonctionnelle. La question qui se pose est alors de savoir comment trouver une dynamique de projet, quels projets d'espaces public faut-il porter, quelle gouvernance faut-il construire. Dans le cas d'Helsinki par exemple, sur un campus de 28000 étudiants, vous avez 600 entreprises qui ont basé leur siège social dans le site universitaire. Les synergies existent, restent à savoir comment créer les conditions pour qu'elles s'opèrent.

Or si la difficulté pour réconcilier ces échelles a longtemps tenu à la fragmentation des gouvernances, la création du PRES aujourd'hui change la donne et offre une opportunité de penser l'université à l'échelle de la métropole. Sur ce point un discours fort s'est construit à Toulouse pour faire de l'université un enjeu métropolitain majeur. Rappelons que dans une ville comme Toulouse, l'université regroupe 95000 étudiants, c'est donc un enjeu métropolitain majeur. Cette ambition passe aujourd'hui dans une réflexion sur l'aménagement d'espaces publics fédérateurs, par exemple autour du Canal du Midi. On commence enfin par exemple à se poser la question de la mobilité entre les différents sites universitaires. On travaille sur les enjeux de densité qui permettent de rendre le bâti plus urbain, ou sur les enjeux de mixité urbaine. Toute la difficulté tient, à mon sens, au passage d'un modèle suburbain d'organisation du campus, à un nouveau modèle qui associe à la fois une nécessaire densité (synonyme d'attractivité), et une image de ville-nature. Et en ce sens, la bonne échelle de compacité et le bon équilibre des fonctions, restent à trouver, pourquoi pas en s'inspirant des modèles étrangers. On parle désormais beaucoup d'éco-campus ; là encore il me semble nécessaire de solliciter les ressources, notamment en recherche & développement, à l'intérieur même du campus, pour développer une stratégie d'aménagement qui intègre ces enjeux.

Daniel Poulou (Directeur de projet à la communauté urbaine de Toulouse).

La communauté urbaine de Toulouse, qui a seulement 2 ans, impose en même temps que la création du PRES un tout nouveau jeu d'acteurs. Il est important de revenir sur la démarche mise en œuvre du côté de la communauté urbaine, et qui consiste à faire de la question de la connaissance une valeur forte de la construction métropolitaine, dépassant la seule thématique de l'économie de la connaissance et allant au-delà des réflexions sur le seul site universitaire d'ailleurs. Ce choix résulte avant tout d'une volonté de palier d'une part à un développement urbain très étendu, et d'autre part à un développement économique longtemps porté par la politique volontariste de l'Etat, en tentant de faire émerger une nouvelle dynamique locale. L'élaboration d'un grand projet urbain et métropolitain a permis de mettre en exergue deux axes forts de soutien à cette nouvelle dynamique locale : la métropole de la connaissance, et la place de l'eau dans le territoire. En reprenant les grandes lignes du projet dessiné par David Mangin, on peut voir comment se construit sur le terrain cette nouvelle dynamique associant acteurs urbains et universitaires. Jusque là la ville avait vécu l'université un peu comme une contrainte. On se rappelle notamment du fait que le métro contourne l'université. Aujourd'hui l'université est un service et un atout, dans le futur métropolitain. C'est même l'université elle-même qui devient le maître d'ouvrage de plusieurs opérations urbaines menées au cœur de l'agglomération.

Christophe Sonnendrucker (Urbaniste chargé d'opération campus au PRES de Toulouse).

Du côté du PRES de Toulouse et de l'équipe en charge de l'opération campus, le cas toulousain doit surmonter une difficulté majeure qui tient à la complexité liée à la physionomie du campus, de part ses différents sites qui correspondent chacun à des types de campus différents. La complexité réside donc dans cette cohabitation. Le cas du campus de Rangueil, traité ici, met en jeu des problématiques de projet urbain. Les opérations mises en œuvre consistent à donner une identité élargie au campus, en association avec l'espace urbain. Divers projets immobiliers s'inscrivent dans ces opérations, dont le défi majeur consiste à faire cohabiter des établissements très divers, de taille différente, aux fonctions multiples et variées. Des efforts considérables ont été mis en œuvre pour créer l'échange et l'innovation, notamment grâce à un fonctionnement autour de cinq chefs de projet. Il en est résulté une proposition d'emboîtement des schémas, dans un projet de territoire global. La

question s'est posé par exemple de savoir quel nom donné au campus. D'autres interrogations demeurent encore aujourd'hui sur par exemple le rythme des transformations nécessaires : faut-il aller plus vite ou non ? Nous avons à gérer des enchaînements, pas toujours évidents, mais qu'il ne faut pas rater, sous peine de manquer la concertation avec les acteurs du campus.

Vincent Gibiat (Directeur du Laboratoire PHASE, Université Paul Sabatier Toulouse 3).

Les opérations campus aujourd'hui forment un défi majeur pour des PRES tout juste constitués. Dans le cas du campus de Toulouse, l'absence de mixité fonctionnelle, la place importante de la voiture, l'éclatement du campus, etc. sont autant de problèmes à résoudre. A cela s'ajoute une gouvernance longtemps éclatée entre une multitude d'acteurs et qui s'est ancrée pendant longtemps dans des pratiques passées fondées plutôt sur la compétition et non la collaboration. Le PRES constitué en 2007 doit répondre à ces défis.

Par ailleurs, à Toulouse, toutes les sortes de campus sont réunies : en centre-ville, dans la ville nouvelle, en suburbain, etc. Ces sites très différents et les activités qui y sont liées imposent donc une réflexion nouvelle pour penser tout cela en cohérence et en cohésion.

Une des solutions proposées à Toulouse comme ailleurs consiste, par exemple, à partir des usages pour concevoir les bâtiments. En effet, il nous semble fondamental de partir de l'usage pour aller vers la construction. C'est une ambition d'autant plus importante que les contrats de PPP sont essentiellement tournés vers la construction de bâtiments justement. La réflexion sur les problèmes de construction nous paraît donc essentielle.

De telles réflexions innovantes ont pu être menées, à partir d'un projet nommé CEDAR, notamment sur le thème de la consommation énergétique, pour penser des bâtiments responsables, non plus seulement en appliquant des normes de construction (souvent peu efficace au regard de l'usage des bâtiments), mais en développant une démarche globale. Cette démarche fédère aujourd'hui plus de 200 personnes sur le campus, regroupant des personnes qui travaillent sur l'eau, l'énergie, les déchets, etc. Elle nous permet surtout de profiter des ressources et des connaissances de l'université elle-même pour faire améliorer nos pratiques.

Gilles Demailly (Maire d'Amiens, ancien Président de l'université de Picardie) : *Amiens et le retour de l'université en ville.*

L'expérience du retour de l'université en centre-ville mise en œuvre à Amiens, illustre bien le renouveau des questionnements sur l'articulation entre université et territoire. Elle a résulté ici avant tout d'un choix politique fort, et non pas d'une décision des acteurs universitaires. L'histoire universitaire d'Amiens remonte au 19^{ème} siècle, avec une première université installée d'abord en centre-ville (qui est détruit au trois quart pendant la 2^{ème} guerre mondiale) puis dans un campus suburbain dans les années 1960. Comme dans beaucoup d'autres cas, cette dualité entre deux implantations très différentes a participé en même temps d'une division scientifique, entre les sciences sociales et humaines d'une part et les disciplines médicales d'autre part. Jusque dans les réflexions mises en place à partir d'U2000, les pro et anti campus s'opposaient.

A mon sens, l'exemplarité du cas d'Amiens tient dans le choix politique fort qui a été fait pour rompre cette dualité, en ramenant l'université en centre-ville. Ce choix s'explique par de multiples facteurs, dont nous pouvons donner quelques exemples : les opportunités foncières laissées par l'histoire de cette ville en reconstruction depuis l'après-guerre ; la forte croyance de la part des élus locaux dans l'impact économique attendu de l'université sur une ville moyenne dont l'industrie traditionnelle était en crise ; ou encore, la volonté d'améliorer la

qualité de vie des étudiants pour participer à l'attractivité de l'université. Il résulte de ce choix politique une université aujourd'hui totalement imbriquée dans la ville. Et cette logique se poursuit désormais autour du projet d'aménagement universitaire de la citadelle, qui s'entend désormais comme une future *UniverCité*, symbole de cette fusion entre université et citadelle (ou entre université et cité). Ce site de 13 ha a été choisi pour faire une université, selon un plan dessiné par l'architecte R. Piano.

**Table ronde n°3 : *L'aménagement des campus universitaires et ses nouveaux enjeux*
Animation : Chris Younès (Philosophe).**

Le débat sur les nouveaux enjeux liés à l'aménagement des campus fait émerger plusieurs grandes questions sur la localisation des campus, principalement, et sur leur mode d'articulation à la ville. Les trois interventions suivantes mettent en exergue ces questions.

Alain Abecassis (Conférence des Présidents d'Universités).

A travers l'action menée par la CPU auprès des Présidents d'Universités, deux grandes séries d'observation émergent sur ces nouveaux enjeux. La première concerne la notion d'autonomie des universités. Plus s'amorce la question de l'autonomie des universités, plus la question de leur ancrage territorial se pose. Cette règle explique l'actualité de la question de la réinsertion des universités en centre-ville depuis une vingtaine d'années. L'ancrage territorial devient donc très important. La seconde série d'observation concerne la représentation que les universités ont d'elles-mêmes et le regard de la société sur l'université. Ces deux regards ont changé aujourd'hui : avec l'affirmation du modèle universitaire international qui a revalorisé le regard sur les universités françaises (longtemps mal vues face aux grandes écoles et aux grands organismes de recherche), et la notion d'économie de la connaissance. Tout cela participe du mouvement de revalorisation des universités et du changement de regard. Au total, nous voyons donc se mettre en place un nouveau paysage universitaire, qui se recompose en lien avec l'activité des territoires. On voit se mettre en place des partenariats nouveaux avec les villes, les régions, etc. de sorte que l'université affirme sa présence sur l'ensemble du maillage urbain.

Jean Marie Duthilleul (Directeur du Comité stratégique des Ateliers Campus).

Les Ateliers Campus rassemblent les chargés de mission campus des différents PRES. Ils sont là aussi le lieu d'émergence des problématiques nouvelles pour penser l'aménagement universitaire aujourd'hui. Ils témoignent du rôle des universités qui deviennent des acteurs urbains, des aménageurs à part entière. Les universités deviennent propriétaires de leur terrain ; elles entrent dans un nouveau dialogue avec la ville. Ainsi, nous sommes au tout début de ce processus et des perspectives nouvelles que cela implique.

Les opérations campus doivent être comprises comme de véritables refondations de quartiers urbains. Un des enjeux principaux est d'amener l'université dans la ville (comme c'est le cas à Amiens, ou à Aubervilliers), ou à l'inverse d'amener la ville dans l'université (comme à Montpellier). Ce dernier modèle est sans doute le plus fréquent. Le travail aujourd'hui est donc bien là : comment amener de l'urbain dans ces campus conçus sur une logique monofonctionnelle. Parmi les nombreuses pistes évoquées, citons : les projets de transport ; l'utilisation des nouveaux moyens de communication ; les services ou commerces communs aux étudiants, chercheurs, et habitants ; l'implantation d'entreprises, etc.

André Bruston (Ancien secrétaire permanent du Plan Urbain) : *Propos conclusifs*

Les échanges de cette journée ont fait émerger la question centrale qui tient à la transformation du lien entre l'université et la ville (au sens aussi de la cité). Plusieurs points ont ainsi été abordés. D'abord, l'unité affichée de l'université n'est qu'un postulat, et derrière ce terme unique il y a une multitude de réalités. Or, les études de cas abordées aujourd'hui, qui soulignent la multiplicité des situations locales, nous incitent en même temps à prendre du recul. Cette diversité est une occasion de construire des espaces de réflexivité, nécessaires pour une montée en généralité et pour apprendre tirer les leçons des expériences passées. Enfin, les échanges ont permis de mettre en exergue les multiples questions qui se posent à l'aménageur, dont la définition du périmètre tant social que spatial sur lequel il doit travailler, ce qui implique la définition des responsabilités engagées ; ou encore les modalités de la rencontre entre les différents acteurs impliqués. L'université n'était pas à priori un acteur légitime de l'aménagement, elle le devient. Ces questions centrales sont désormais l'enjeu majeur de réussite des futures opérations campus.

Séance 8 : 16/09/2011

Logement, mobilité et modes de vie étudiant

Les étudiants sont au centre des dispositifs et actions qui ont été discutés tout au long du séminaire Universités et Territoires. Il était donc nécessaire de leur consacrer une séance pour comprendre ce qu'ils sont, d'où ils viennent et ce qu'ils deviennent.

Cette journée s'est organisée autour de quatre axes de réflexions. Dans un premier temps, les intervenants ont discuté des caractéristiques et singularités de la population étudiante (J. Mandelbaum). Ensuite, la parole a été donnée à des responsables des politiques publiques relatives à la vie étudiante (A-Y. Le Dain et T. Bégué) et à N. Delesque en tant que fondateur de l'AFEV. Un troisième temps de la journée a permis de présenter et analyser des éléments de vie quotidienne des étudiants (C. Moreau et A. Bernicchia). Une quatrième table ronde a traité de l'habitat étudiant au sens général du terme, c'est-à-dire le logement mais aussi la mobilité et la résidentialité des étudiants (N. Favet et P. Rubin. Enfin la séance s'est terminée par deux présentations portant sur les services qui peuvent être proposés en et hors campus (O. Tacheau et I. Aprile).

André Bruston (Conseiller - Ancien Secrétaire permanent du Plan Urbain) : Intervention introductive.

Il est opportun sans doute de débiter la séance en commentant quelques données générales sur la population étudiante française, à partir des résultats de l'enquête de l'Observatoire de la Vie étudiante de 2010. La sociologie de cette population pose des questions qui restent parfois encore très ouvertes. Ainsi peut-on s'interroger sur l'existence même de la population étudiante, tant elle est un groupe hétérogène. La diversité des étudiants s'est accentuée au fur et à mesure que la part des jeunes en situation d'étude a augmenté et les types de formations se sont diversifiés.

Un sentiment d'appartenance au groupe se construit par la pratique des études. Pourtant les étudiants vivent de façon très différente, selon leur situation familiale, le nombre d'heures qu'ils consacrent à leurs études (pendant et en dehors des cours) et s'ils ont ou non un emploi. Face à cette hétérogénéité, interrogeons-nous : est-ce que la politique publique a des leviers pour agir sur l'ensemble des étudiants ?

Julie Mandelbaum (Responsable UNEF Ile-de-France) : Qui sont les étudiants d'aujourd'hui ?

La massification des études a engendré une diversification du public étudiant. Pour autant, des aspirations communes se dégagent parmi lesquelles : vivre de façon autonome, avoir un logement. Il est important de souligner les difficultés auxquelles les étudiants sont confrontés : une part non négligeable d'étudiants vit sous le seuil de pauvreté et beaucoup peinent à trouver un logement. On peut regretter d'ailleurs que les étudiants ne soient pas suffisamment associés aux nouveaux aménagements des universités et de leurs campus. D'autres questions peuvent être enfin soulevées, telles que l'égalité entre les différentes formations, l'égalité des conditions des études (chauffage, équipement, état des peintures, etc.) ainsi que la qualité des formations et de l'encadrement des étudiants. Il existe en effet de grandes différences de taux horaires entre les formations. Or lorsque le nombre d'heures est faible, ce sont ceux qui ont le capital culturel le plus riche qui réussissent leurs études. Dès lors, il est nécessaire de repenser aujourd'hui la vie étudiante dans son ensemble et de s'interroger sur la conception même des études.

Table ronde n°1 : Les politiques publiques d'échelle régionale
Animation : André Bruston.

Anne-Yvonne Le Dain (Vice Présidente de la Région Languedoc-Roussillon)

Le Languedoc-Roussillon accueille de très nombreux étudiants -la région a le troisième ratio étudiants/population le plus fort de France. Ils sont présents dans de nombreuses villes telles que Montpellier, Nîmes, Perpignan, Mende, Béziers, Sète, Narbonne, Banyuls, etc. Le polycentrisme universitaire est ainsi une des particularités de la région. Après avoir présenté les grandes caractéristiques de l'offre et des pratiques universitaires du Languedoc Roussillon, je souhaiterais revenir sur la façon dont la politique étudiante a été élaborée et portée par la Région depuis 2004. Cette politique a d'abord porté sur le logement étudiant : la rénovation de près de 90% des lycées de la région avait mis en évidence le déficit d'internats, notamment pour les étudiants en BTS. La Région a ensuite lancé la « carte jeune ». En 2007, un Schéma régional de la condition étudiante a été élaboré par le Comité Economique et Social, et est actuellement travaillé par les services. La Région s'est aussi fortement investie auprès du Crous pour financer le logement étudiant, bien que ce ne soit pas de sa compétence. En 2008, elle s'est engagée dans un vaste programme de financement des bourses pour les études dans le domaine de la santé, notamment celles qui ne sont pas prises en charge par le système public. Aujourd'hui, elle souhaite mener une politique d'accompagnement dans le secteur du sport. On peut souligner pour conclure qu'il est aussi nécessaire de tenir compte des changements de modes de vie des étudiants dans la mise en œuvre de politiques ou dans l'élaboration de projets à destination des étudiants. Il ne faut pas oublier non plus que la Région gère de l'argent public, et qu'en conséquence elle se place dans une logique de « service public », ce qui inclut la notion de prix, d'horaires, et de conditions d'accès, et les contraintes afférentes.

Thierry Bégué (Directeur du CROUS de Toulouse, Région Midi-Pyrénées)

On peut revenir brièvement sur l'état du logement étudiant dans la région Midi-Pyrénées tout en insistant sur la complexité de cette question, compte tenu de l'hétérogénéité, de l'absence de linéarité des parcours étudiants, de la multiplicité des acteurs impliqués sur ce sujet et de la diversité des situations. Pour répondre aux besoins en logement des étudiants, la Région Midi-Pyrénées a mis en œuvre de nombreux dispositifs. Parmi ceux-ci, un comité de pilotage a été monté, pour suivre les opérations prévues dans le cadre du CPER et dans l'objectif de rédiger une charte sur le mode opératoire de la construction du logement étudiant. Le conseil régional a aussi mis en place un schéma régional de l'enseignement supérieur, des contrats de site et a proposé des cautions régionales pour les étudiants. Le PRES (Université fédérale de Toulouse) s'affirme aussi de son côté, comme un acteur émergent de la politique de la vie étudiante, notamment au travers de son schéma directeur du logement étudiant. De nombreux travaux sur le logement étudiant ont permis de mettre en évidence les particularités des besoins des étudiants en logement. On peut souligner par exemple l'importance du phénomène de la colocation ainsi que les temporalités singulières de la vie étudiante : un étudiant a souvent besoin d'un logement pour des périodes courtes, de quatre à six mois. Compte tenu de ces particularités, est-ce qu'il ne faut pas repenser l'offre en logement étudiant, comme par exemple prévoir d'accueillir d'autres populations jeunes dans ces logements ? De même faut-il s'interroger sur les services offerts : en quoi ils répondent ou inventent des pratiques étudiantes ?

Nicolas Delesque (Association de la Fondation étudiante pour la Ville) : *L'étudiant dans la vie sociale : emploi et implication citoyenne.*

L'AFEV est une association nationale de développement local qui mobilise des étudiants bénévoles pour mettre en œuvre des opérations de solidarités dans les quartiers (de nombreuses ZUS) de 280 villes de France. Près de 6000 étudiants sont investis dans l'association, et de façon plus générale, les étudiants sont nombreux à vouloir réaliser des actions citoyennes sans pour autant chercher à s'investir dans une association et participer à sa gestion. Il existe ainsi une séparation très forte entre bénévolat et association.

L'AFEV est compétente dans deux métiers : le montage de projet (analyse des demandes des collectivités, de l'Etat) et l'encadrement des étudiants. Elle répond à la demande publique (collectivité locales, politique familiale, politique des jeunes en difficultés, etc.) pour mettre une politique jeunesse sur le territoire. L'université est un partenaire de l'AFEV. Cela étant, bien qu'elle soit devenue un nouvel acteur de la politique publique territoriale, elle n'est pas encore aujourd'hui identifiée comme tel par les acteurs et peine encore à développer des actions sur le territoire.

L'objectif de l'association est de créer de la solidarité par l'engagement des jeunes. Il s'agit de considérer les étudiants comme des ressources et non plus comme un coût. Plus largement, il faut s'interroger sur la place des étudiants dans le fonctionnement des universités et leur participation dans les projets d'établissements : quel est leur rôle dans l'intégration des nouveaux, dans l'information aux scolaires, dans l'action des universités pour les territoires environnants.

Par exemple, au lieu d'analyser l'augmentation du nombre d'étudiants qui travaillent à côté de leurs études, comme un signe de dégradation de leurs conditions de vie, considérons cette évolution aussi comme un moyen d'émancipation pour l'étudiant, et développons au sein des universités des « petits boulots » adaptés aux exigences des études et pris en compte dans l'organisation des cursus.

Table ronde n°2 : *Les connaissances en matière de résidentialité, mobilité et modes de vie étudiants.*

Animation : Bertrand Vallet (Chargé de mission, PUCA).

Christophe Moreau (Sociologue, LARES, Université de Bretagne Rennes 2)

La massification des étudiants depuis quarante ans s'est accompagnée d'une diversification et d'une internationalisation des étudiants ainsi que de l'allongement de la durée des études. En outre qu'il faut distinguer les étudiants de licence et ceux post-Licence car ils n'ont pas les mêmes comportements ni les mêmes besoins. Dans le cadre de notre recherche, nous avons croisé le champ de la sociologie de la jeunesse et celui de l'anthropologie de l'habiter, pour réaliser une typologie de façons d'habiter des étudiants. Nous avons identifié trois types d'étudiants qui ont des rapports très contrastés avec leur logement et par la même occasion, des attentes très variées. Ainsi « habiter » ne signifie pas seulement « loger », mais aussi construire son histoire, sa trajectoire sociale, avoir des relations avec les autres, être capable de s'engager.

Aurélien Bernicchia (Etudiant à l'IFU, Université de Marne-la-Vallée)

Concernant cette typologie, pour un étudiant il est difficile de se sentir appartenir à un unique type d'étudiant. Dans mon cas par exemple, je n'ai pas un profil commun puisque d'une part particulièrement investi dans la vie étudiante et d'autre part à la fois boursier et salarié. De mon avis, les étudiants ne doivent pas être considérés comme une contrainte mais bien comme une ressource. On peut souligner l'importance des loisirs pour les étudiants, par exemple il n'est pas envisageable de vivre sur le campus selon moi car ce n'est pas là que l'on peut sortir et se divertir. Enfin, un dernier point me semble important à relever, celui de

la collocation. La collocation n'est effectivement pas toujours un choix mais elle n'est pas non plus forcément vécu comme une contrainte.

Table ronde n°3 : *Innovation et diversification dans la conception et la construction du logement étudiant.*

Animation : Bertrand Vallet (Chargé de mission, PUCA).

Nicolas Favet (architecte, agence NFA)

On peut s'interroger sur le sens qu'il faut donner à la notion de logement étudiant. Je voudrais revenir ici sur une étude comparative menée sur une douzaine de pays et sur une comparaison plus spécifique portant sur les situations en France, en Finlande, au Pays-Bas et en Angleterre. Cette étude nous montre notamment les grandes différences de traitement du logement étudiant entre ces quatre pays. D'abord, les pratiques culturelles varient énormément. Les situations sont en effet très contrastées entre des pays latins où il est très commun de vivre chez ses parents pendant ses études, des pays scandinaves où c'est l'inverse qui est observé ou encore des pays qui appartenaient anciennement au bloc soviétique et où l'offre de logements en cité universitaire est très développée. Les politiques nationales sont elles aussi loin d'être identiques : dans certains pays, le logement étudiant est une affaire privée, dans d'autres, il relève de la politique d'éducation et dans d'autres encore, de la politique de logements sociaux. Les acteurs responsables du logement étudiant ne sont pas non plus les mêmes et le rôle et l'implication des acteurs publics et privés varient sensiblement : ce sont parfois des fondations, d'autres fois des universités ou des bailleurs sociaux qui sont chargés du logement étudiant. On observe aussi les différentes formes de financements, de gestion et de production du logement dans ces quatre pays.

Patrick Rubin (architecte, atelier CANAL)

Partant du constat de la « pauvreté » de la production architecturale de résidences étudiantes en France, nous avons essayé de l'expliquer. Nous avons ainsi réalisé une étude intitulée « Le logement « jeune » n'est-il qu'un produit ? » dans le cadre d'un concours d'idées sur l'habitat étudiant durable et solidaire lancé par l'ALJT (association gestionnaire) et l'OSICA (Maître d'ouvrage social). A travers cette étude, on met l'accent sur les rigidités issues des modes de financement publics et des réglementations diverses (accessibilité, sécurité incendies, développement durable) qui aboutissent à la production d'un produit standardisé : la studette équipée entre 16 et 23m². A partir de l'analyse des contraintes actuelles, on peut identifier sept pistes de progrès en matière de programmation et de conception de logements étudiants. Ces innovations concernent en particulier la typologie des habitats, les conceptions permettant un habitat partagé, la collocation, et l'adaptation des règlements concernant l'accessibilité.

Au-delà de ces pistes d'innovation à caractère plus général, on peut mettre en avant les bénéfices de la mutualisation en démontrant les gains (spatiaux et en matière de coût de gestion) d'une résidence partagée comparée à un programme standard. Cela permet de lancer un débat sur les réactions des étudiants vis-à-vis de ce type d'habitat et le nécessaire travail de pédagogie pour dépasser les représentations classiques associées à la mutualisation et au partage d'espaces. Au total on ne peut que souligner l'intérêt d'associer, dès la conception, des entrepreneurs afin d'équilibrer modes constructifs, effets environnementaux et économie du projet.

Table ronde n°4 : Les services en et hors campus

Animation : Elisabeth Campagnac (Directrice de recherche, ParisTech).

Olivier Tacheau (Bibliothèques de l'Université d'Angers)

J'interviendrai ici en qualité d'acteur du terrain, porteur d'une politique publique qui a donné lieu à la création d'une nouvelle forme de bibliothèque universitaire à Angers (BUA). La BUA peut être considérée comme un laboratoire à grande échelle, dans laquelle de nombreuses inventions ont été expérimentées et ajustées. Un des principes centraux de la BUA est de mettre l'utilisateur au cœur des préoccupations : il s'agit d'adapter les rythmes et les services selon les caractéristiques particulières de l'utilisateur de la bibliothèque universitaire. Intégrés dans une approche globale, le numérique et les mutations des pratiques étudiantes ont ainsi impacté profondément le fonctionnement de la BUA. Elle n'est plus seulement un centre de documentation mais devient un lieu de vie, de formation et de médiation.

Par ailleurs, au travers de ce projet nous nous sommes aussi interrogés sur l'idée d'ouverture de la BU. Par ouverture, il faut entendre surtout l'intervention des acteurs de terrains pour que soient pris en compte, en aval du projet, les pratiques des usagers.

Enfin, on peut aborder des questions relatives à la conduite du changement dans le projet des universités. Il est nécessaire de s'interroger sur la façon dont on peut passer d'un stade solide avec des structures, des périmètres et des fonctions clairement définis à un stade liquide ou plastique (services et des flux). Pour donner des éléments de réponses, trois approches de l'acteur-décideur peuvent être présentées et analysées.

Isabelle Aprile (Sodexo)

Sodexo n'était pas présent jusqu'ici sur le marché des universités en France car la restauration, cœur de métier du groupe, était à l'université, confiée au CROUS. Le projet « Plan campus » est alors apparu aux yeux du groupe comme une formidable opportunité pour enfin se positionner sur ce marché : les objectifs annoncés –amélioration de la qualité de vie- et l'approche globale prônée par le ministère dans le cahier des charges de l'opération, correspondent aux convictions et conceptions du groupe. Mais le constat est décevant car les premiers projets ne portent que sur la construction.

En France, la qualité de vie des étudiants ou des enseignants chercheurs ne fait pas l'objet de mesure particulière. Les services sont même très souvent une variable d'ajustement. Aux Etats-Unis par contre, la concurrence entre les universités est telle que la prise en compte de la qualité de vie est un objectif majeur : ces universités doivent attirer des étudiants pour survivre et la qualité de vie sur le campus est un critère de choix important. Sur ces campus américains, Sodexo est très actif et propose tous les services qui concourent à l'attractivité du site. Il faut rappeler toutefois qu'il existe en France quelques exemples de projets menés de façons globales et qui peuvent faire référence aujourd'hui.

Séance 9: 07/11/2011

Bilan du séminaire et axes de recherches

Jérôme Aust (CSO, Sciences Po) : *Les relations universités/territoires. Nouvelles relations, nouvelles questions.*

Elisabeth Campagnac (LATTs, ENPC) : *La fabrique de nouveaux territoires universitaires: Politiques Publiques et logiques privées.*

André Bruston : *Espaces universitaires & urbains et modes de vie étudiants.*

Sur la relation entre universités et territoires, le séminaire a apporté beaucoup de témoignages, forts intéressants, mais pas encore de résultats de recherche. Beaucoup de ces témoignages ont porté sur la question du bâti : autour de la mutualisation des moyens, de la logique de retour au centre-ville, etc. sachant que bien évidemment les investissements sont plus faciles à mobiliser sur l'immobilier que sur tout autre chose. Les témoignages ont aussi porté sur l'espace public, qui ouvre une approche encore différente. Nous avons vu émerger l'enjeu du management de la société universitaire, celui de l'innovation sociale/technique. La question s'est posée aussi en terme d'analyse des politiques publiques et d'action locale : autour des problèmes d'échelles d'intervention. La principale difficulté aujourd'hui me semble-t-il dans la définition de futurs axes de recherche tient à plusieurs problèmes que l'on peut résumer ainsi : qui peut exprimer les demandes de recherche ? et quels sont les objets prioritaires que l'on peut identifier ?

Table Ronde n°1 : L'expertise peut-elle se passer d'une analyse des transformations de l'enseignement et la recherche et des activités de travail ?

Animation : Alain Bourdin.

Hubert Briand (Conférence des Présidents d'Université)

Des amphithéâtres équipés pour permettre des enseignements et des événements scientifiques en vidéoconférence à l'Université de Bretagne, une bibliothèque qui a été conçue avec des espaces différenciés selon le volume sonore autorisé à l'Université d'Angers, l'histoire d'un étudiant étranger du campus de Bordeaux qui doit parcourir des kilomètres pour acheter une baguette de pain : ces trois exemples présentés au cours de ce séminaire attestent des défis qu'il reste à relever par les universités et en même temps de leurs grandes transformations.

Il me semble intéressant de voir comment le système d'enseignement supérieur et de recherche en France a connu deux phénomènes d'accélération. Nous avons assisté d'une part, à une évolution interne du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche. Les dispositifs et réformes successifs ont permis des améliorations juridiques évidentes et se sont traduits par des apports financiers considérables. D'autre part, de multiples interventions du séminaire ont montré l'accélération du décloisonnement du monde universitaire vis-à-vis du monde économique et du monde des collectivités territoriales. Ce phénomène qui n'émerge pas avec la loi LRU, a permis à la CPU de concrétiser des accords et des partenariats autour d'intérêts communs avec le MEDEF, avec les chambres de commerces, avec l'ARF, l'AVUF, etc. Ce phénomène s'est alors accéléré au fur et à mesure que les universités s'affirmaient en tant qu'acteurs.

Je retiens ensuite deux éléments d'analyse. D'abord, bien que les dispositifs et les réformes soient élaborés et mis en œuvre au niveau national, il existe une grande hétérogénéité des configurations. Il y a une extrême diversité des situations qui interdit l'application d'une

solution unique. Mais cette diversité, bien qu'elle rende complexe la lecture du système, doit être entendue comme une richesse. Ensuite, il faut tenir compte du facteur temps. Les dispositifs dont il a été question tout au long du séminaire, sont relativement récents à l'échelle de l'évolution de l'université. Les PRES sont par exemple, des dispositifs de coopération nouveaux. Il leur faut du temps pour trouver leur place dans le système d'enseignement supérieur et de recherche français et dans le jeu d'acteurs local.

Plusieurs questions et thèmes de réflexions majeurs ont été traités de façons directes ou indirectes dans le séminaire :

- Comment aider les universités à bien gérer le numérique ?
- De quoi est-il question lorsqu'on parle de porosité de l'université avec l'extérieur ?
- Quel est le rôle de l'université dans l'économie sociale et solidaire. Le monde mutualiste est finalement très proche du monde universitaire ?
- Le logement étudiant et la notion de décohabitation.

Olivier Ratouis (Professeur à l'institut d'aménagement du tourisme et de l'urbanisme à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3)

Le campus Talence-Pessac-Gradignan est un très grand campus, situé au Sud-Ouest de l'agglomération bordelaise. Je commencerai mon intervention par en présenter les grandes caractéristiques et par en souligner les dysfonctionnements principaux. C'est un ensemble typique de l'urbanisme fonctionnaliste qui paradoxalement fonctionne très mal et qui pour une part, semble avoir été laissé à l'abandon. Il n'est pourtant pas dénué d'atouts –on y trouve notamment, de très grands et beaux arbres- mais ils ne sont pas mis en valeur ou exploités. L'environnement universitaire est peu attractif, il n'y a pas de salles de réunion peu d'endroits pour prendre un café, pour recevoir les étudiants de façon agréable. C'est aussi un campus où on se perd facilement, compte tenu de la disposition des bâtiments et du cloisonnement très marqué des départements disciplinaires.

Nous faisons à partir de là un double constat. D'abord, les universitaires et leur tutelle ne partagent pas les mêmes valeurs. La communauté universitaire est plutôt défavorable au processus d'autonomisation ; à Bordeaux, la grève des enseignants-chercheurs a été très fortement suivie. Il regrette d'ailleurs que les recherches sur l'université n'abordent pas souvent les valeurs universitaires, comme si cela n'existait pas. Effectivement, il est important de s'intéresser aux étudiants, mais il ne faut pas pour autant, oublier que les universités ne sont pas faites uniquement d'étudiants mais aussi d'universitaires et que ce monde universitaire a des spécificités qui mériteraient d'être étudiées. Le deuxième élément d'observation concerne l'héritage fonctionnaliste. Il existe là aussi un écart important entre une organisation spatiale donnée et son fonctionnement effectif. Ce qu'on peut observer dans la pratique quand on enseigne, c'est le fait qu'il n'y a plus d'assignation d'un espace à une fonction, ce qui entraîne un certain nombre de dysfonctionnements.

J'aimerais évoquer avec vous deux commandes auxquelles j'ai participé dans le cadre de mes enseignements dans le Master d'urbanisme. La première est une commande du PUCA et a permis de faire l'état des lieux du rapport entre ville et université à Bordeaux. Dans cette étude, les étudiants ont mis en évidence la diversité des situations universitaires ainsi que l'importance de la question des usages. Le PRES a commandé un an plus tard, une petite étude aux étudiants de master sur les pratiques dans le campus. Trois travaux ont été alors réalisés : l'un sur l'espace piéton dans le campus, l'autre sur les espaces alternatifs au restaurant universitaire et enfin le dernier sur les espaces de travail. Ces travaux ont montré une évolution très forte et très récente des usages sur le campus et ont notamment révélé qu'il n'y avait plus de correspondance entre espaces et fonctions : les étudiants travaillent au restaurant universitaire, mangent dans les salles de cours, ce qui génère de nouveaux types de conflits d'usages. L'apparition du wifi dans tous les locaux de l'université a impliqué aussi

des changements considérables dans la façon d'être étudiants et peut-être aussi d'enseigner. Ces évolutions obligent à s'interroger sur la façon dont les équipements de l'université doivent être prévus.

Je terminerais par souligner l'importance de deux questions. La première concerne le fonctionnalisme. Il serait utile d'engager des recherches sur les grandes fonctions de l'université et leur spatialité. La seconde question porte sur les usages dans les campus, aujourd'hui si méconnues. Il ne s'agit pas seulement d'observer les pratiques d'espace et d'analyser leur rapport à la norme mais de les étudier comme des formes de fabriques nouvelles.

Aurélié Bouton (Etudiante à science po et à l'institut d'aménagement de Bordeaux, auteur d'une étude pour le PRES de Bordeaux et de la Mission Vie de Campus à Bordeaux 3)

Quels ont été les principaux résultats de l'atelier encadré par Olivier Ratouis, pour le compte du PUCA. La commande portait sur l'analyse des espaces de travail face aux mutations des pratiques étudiantes sur le campus Talence-Pessac-Gradignan.

L'objectif de cette analyse était d'étudier les distorsions entre la logique d'aménagement du campus et ses usages, d'identifier les dysfonctionnements que ces distorsions engendraient et enfin de faire quelques propositions.

Ce campus est le principal site universitaire de Bordeaux. C'est un vaste ensemble de 260 hectares qui a été conçu au début de la décennie 1960. Il s'inscrit dans une logique moderniste et fonctionnaliste avec une organisation générale en zonage et en fonction de laquelle, chaque unité d'espace a été pensée pour une fonction particulière : le logement étudiant, la restauration, les espaces de travail. Les étudiants ont observé que cette organisation n'avait pas beaucoup évolué contrairement à l'offre de formation et aux pratiques des étudiants. En effet, les filières professionnalisantes et techniques se sont multipliées. Or ces formations ont des besoins particuliers : les étudiants sont souvent amenés à travailler en groupe et les travaux dirigés sont plus adaptés à l'enseignement que les cours magistraux. Enfin, l'ensemble des formations a un recours croissant aux techniques d'information et de communication, puisque de plus en plus, les devoirs sont rendus sous formes électroniques.

La bibliothèque universitaire reste par contre, toujours le principal lieu de travail en dehors du domicile. Mais parallèlement à la bibliothèque universitaire, de nouveaux lieux sont investis par les étudiants pour travailler. Ce sont des lieux formels non dévolus au travail comme les cafétérias, et des lieux plus informels, comme les salles de cours vides, les couloirs, les espaces verts extérieurs. La stratégie de localisation dans ces lieux informels est alors essentiellement dictée par la présence des prises électriques et du wifi. Les étudiants ont ainsi observé un décalage entre une logique d'aménagement initial qui entendait donner une fonction à un espace et les usages de plus en plus mixtes des espaces.

Deux cas d'étude peuvent être évoqués : les grandes bibliothèques universitaires du campus et la pyramide de l'école d'architecture et du paysage. A travers ces deux cas, les étudiants ont condamné le principe de division de l'espace et défendu celui d'adaptation des espaces par rapport aux différences d'usages.

Table ronde n°2: *La construction de l'université comme organisation : vers l'émergence d'une « maîtrise d'ouvrage universitaire » ?*

Animation : Alain Bourdin

Christine Musselin (Directrice de recherche CNRS, CSOn Sciences Po Paris)

Ma contribution s'articulera en quatre points. Le premier point concerne l'évolution des universités et leur construction comme organisation. La loi LRU marque moins une rupture qu'une continuité. La LRU consacre un processus qui avait déjà été engagé depuis longtemps et en particulier depuis la mise en place des contrats d'établissement. Ces contrats ont permis aux établissements de se penser comme des établissements et comme des ensembles. On est donc bien dans un processus de long terme.

Le deuxième point interroge les raisons pour lesquelles l'université se pose comme organisation ? Et quels types d'organisation sont les universités ? Pour le définir, deux pistes sont possibles. Une première piste emprunte l'idée de H. Mintzberg selon laquelle les universités sont des bureaucraties professionnelles. Cette profession s'organise ainsi dans un ensemble organisé. Il y a donc conjonction à la fois d'un mode de fonctionnement qui repose sur cette profession et en même temps de la structuration des activités de cette profession. Une des singularités de ces bureaucraties professionnelles, est donc d'une part de faire face à des « activités faiblement couplées » et d'autre part, de manipuler des « technologies molles » (T. March). Les activités sont faiblement couplées car à l'université, les enseignants et chercheurs peuvent travailler sans s'occuper des autres. Il y a très peu d'organisation qui fonctionnent de cette façon. En outre, dans les universités, on manipule des « technologies molles » car on ne sait pas très bien ce qu'on fait quand on fait de la recherche ou quand on enseigne. Il est très difficile de décrire cette activité mais aussi de le reproduire et donc de le prescrire. Enfin, il est très difficile d'évaluer les effets de cette activité.

Le troisième point porte sur les changements qui sont intervenus pour faire des universités, des organisations. Les universités sont toujours des activités faiblement couplées et manipulent toujours des technologies molles. Ces spécificités n'ont pas vraiment changé. En revanche, du côté de la bureaucratie professionnelle, le fonctionnement des universités a fortement évolué. En particulier, le pouvoir des professionnels dans le pilotage des établissements a considérablement diminué. Nous avons repéré quatre grandes évolutions :

- Un sentiment d'affiliation de plus en plus fort, ces dernières années, des membres de l'université à leur établissement ;
- Une hiérarchisation plus forte aussi, de l'université et notamment le renforcement de son leadership;
- La transformation des relations entre universitaires et université –ces relations prennent de plus en plus la forme du salariat ;
- Un processus de rationalisation avec l'introduction des logiciels de gestion, le suivi des activités, etc.

J'identifie enfin quatre raisons pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage reste un sujet marginal à l'université. D'abord, il ne faut pas sous estimer la densité des dispositifs et réformes qui ont bousculés les universités françaises. Toutes ces transformations ont remis en cause les modes de fonctionnement des universités. La gestion de la masse salariale a été en particulier, une révolution complète dans les esprits, mais aussi dans la façon de s'organiser –les budgets ont été tout de même multipliés par trois ou quatre- et dans les compétences. Elles ne peuvent donc pas tout faire en même temps. Deuxièmement, il faut se demander quelle est la bonne articulation ? Tous les dispositifs de transformation du paysage d'enseignement supérieur et de recherche ont complexifié les jeux de gouvernance. Qui gouverne ? Le paysage universitaire est aujourd'hui obscurci. Le troisième élément d'explication a trait aux compétences. En matière de gestion du patrimoine universitaire, il n'existe pas de vraies compétences complètement transférables. Il ne suffit pas d'avoir du personnel compétent dans le domaine patrimonial, il faut aussi que ce personnel connaisse et comprenne le monde universitaire. Nous ne savons pas si cette compétence existe aujourd'hui. Enfin, le patrimoine est une question spécifique qui est finalement peu comparable avec les ressources humaines. Le patrimoine est un domaine très à part. Lorsqu'il était géré par le ministère, les

services en charges du patrimoine étaient isolés des autres services. Il risque de se produire la même chose si les questions du patrimoine sont transférées dans les universités. A l'université, quand il est question du budget et des ressources humaines, les universitaires sont parties prenantes. Quand il est question du patrimoine, ils se mettent beaucoup plus facilement dans la position d'usagers, ce qui modifie la façon dont la question est traitée.

Immaculada Villardel (Professeur à l'Université Autonome de Catalogne)

Le système universitaire espagnol se compose de 48 universités publiques et 28 universités privées, soit une université pour 975 000 habitants. Ce chiffre est inférieur à la moyenne des pays de l'Union européenne -qui est d'environ une université pour 712 000 habitants. On compte aujourd'hui 1,4 millions d'étudiants et plus de 96 000 professeurs. L'espace a connu une massification des études supérieures au début de la décennie 1980 avec le doublement du nombre d'universités et d'étudiants à cette époque. Parallèlement à cette croissance, le cadre législatif des établissements universitaires a aussi changé : de la Constitution espagnole de 1978 jusqu'aux lois Organiques des Universités (LOU) de 2001 et de 2007, l'autonomie des universités publiques a été à renforcée. Toutefois, les universités restent dépendantes des dotations publiques : 75% des revenus, ceux de la recherche compris, sont dotées par les administrations publiques territoriales et par l'Etat. L'agence nationale d'évaluation de la qualité et de l'accréditation est chargée de contrôler la qualité des formations et d'accréditer le personnel à, tandis que deux autres agences s'occupent d'évaluer les chercheurs et les projets de recherche.

En 1986, le gouvernement espagnol transféra aux Communautés autonomes, la compétence universitaire. Elles deviennent ainsi responsables de la coordination universitaire du territoire, c'est-à-dire de la planification et de la programmation universitaire, du financement des investissements, des politiques de recherche, etc.

Le système catalan est présenté comme le modèle universitaire à suivre et a été diffusé en tant que tel, dans les autres régions d'Espagne. Mais à quoi fait référence ce modèle universitaire catalan ? Dans la première moitié de la décennie 1990, le parlement catalan a créé une troisième université publique, trois universités territoriales à Girona, Lleida et Tarragona, ainsi qu'une université à distance. En plus de ces universités publiques, quatre universités privées ont été créées. En une vingtaine d'années, le système universitaire catalan a donc, plus que doublé. A la fin de la décennie 1990, le gouvernement catalan a en outre, mis en place trois modèles de financement des universités :

- Un modèle de distribution de ressources courantes
- Un modèle de financement additionnel des dépenses annuelles
- Un modèle pour le financement pluriannuel des investissements.

Les impacts de ces trois modèles de financement sur la direction et la gestion des universités peuvent être rappelés, notamment le rôle des contrats-programme dans l'expansion de la planification stratégique des universités. L'obligation de rendre des comptes et l'intérêt pour obtenir le maximum des ressources a entraîné l'engagement de tous les membres de l'institution. Cette nouvelle situation a conduit à un changement des attitudes et a transformé les relations au sein des universités, ainsi que le rôle des responsables des unités de gestion. Le plan d'investissement a été un autre outil important pour le développement du système universitaire catalan car il a permis de financer les infrastructures et les équipements des universités publiques nécessaires à l'exécution de la programmation universitaire.

Revenons enfin sur les grands objectifs des différents plans d'investissements, tel que le plan 2001-2006 qui a considérablement augmenté le parc immobilier dédié à l'enseignement et à la recherche. Ce plan a aussi participé au maintien et à la conservation du patrimoine des universités, action. Mais si ces instruments ont développé efficacement le système

universitaire espagnol, la crise financière et politique actuelle a mis un terme à cette dynamique de croissance.

Daniel Grande (Mission Universités CDC)

Nous avons identifié au cours du séminaire trois champs de recherche possible qui interrogent d'une part les universités en tant qu'organisation et la conduite du changement, d'autre part le rôle de l'Etat dans les territoires universitaires et l'aménagement et l'urbanisme dans les projets, et enfin la maîtrise d'ouvrage universitaire.

Lorsqu'on considère les universités comme des organisations locales, de quelles organisations est-il question ? Quel est aujourd'hui le périmètre de ces organisations ? Et quel est l'impact de l'acquisition des responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière financière et de ressources humaines sur les organisations ?

La gestion des Ressources humaines et des budgets plus conséquents modifie les profils de personnels administratifs et deviennent avec la gestion du patrimoine, des enjeux pour les équipes présidentielles.

Les enjeux énergétiques et patrimoniaux peuvent aussi exiger la création de nouveaux types de postes pour que les universités puissent assurer leurs nouvelles compétences. Les PRES hébergent dans le cadre des opérations campus, des postes de directeurs et de chargés de projet, pour suivre notamment les opérations immobilières, sans toutefois disposer de l'outillage dont disposent les collectivités locales avec les sociétés d'économies mixtes ou l'Etat avec les établissements publics d'aménagement. Ces personnels sont d'ailleurs en partie issus du Ministère de l'équipement. Or les institutions universitaires ont une forte tradition démocratique et notamment de débats. Elles se distinguent du formalisme des collectivités locales où les étapes et les règles sont comparativement claires et simples. A l'université, le système de décision n'est pas toujours très lisible, d'autant que les réformes se succèdent et impactent des habitudes ancrées dans des institutions plutôt pauvres en moyens de fonctionnement. La comparaison –utile- qu'on fait parfois avec les collectivités locales (autonomie et décentralisation) a donc ses limites. D'une part les moyens supplémentaires issus de la décentralisation se sont inscrits à la hausse durablement, en outre le rapport à l'Etat a changé.

Le deuxième champ de questionnements a trait au droit, à l'Etat dans les territoires universitaires et à l'aménagement et à l'urbanisme dans les projets. On peut faire référence au montage institutionnel du projet Presqu'île de la ville de Grenoble. Il faudrait notamment analyser en parallèle les deux projet de Grenoble –Presqu'île et St Martin d'Hères- et ceux de Lyon -Confluence et la Doua- pour en tirer des enseignements. A travers ces projets, on note une banalisation des territoires universitaires mais non de la fonction universitaire (les universitaires ne tiennent pas plus à dépendre des collectivités locales qu'à perdre leur autonomie face à l'Etat).

Le troisième champ de questionnements est lié aux deux premiers puisqu'il s'agit de la maîtrise d'ouvrage universitaire. Il existe de multiples conventions, ciblées autour de politiques publiques (les programmes du PIA ; opération campus, contrats de projet, etc.) qui concernent aujourd'hui des opérations généralement encadrées par un projet stratégique d'ensemble. Elles concernent en grande partie le renouvellement immobilier et urbain des universités (et donc l'insertion dans la ville, la réhabilitation plutôt que le neuf, d'autant que les effectifs universitaires ne sont plus dans la même logique de croissance). Mais ce n'est pas de cette façon que le problème est posé.

Le PPP est un mode opératoire orienté jusqu'à présent pour la construction neuve, ce qui ne permet pas forcément de faire des économies de fonctionnement sur la durée. D'un autre côté, la MOP a produit des objets qui ne sont pas toujours intégrés dans un schéma d'ensemble et qui dénote parfois d'un manque d'approche globale du territoire universitaire

concerné. Le PPP offre de ce point de vue, une approche globale mais comme les grands groupes du BTP le disent eux-mêmes, la maîtrise d'ouvrage n'est pas assez forte pour bien cadrer leur travail. Les expériences de Paris 7 et de l'Université de Strasbourg, qui reposent sur l'engagement d'universitaires - architectes passionnés, sont-elles reproductibles ? Est-ce bien d'ailleurs le métier des universitaires de faire de la maîtrise d'ouvrage ? Et pourtant, il faudrait qu'ils soient du jour au lendemain et dans un ensemble de règles peu favorables, les meilleurs pilotes de projets lourds dans un domaine qui n'est pas le leur. Alors qui sont les maîtres d'ouvrage universitaires ? Comment peuvent-ils devenir forts et communs à partir de logiques de direction de projet mises en place ? Et doivent-ils le devenir en direct ou disposer d'opérateurs et de compétences en prestation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage déjà existantes, tout en renforçant les fonctions de pilotage et de gestion immobilière dans le cadre de l'autonomie ? Cela fait beaucoup de questions pour une communauté qui affronte une mutation décisive sur son champ qu'elle ne doit pas désertier. Il serait intéressant de réaliser une typologie simplifiée des maîtrises d'ouvrage en action pour faire état des principaux cas de figure, pour identifier les questions communes que se posent les universités aujourd'hui et les réponses qui sont apportées dans toutes leurs diversités.

Table ronde n°3 : *Penser les quartiers universitaires ?*

Francis Godard, Président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (absent, propos recueillis par Alain Bourdin)

Sur la cité Descartes, nous sommes face à un exemple paradigmatique, un espace enclavé (campus), sorte de village-expo pour facultés, mais qui aujourd'hui grâce au futur Grand Huit est promis à devenir un espace d'intense urbanisation. L'ambition est d'en faire un cœur de ville. Parmi les équipes sollicitées, les chercheurs du site ont participé. L'enjeu bien sûr d'être sur ce territoire impose de s'interroger par exemple sur le problème de « comment on travaille sur ce territoire ? », sur la dimension de cluster, ou sur le rôle des PRES qui tendent à devenir partenaires & acteurs d'une réflexion sur la structuration de la ville. Autant de défis importants à relever.

Florence Bourillon (Professeure d'histoire contemporaine, Université Paris-Est Créteil).

Les questions d'aménagement urbain ont été peu abordées dans le cadre administratif du PRES, or elles sont très importantes. J'appartiens moi-même au PRES de l'Université Paris-Est Créteil et à un groupe, avec Loïc Vatorge, pour promouvoir un projet sur l'espace universitaire francilien. Nous avons fait une proposition de projet depuis 2010 et identifié quatre axes autour des territoires universitaires : sur les dynamiques de constitution des PRES ; la gouvernance ; la connaissance des publics (intérêt sociétal de la recherche) ; et l'intérêt patrimonial (car aujourd'hui on est dans une période de conservation des archives dans les universités franciliennes).

Sur les quartiers universitaires, ils apparaissent à mon sens comme des territoires médians à la fois universitaires (qui fonctionnent à plusieurs échelles) et à la fois urbains. Deux cas intéressants me semblent susceptible d'être approfondies pour une comparaison : Paris 13 et Paris 12. Au départ ces universités ont été créées en même temps et dans les deux cas l'ambition était d'intégrer les universités aux villes nouvelles. Or dans les 2 cas, nous avons assisté à des applications distinctes. A Villetaneuse, le campus est créé au milieu de rien, on construit les cités autour de l'université, et la politique de la ville se détourne ensuite en construisant le nouveau centre urbain ailleurs, d'où une dégradation du bâti et un embryon de ville échoué (que symbolise la clôture qui sépare l'université de la ville). Aujourd'hui, il y a une ambition pourtant d'une réhabilitation conjointe de la cité et de l'université, qui entre

parfois en tension avec la stratégie de l'université et sa volonté de raccordement avec les universités parisiennes plus centrales. Les cas Paris 12 est assez très différent : on est face à une restructuration de l'université dans le cadre d'une dynamique nouvelle et on crée en même temps l'université et la ville autour. Le bâti est construit sur une dalle mais sans communication entre les bâtiments environnant. Le rapprochement de l'université à la ville est fait finalement dans les années 2000 seulement, grâce à des aménagements urbains (mall, escaliers...). Pour autant, a-t-on vraiment un quartier universitaire ? Il est certain que l'université de Créteil a pensé son insertion dans le PRES Paris-Est en terme territorial.

A partir de ces deux exemples on peut dégager des questions : la dynamique de construction d'un quartier universitaire (ici dans les deux cas on arrive à des situations distinctes même si au début on part de la même ambition) ; la question de la gouvernance ; la question de l'accessibilité et des transports. Enfin le cas de la ville nouvelle de Créteil a bien fonctionné, mieux qu'à Villetaneuse, cela pose donc la question de l'influence de la dynamique du territoire.

Patrick Tondat (PRES Université Montpellier Sud de France, DG délégué à l'opération campus).

A Montpellier j'ai trouvé une gouvernance de PRES très faible, et une collectivité (la région) qui a pris en main depuis longtemps les question d'emploi et les questions universitaires. Pour nous il fallait donc créer les conditions d'une reprise en main de cette problématique universitaire par les acteurs concernés : en l'occurrence le PRES et l'agglomération de Montpellier.

C'est le sens du concours d'urbanisme international que nous avons lancé. Le premier enjeu était bien que la ville et l'agglomération reprennent en main le processus de production de l'espace urbain, y compris dans le campus, car jusque-là le campus était délaissé. Donc sur le campus on a essayé de construire une image urbaine. Tout ça a bien marché et avec la ville nous avons mis en place des études, dans le cadre d'un groupement de commandes, et tout cela s'est fait de façon assez naturelle. Le deuxième enjeu c'était aussi que le PRES soit reconnu comme un acteur du territoire. Ca a fonctionné mais il faut bien avouer que les présidents de PRES aujourd'hui ne sont pas encore des acteurs du territoire. Depuis lors, la gouvernance faible a accouché d'un état où les universités ne fusionnent plus. Et depuis hier on sait que Montpellier n'est pas sélectionné en Idex. Pour nous, ça montre aussi un problème de gouvernance. Le fait de ne plus fusionner remet en cause le projet que nous avons conçu ensemble. Le projet urbain, qui avait été validé avec les collectivités et tous les présidents d'universités, est donc complètement remis en question. Pour autant, le processus collaboratif mis en place laissera des traces me semble-t-il.

Anne-Véronique Vernardet (Directrice de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge).

Je voudrais revenir avec vous sur la collaboration forte que nous essayons de mener entre les agences d'urbanisme (au niveau de la FNAU notamment) et les universités. Cette coopération se fonde sur plusieurs points : sur de l'observation, sur des opérations (par exemple avec les schémas de développement universitaire), ou encore sur de la prospective et de la planification qui sont le cœur de métier des agences. A l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge, nous couvrons un territoire de ville nouvelle, autonome depuis 2000, et qui doit répondre au fait qu'elle n'est pas concernée par la politique du Grand Paris.

A Evry, le choix de l'implantation de l'université s'est fait dans le centre-ville, et aujourd'hui nous sommes face à trois sites universitaires, qui regroupent près de 10000 étudiants. On parle volonté d'université de proximité dans le sens où ces étudiants sont essentiellement

recrutés sur ce même territoire. Il émerge aujourd'hui une forte demande d'urbanité, quand au devenir de ces sites. Mais toute la question est de savoir pour qui ? Trois problèmes semblent émerger aujourd'hui et devraient trouver écho avec d'autres cas pour construire de futurs axes de recherche. Le premier tient bien entendu au logement étudiant. Le second concerne l'accessibilité par les transports publics. Et le troisième me semble être celui des circulations douces et de l'aménagement de l'accessibilité des sites pour les personnes handicapées. D'autres problèmes pourraient aussi être évoqués, mais touchant plus aux spécificités du contexte francilien, comme la question de l'accès à Orly ou des relations avec le plateau de Saclay.

Table ronde n°4 : De l'université de masse à « l'excellence » : la troisième voie ?

Armand Frémont (géographe, ancien recteur)

Nous n'avons pas parlé d'excellence jusqu'à présent alors que le terme est présent partout. Dans le programme U2000, notre ambition était de faire émerger des pôles universitaires à dimension européenne. Donc l'enjeu de compétition et d'excellence était en quelque sorte déjà présent il y a 20 ans. Mais c'est devenu une obsession aujourd'hui, tout est excellence aujourd'hui. Pourtant la concurrence ne se fait pas toujours sur les bons principes. Est-ce qu'il faut mettre par exemple des philosophes en compétition ? Je n'en suis pas sûr. On se focalise aussi beaucoup sur la course à la taille des universités, au point que nous sommes à mon sens dans une course totalement artificielle à la taille.

Jean-Pierre Duport (Préfet de région honoraire, auteur du rapport « Aménagement du Territoire, Enseignement Supérieur et Recherche : entre proximité et excellence » au Comité économique et social)

La France compte aujourd'hui près de 650 sites d'enseignement supérieur et de 150 sites universitaires. Qu'en fait-on aujourd'hui ? Comment gère-t-on l'ensemble de ce dispositif ? La compétition existe entre ces sites et ces territoires, et on ne peut pas le nier. L'enjeu est bien de donner le maximum d'atouts au territoire pour qu'ils sachent tirer avantage des implantations universitaires. Au terme de la réflexion qui nous a porté pour la rédaction du rapport au Comité économique et social, il nous est apparu que, par rapport à cette logique de compétitivité internationale, les suppressions n'étaient pas une solution. Pas plus que la création de nouveaux sites. Nous avons également insisté sur un second point qui concerne les effets de l'implantation des sites de premier cycle dans les villes petites et moyennes. Cela mérite une évaluation car nous n'avons aucune idée aujourd'hui des véritables effets de cette implantation. Par ailleurs, il est apparu qu'implanter des universités dans les villes moyennes sans relations fortes avec l'industrie est une grave erreur. Le lien avec le tissu économique local me paraît être aussi un critère d'excellence, car l'excellence se dessine dans plusieurs domaines, ou plusieurs catégories. Et je rejoins sur ce point les propos d'A. Frémont, sur la critique de cette course à la taille, qui n'est pas la bonne réponse partout. Tout dépend du contexte local, du réseau économique local, etc.